



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 139 • NUMÉRO 040 • 3^e SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 23 avril 2004

Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 avril 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

●(1005)

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 22 avril, de la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer, aujourd'hui, au débat sur le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada.

Comme les députés le savent, le projet de loi C-12 propose un certain nombre de réformes du droit pénal afin de mieux protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle, l'abus et la négligence; de faciliter les témoignages par des enfants victimes et témoins et par d'autres victimes et témoins vulnérables dans le cadre de poursuites pénales; et de créer une infraction de voyeurisme. Ce dernier point revêt une extrême importance. Les médias en ont beaucoup parlé ces dernières années et je pense que c'est une source de préoccupation pour tous les députés.

Je crois que tout le projet de loi C-12 est important et je l'appuie dans son intégralité. Toutefois, je limiterai mes observations aux dispositions visant les préoccupations exprimées relativement à l'âge du consentement à des activités sexuelles.

Les objectifs du projet de loi C-12 à cet égard sont clairement énoncés dans le premier paragraphe du préambule, qui se lit ainsi:

Attendu que la vulnérabilité des enfants à toute forme d'exploitation—notamment la pornographie juvénile, l'exploitation sexuelle, la négligence et l'abus—préoccupe le Parlement du Canada au plus haut point...

Relativement aux préoccupations quant à l'âge de consentement à une activité sexuelle, le projet de loi C-12 porte principalement sur le comportement d'exploitation que peut avoir le contrevenant et non pas sur la question de savoir si la jeune personne ou victime a consenti à cette activité. Je répète, puisque, à mon sens, c'est là un aspect extrêmement important du projet de loi. Relativement aux préoccupations quant à l'âge de consentement à une activité sexuelle, le projet de loi C-12 porte principalement sur le comportement d'exploitation que peut avoir le contrevenant et non pas sur la

question de savoir si la jeune personne ou victime a consenti à cette activité. À mes yeux, c'est là le bon point de vue à adopter.

Le voyeurisme est un aspect du projet de loi dont on n'a pas beaucoup parlé, mais qui est important selon moi si l'on veut protéger une valeur fondamentale de la société canadienne, à savoir le droit à la protection de sa vie privée.

La technologie a fait des progrès extraordinaires ces dernières années. Elle a simplifié notre vie en nous donnant des outils dont nos grands-parents n'auraient même pas rêvé. Les procédés techniques ont fait un bond particulièrement spectaculaire dans la miniaturisation des objets.

Bien que les nouvelles technologies nous aient procuré de nombreux avantages, elles peuvent être employées à mauvais escient. Je pense que beaucoup d'entre nous se rendent compte, au fur et à mesure des changements techniques, combien cette merveilleuse technologie peut être utilisée à diverses fins et même aux dépens des personnes.

C'est notamment le cas des mini-caméras. Elles sont tellement petites qu'on peut facilement les cacher n'importe où. On peut également les raccorder à un ordinateur pour permettre à quelqu'un d'observer ce qui se passe dans une pièce à partir d'une autre pièce, voire d'un autre édifice.

Ces caméras sont tellement petites qu'on peut pratiquement les cacher dans un stylo. Nous avons eu connaissance de telles possibilités dans certaines productions de science-fiction et dans certaines émissions sur la criminalité. À une certaine époque, nous ne croyions pas que de telles choses seraient possibles, mais ce sont aujourd'hui des réalités et nous voyons que cette technologie est maintenant employée couramment, et notamment pour faire du voyeurisme. C'est là une violation des droits de la personne et de la vie privée.

●(1010)

Le projet de loi C-12 traite de cette question. La création proposée d'une infraction de voyeurisme répond directement à cette nouvelle menace qui pèse sur notre vie privée, sur la vie privée des citoyens. Bien entendu, le voyeurisme n'est pas nouveau. Il y a toujours eu des voyeurs qui ont regardé d'autres personnes par une fenêtre de chambre ou un trou de serrure. On accusait alors la personne d'intrusion ou de méfait. Cependant, ces infractions ne s'appliquent pas aux nouvelles formes que le voyeurisme prend de nos jours, d'où la nécessité d'une infraction de voyeurisme.

L'infraction de voyeurisme aurait trois éléments. Tout d'abord, il y a l'observation ou l'enregistrement d'une façon subreptice, ce qui signifie que la personne ne peut raisonnablement s'attendre à ce qu'on l'observe ou l'enregistre.

Ensuite, la personne observée se trouve dans des circonstances pour lesquelles il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée.

Initiatives ministérielles

Enfin, l'un des trois cas suivants doit s'appliquer. Premièrement, la personne est observée ou enregistrée dans un lieu où il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une personne soit nue ou se livre à une activité sexuelle. Je pense à une salle de bain, à une chambre ou à une salle d'essayage.

Deuxièmement, la personne est nue ou se livre à une activité sexuelle et l'observation ou l'enregistrement est fait dans le dessein d'ainsi observer ou enregistrer une personne.

Troisièmement, l'observation ou l'enregistrement est fait dans un but sexuel.

Le projet de loi C-12 criminaliserait également la distribution du matériel voyeuriste obtenu grâce au voyeurisme lorsque le distributeur sait que le matériel a été obtenu de cette façon.

Cette nouvelle infraction n'ira pas à l'encontre de fins légitimes. Ce sera un moyen de défense pour une accusation de voyeurisme ou de distribution de matériel voyeuriste si les actes qui constituent l'infraction ont servi le bien public, sans aller plus loin.

Le projet de loi va accroître la protection de la vie privée des Canadiens en prévoyant la saisie et la confiscation du matériel et l'effacement de ce matériel en ligne. C'est un élément important du projet de loi C-12. Il protège un droit auquel les Canadiens attachent beaucoup d'importance, soit le droit à la vie privée.

Nous avons, à la Chambre, l'obligation de veiller à ce que le droit à la vie privée des Canadiens soit en fait protégé. En plus de la protection qu'il offrira aux enfants et aux autres personnes vulnérables, c'est une raison de plus pour que la Chambre appuie le projet de loi.

Je voudrais prendre encore quelques instants pour parler de la nouvelle catégorie ajoutée à l'infraction destinée à prévenir l'exploitation sexuelle de jeunes ayant atteint l'âge du consentement, c'est-à-dire qui ont 14 ans ou plus, mais moins de 18.

En vertu de la réforme proposée, les tribunaux devront déterminer s'il y a exploitation en examinant la nature et les circonstances de la relation, y compris l'âge du jeune, la différence d'âge entre les partenaires ainsi que le degré de contrôle ou d'influence exercé sur le jeune.

Je crois savoir que d'aucuns demandent toujours que l'âge du consentement à des activités sexuelles soit relevé. Ces demandes semblent, à ma connaissance, être motivées par différentes raisons.

● (1015)

Par exemple, une raison qu'on donne parfois pour que l'âge du consentement soit relevé, c'est que si on fait passer l'âge du consentement de 16 à 18 ans, on préviendra ainsi que des jeunes ne soient forcés à se prostituer. En réponse à cela, je dirai que le Code criminel prévoit déjà que c'est une infraction que de forcer toute personne de moins de 18 ans à se prostituer. Cette infraction entraîne une peine d'emprisonnement minimale obligatoire de cinq ans.

Une autre raison donnée semble être liée à des différences quant à ce que l'on définit comme étant des activités sexuelles. Les interdictions d'activités sexuelles au Canada ne font pas de distinctions entre des activités sexuelles avec ou sans copulation. Je ne crois pas que les Canadiens pensent qu'une jeune fille de 14 ou 15 ans n'a pas la maturité nécessaire pour décider librement d'embrasser son petit ami de 17 ans. Je ne pense pas non plus que les Canadiens veulent que l'on criminalise un jeune de 17 ans pour avoir embrassé sa petite amie de 14 ans. Que nous, les adultes, le voulions ou non, les adolescents pratiquent des activités sexuelles.

Le projet de loi C-12 est, dans l'ensemble, une mesure que la Chambre devrait appuyer fermement. Le projet de loi crée de nouvelles infractions et peines. En fin de compte, il nous permettrait de mieux protéger les membres les plus vulnérables de la société. J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-12.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, le député qui vient de s'exprimer au sujet de la pornographie juvénile croit-il que, parmi les contrevenants ou les distributeurs et producteurs de ce genre de matériel qui ont contrevenu à la loi, il y en aura qui prétendront qu'ils se sont adonnés à cette activité parce qu'elle favorisait dans une certaine mesure le bien public?

Ne pense-t-il pas honnêtement que, lorsqu'on arrêtera quelqu'un sous ce chef d'accusation sans qu'il ait eu recours à ce genre de matériel à des fins éducatives, médicales ou autres, cette personne prétendra que ses activités étaient fondées sur le bien public, comme un inculpé l'a fait récemment? Et un juge a admis ce motif.

Ne verrons-nous pas beaucoup d'accusés fonder leur défense sur la notion de «bien public»? Croit-il que cela n'arrivera pas?

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, le public et, je suppose, le député savent bien que notre position consiste à affirmer que la notion d'intérêt public est effectivement recevable en tant que moyen de défense. Mais les agents de police et d'autres personnes pourront présenter leur témoignage. Je crois qu'il doit exister un certain équilibre dans le projet de loi, pour que l'on puisse protéger l'intérêt public.

D'une manière générale, ce projet de loi vise à répondre concrètement aux questions dont se préoccupe le député de l'opposition, ce dont je le félicite. Lorsque j'étais solliciteur général, j'ai moi-même soulevé un grand nombre de ces préoccupations, qui sont des préoccupations légitimes. Je crois que ce projet de loi nous permet, sous une forme équilibrée, de faire des progrès vers la protection de l'intérêt public tout en répondant à ces préoccupations, peut-être pas exactement comme le député de l'opposition aimerait qu'on le fasse, mais de manière très positive et légitime malgré tout.

● (1020)

L'hon. Sue Barnes (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de voir que le député a choisi de parler d'un article du projet de loi qui n'a pas été beaucoup débattu à la Chambre, à savoir la notion de voyeurisme.

Certaines des questions qui m'ont été posées, lorsque les gens ont discuté du projet de loi, portaient sur l'observation subreptice. Par exemple, est-ce que l'interdiction de l'observation subreptice n'empêchera pas les journalistes d'observer une personne et de rapporter la nouvelle pendant une enquête sur un réseau de prostitution ou de pornographie juvénile, par exemple?

Initiatives ministérielles

Il est vraiment important de comprendre que, pour commettre une infraction de voyeurisme, les journalistes devraient satisfaire tous les critères de cette infraction particulière. Ils devraient observer d'un endroit qui les rendrait invisibles aux yeux des personnes observées, ou placer une caméra espionne dans un tel endroit. Les personnes observées devraient être dans situation pour laquelle il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée, ce qui signifie qu'elles devraient avoir des raisons de croire qu'elles sont dans un endroit où personne ne peut les surveiller, et les journalistes devraient observer dans un endroit où l'on pourrait s'attendre à ce que des personnes soient nues ou qu'elles aient des activités sexuelles, dans la chambre à coucher ou la salle de bain par exemple, ou ils devraient observer des personnes nues ou se livrant à des activités sexuelles afin de pouvoir observer des personnes dans cette situation.

Par conséquent, si les journalistes sont postés à la vue des personnes observées et que les autres conditions sont remplies, l'observation n'est pas subreptice, même si les personnes ignorent qu'ils sont des journalistes. D'autre part, fournir une défense pour le voyeurisme pratiqué dans le contexte du journalisme d'enquête aurait pour effet de permettre aux journalistes d'installer des caméras dans la chambre à coucher et la salle de bain des Canadiens. En outre, il y a un moyen de défense fondé sur le bien public.

Il me fait grand plaisir que le député ait noté et soulevé le moyen de défense fondé sur le bien public dont disposeraient les journalistes appelés à couvrir des situations assez graves pour justifier l'emploi de techniques d'enquête constituant du voyeurisme criminel. Il est vraiment important de ne pas l'éliminer pour dire ensuite qu'il n'existe pas de moyen de défense.

Le député a mentionné la police. Je demanderai au député pourquoi le projet de loi C-12 ne prévoit pas de moyen de défense spécifique pour le voyeurisme journalistique et pourquoi celui-ci est couvert par le moyen de défense fondé sur le bien public?

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question. Tout ce que je puis lui répondre, c'est que je suis d'accord avec ce qu'elle vient de dire.

Elle a expliqué les trois conditions requises pour qu'un journaliste commette une infraction. Il me semble important de rappeler quelles sont ces conditions, car elles sont importantes.

Un journaliste devrait observer depuis un endroit où la personne observée ne peut le voir, ou installer dans cet endroit une caméra Web. Je crois que la députée l'a précisé.

J'explique quelles sont les conditions parce qu'elles sont très importantes. La personne observée devrait se trouver dans des circonstances pour lesquelles il existe une attente raisonnable de protection en matière de vie privée, ce qui signifie qu'elle doit avoir des raisons de croire que personne ne peut l'observer là où elle se trouve. Deuxièmement, la personne observée par le journaliste devrait se trouver dans un lieu où il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle soit nue ou se livre à une activité sexuelle, notamment un chambre à coucher ou une salle de bain. Enfin, l'observation devrait être faite dans le but d'observer la personne nue ou se livrant à une activité sexuelle.

Ce sont là les conditions requises pour qu'il y ait infraction de voyeurisme. Le projet de loi l'explique clairement. Comme je le disais plus tôt, ce projet de loi représente un progrès considérable en matière de protection de l'intérêt public. Il s'agit d'une bonne mesure, qui mérite notre appui.

● (1025)

M. Myron Thompson: Monsieur le Président, le député ne semble pas avoir compris ma question.

En Alberta, un pédophile a été arrêté et accusé d'avoir en sa possession de nombreux articles de pornographie juvénile. Ce que fait cette personne, elle ne le fait pas en tant que médecin, enseignant ou policier, mais uniquement à des fins de pédophilie. Ce pédophile affirme utiliser ce matériel le soir, avec des amis et des proches, à des fins éducatives.

Ce projet de loi protège cet homme. Ce pourrait-il que la présence de l'expression bien public affaiblisse le projet de loi? Ces mots doivent-ils être liés à la notion de bonne foi, à savoir qu'une personne qui utilise ce matériel dans l'intérêt du bien public doit agir de bonne foi à des fins médicales, scientifiques, aux fins d'application de la loi ou à d'autres fins?

Pourquoi le député veut-il laisser à l'expression «bien public» un sens large, de sorte que même ce pédophile, en Alberta, peut faire valoir qu'il éduque ses proches chez lui, en privé, alors qu'il n'agit pas de bonne foi dans une des professions légitimes? Il y a une lacune dans le projet de loi.

Je ne suis pas né d'hier, mais je crois que cette faille va s'élargir, un peu à la façon dont cela s'est produit lorsqu'un juge a déterminé du haut de son tribunal que de la pornographie juvénile avait une certaine valeur artistique. Nous devons faire attention. Pourquoi ne ferme-t-on pas complètement la porte à cette éventualité et n'inclut-on pas uniquement les personnes en mesure de prendre de bonnes décisions lorsqu'elles utilisent ce type de matériel à des fins éducatives, médicales ou d'application de la loi.

On ne doit pas conserver un libellé vague qui permettra à quiconque, et notamment à cet Albertain qui n'est rien d'autre qu'un pédophile se délectant le soir de ce matériel morbides en compagnie d'amis qui ne le sont pas moins, de pouvoir invoquer qu'ils font l'éducation...

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Wild Rose est en train de gruger tout le temps dont devrait disposer le député de Malpeque pour répondre. Je cède donc la parole à ce dernier pour qu'il apporte une réponse brève.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président, je crois que le député de Wild Rose et moi pourrions argumenter toute la journée sur cette question et que nous n'arriverions probablement pas à nous entendre. La définition qu'il donne du bien public, quand il s'agit de le protéger, est différente de la mienne.

Ce genre de débat est légitime à la Chambre. Nous avons indiqué clairement l'objet du texte dans le projet de loi. À notre avis, ce projet de loi est suffisamment précis pour régler toutes les inquiétudes soulevées par le député.

Je comprends sa préoccupation, mais j'aimerais qu'il comprenne aussi que l'objet de ce projet de loi est de nous permettre de faire face de façon novatrice à ce grave délit et de protéger les intérêts des Canadiens.

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, j'espère que vous comprendrez que je n'avais pas l'intention de commenter le projet de loi, mais rester assis à écouter le débat m'a donné la motivation nécessaire pour intervenir. Je veux exhorter les députés d'en face à appuyer l'amendement et à renvoyer le projet de loi au comité afin d'y rectifier ce qui ne va pas.

Initiatives ministérielles

Cela m'inquiète beaucoup. Comme le savent les députés, je suis père et grand-père. Quand je pense que des pervers auraient pu utiliser, à des fins sexuelles, l'un ou l'autre de mes enfants quand ils étaient jeunes—ils ont maintenant plus de 18 ans—ou encore maintenant mes petits-enfants, le degré de répulsion que je ressens ne peut être exprimé.

Je crains énormément que le projet de loi, présenté par les libéraux comme une mesure ayant pour objet de protéger les enfants, n'atteigne pas cet objectif. Son titre nous dit que c'est une loi qui modifie le Code criminel pour assurer la protection des enfants et autres personnes vulnérables. Mais il ne va vraiment pas assez loin.

J'aimerais exprimer mon opinion au sujet de la disposition concernant le bien public. Je demande aux députés libéraux de réfléchir à ceci. Certes, le bien public peut être une défense pour protéger les organismes d'exécution de la loi, et les gens qui font de la recherche et autres choses de ce genre. C'est sans doute légitime dans une certaine mesure et il faut protéger ces activités. J'en conviens.

Toutefois, si un pédophile ou tout autre pervers est démasqué et accusé devant les tribunaux, je garantis qu'il invoquera le bien public à titre de défense. J'aimerais citer le projet de loi. Il y est dit:

Pour l'application du paragraphe (6):

a) la question de savoir si un acte a servi le bien public et s'il y a preuve que l'acte reproché a outrepassé ce qui a servi le bien public est une question de droit, mais celle de savoir si l'acte a ou n'a pas outrepassé ce qui a servi le bien public est une question de fait;

Quand on lit cette disposition, monsieur le Président, est-ce qu'on ne se pose pas toute sorte de questions sur son sens? C'est à la fois une question de droit et une question de fait. Il me semble que cela dit exactement la même chose; à savoir est-ce que l'acte sert le bien public ou non.

Les avocats passent bien sûr des heures à défendre ce point devant les tribunaux, à se demander s'il s'agit bien d'une question de fait, si c'est vrai ou si c'est faux, si la preuve est exacte et si elle est couverte par la loi. Je suis persuadé que les gens qui seront accusés aux termes de ce projet de loi invoqueront automatiquement la défense fondée sur le bien public devant le tribunal. Toutes sortes d'arguments seront présentés. La liberté de parole constitue un bien public, la liberté d'expression, de même que la liberté personnelle de faire ce que nous voulons constitue également un bien public. Je vois déjà les accusés invoquer ce genre d'arguments et nous sommes, jusqu'à un certain point, tous d'accord avec cela.

Nous vivons dans un pays où nous pouvons nous déplacer en toute liberté. Nous vivons dans un pays où nous pouvons en grande partie faire ce qui nous plaît. Je sais que j'ai l'air un peu moralisateur et qu'on me critiquera probablement à ce sujet. Toutefois, il y a des gens qui ont aussi la liberté de se rendre dans toutes sortes d'endroits dits de divertissement qui sont en fait des endroits obscènes où l'on a très peu de respect, en particulier pour les femmes. Nous jouissons de ces libertés. Dans notre société, ces libertés font partie des biens publics. Si nous pouvons prétendre que cela fait partie des biens publics, ce n'est pas exagéré de ma part de prétendre que cette forme d'art fait à mon avis partie du bien public.

• (1030)

J'aimerais exhorter les députés à appuyer l'amendement. Nous avons l'importante responsabilité de protéger les enfants et les autres personnes vulnérables, particulièrement les femmes, contre ce genre d'abus et d'agression.

J'aimerais également exhorter les députés à renvoyer ce projet de loi au comité et à voir à ce qu'il définisse précisément la nature du

bien public de façon à empêcher que les juges et les avocats consacrent beaucoup de temps à tenter de trouver des détails techniques en vue d'innocenter ces gens immoraux et pervers. Comme je ne suis pas avocat, je ne suis pas en mesure de discuter des détails techniques de ce projet de loi. Toutefois, d'après la formulation adoptée dans le projet de loi, il me semble très évident qu'il faut déterminer ici s'il s'agit d'une question de droit ou d'une question de fait.

Je demande instamment aux députés d'exercer leur autorité. Le nouveau premier ministre a déclaré qu'il souhaite une amélioration en matière de démocratie et qu'il veut donner davantage de pouvoirs aux députés. J'appelle tous les députés, des deux côtés de la Chambre, à exercer cette autorité dans ce cas-ci. Il s'agit d'un projet de loi très important. Il faut l'adopter, mais il faut l'amender et le corriger avant de l'adopter.

L'autre domaine qui nous pose beaucoup de difficultés concerne l'âge du consentement et il y a lieu de corriger cela. Le texte fait mention de jeunes ayant moins de 14 ans. Cela représente une autre parodie de justice au pays. On estime qu'un jeune de 14 ou 15 ans peut consentir à toutes sortes d'actes sexuels avec une personne plus âgée. Cette loi ne protégerait que les personnes de moins de 14 ans.

Je connais les jeunes de 14 et 15 ans, et ils ont besoin de la protection de la loi. On peut lire dans le préambule du projet de loi qu'il vise la protection des personnes vulnérables. Les jeunes de 14, 15 et même 16 ans sont terriblement vulnérables dans notre société. Pourquoi les députés et législateurs que nous sommes ne feraient-ils pas tout en leur pouvoir pour les protéger de l'exploitation? Ils sont tellement vulnérables et cela arrive tous les jours.

On en parle dans les journaux et les téléjournaux. C'est méprisable. Quand j'entends parler ce qu'on fait à ces jeunes, je trouve cela d'une incroyable tristesse. On les attire dans une relation de confiance, par Internet ou au moyen d'un contact personnel. Puis, les lois prévoient que puisqu'ils ont plus de 14 ans, ils peuvent prendre ces décisions. Il nous faut veiller à ce que leurs décisions soient les bonnes. À l'âge de 14 et 15 ans, ils risquent tellement de se laisser persuader par une personne plus âgée et puissante qui peut les convaincre. Il faut modifier cela dans le projet de loi.

Ma demande est très simple. Elle est sincère. À mon avis, il est très important que le projet de loi soit adopté, mais seulement une fois que ces graves lacunes auront été corrigées. Je voudrais que les députés d'en face fassent preuve de sagesse à l'égard du projet de loi. Dieu leur a donné l'intelligence pour dire au gouvernement que le projet de loi n'est pas satisfaisant, qu'il faut l'améliorer, et qu'ils l'appuieront alors.

• (1035)

Si ces amendements étaient apportés, j'appuierais volontiers ce projet de loi. Cependant, adopter ce projet de loi pour que les libéraux puissent faire leur campagne électorale en disant fausseté à la population, à mon avis, qu'ils se sont attaqués au problème de la vulnérabilité des enfants, alors qu'ils ne l'ont pas fait, serait une grave injustice que nous ne devrions pas commettre à la Chambre.

Ma demande est donc simple, et je souhaite que les députés y répondent de façon positive.

Initiatives ministérielles

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, lorsque j'ai participé au débat à la troisième lecture, j'ai également présenté une demande à la Chambre. Le débat est excellent. Nous avons débattu à la Chambre, au comité et à l'étape du rapport. Je demande à la Chambre de mettre fin au débat maintenant pour que nous puissions passer au vote. Nous savons qu'un autre sous-amendement a été proposé pour que le projet de loi soit renvoyé de nouveau au comité. Après un débat, le pays n'a pas besoin d'un autre débat; il a vraiment besoin du projet de loi.

J'implore le député. Je comprends ses divergences au sujet du projet de loi. Son parti les a fait connaître. Cependant, le projet de loi renferme un grand nombre de bonnes dispositions visant à aider les enfants qui sont des témoins vulnérables et à s'attaquer à quelques-uns des problèmes que nous avons eus à surmonter sur le plan juridique, dans le respect de la charte. J'estime que les députés de ce côté-ci et bien d'autres à la Chambre sont d'avis que nous devons respecter la charte, mais nous devons le faire en élaborant un projet de loi qui soit conforme à la charte et qui aide également à enrayer la tragédie qu'est l'exploitation des enfants.

Voilà ma position, et j'espère que l'on mettra fin au débat. Le député pourrait-il laisser le débat se terminer pour que nous puissions voter? Comme je l'ai dit, le vote ne porte que sur une motion de renvoi à un comité où le débat se poursuivra. C'est ce que le député a demandé. Qu'il nous laisse nous exprimer démocratiquement sur cette question.

• (1040)

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je ne sais pas si la députée est mère et grand-mère. Je ne connais pas toute sa vie privée. Lorsque j'ai pris la parole au sujet de ce projet de loi, j'ai parlé au nom de mes enfants, de mes petits-enfants, de leurs amis et d'autres jeunes de leur âge aux quatre coins du pays. Je suis d'accord avec la députée pour que nous votions, mais est-ce que les libéraux vont appuyer la motion de renvoi à un comité?

Le sous-amendement propose que le comité présente son rapport le 1^{er} juin au plus tard, c'est-à-dire dans quelques semaines. Nous pouvons certainement renvoyer le projet de loi à un comité, qui le renverra dans cette chambre où il sera modifié et amélioré dans le bon sens. Le but n'est pas l'adoption de ce projet de loi imparfait, mais bien l'adoption d'un projet de loi efficace.

Lorsque j'enseignais à l'Institut de technologie du Nord de l'Alberta, un de mes collègues avait une petite affiche sur le babillard de son bureau. On pouvait y lire: «Il faut absolument que je trouve le temps de bien faire les choses. Autrement, il faudra que je recommence.» C'est ce qui me préoccupe. Nous pouvons adopter le projet de loi, mais je suppose que les libéraux voteront contre le sous-amendement et contre l'amendement parce qu'ils veulent que le projet de loi soit adopté dans sa forme actuelle, avec toutes les lacunes qu'il présente. Je refuse qu'il en soit ainsi. La solution est de renvoyer le projet de loi à un comité et de laisser le comité l'étudier et lui apporter des amendements avant de le renvoyer à la Chambre. Je serai alors mieux disposé à voter en faveur de ce projet de loi pour qu'il soit adopté le plus rapidement possible.

Est-ce que je vais voter en faveur de cette mesure imparfaite? Non. Le gouvernement libéral majoritaire, de l'autre côté, veut faire adopter à toute vapeur un projet de loi inadéquat qui ne protège pas nos enfants. C'est déplorables.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, je suis sensible aux paroles que vient de prononcer le député dans son intervention. Je sais que cela venait du cœur.

J'apprécie également les députés libéraux qui signalent les bons côtés du projet de loi et j'abonde dans le même sens. Le projet de loi contient certainement des éléments valables que nous aimerions voir adoptés. Cependant, je continue de croire que les Canadiens, y compris les députés ministériels, ne réalisent pas toute la gravité de la pornographie juvénile au Canada et le grand nombre de cas qui ont été rapportés. Des gens sont arrêtés chaque jour.

Au cours de trois dernières semaines, j'ai fait quelques recherches. Une série d'accusations ont été portées contre des gens impliqués dans la pornographie juvénile, un type de pornographie néfaste pour nos enfants, qui les met vraiment en danger.

Nous demandons que le projet de loi soit renvoyé au comité pour permettre l'examen de ses dispositions relatives à la pornographie juvénile. À quoi sert une loi sur la pornographie juvénile lorsque celle-ci a le droit d'exister dans ce pays. Aux termes du projet de loi actuel, elle aurait vraiment le droit d'exister sous le contrôle des pornographes, et cela ne devrait pas. Ils continueront d'exploiter nos enfants et ils utiliseront les deux mots qui restent dans le projet de loi, à savoir «bien public», comme moyen de défense. Nous ne voulons pas que cela se produise, et je suis convaincu que nos collègues d'en face non plus, mais cela arrivera.

J'ai en main les résultats d'un grand nombre de cas où des accusations ont été portées. J'aimerais demander l'avis de mon ami sur un certain nombre de d'exemples dont je dispose. Tous, à une exception près, sont impliqués dans la pornographie juvénile en la téléchargeant, en la partageant avec des amis et l'utilisant pour leurs plaisirs les plus funestes. Les accusés ont été condamnés à la détention à domicile ou au service communautaire mais jamais à la prison.

On lit dans les grands titres «Aucune peine d'emprisonnement dans l'affaire de la pornographie juvénile» ou «Un policier de la GRC trouvé coupable d'infractions sexuelles est condamné à la détention à domicile». Et c'est toujours la même chose, un cas après l'autre. Ces cas se produisent tous les jours, dans l'ensemble du pays. Il ne s'agit pas de cas isolés. La pornographie juvénile continue de plus belle et elle est devenue une industrie dont le chiffre d'affaires atteint des milliards. Des gens retirent des bénéfices de ces ordures.

Il faut que cela cesse. Il faut mettre un terme à tout cela. Toutefois, le projet de loi renferme deux mots que n'importe qui pourrait utiliser comme moyens de défense. Ceux qui le feraient pourraient ne pas réussir, mais nous savons, par l'affaire Sharpe, que certains peuvent réussir.

Pourquoi John Sharpe et d'autres pédophiles du pays chanteraient-ils les louanges du projet de loi C-12 si celui-ci était vraiment une mesure s'attaquant rigoureusement à la pédophilie, comme le gouvernement prétend qu'il l'est?

• (1045)

M. Ken Epp: Monsieur le Président, le député de Wild Rose a mis en plein dans le mille. Le projet de loi présente des échappatoires qui permettront à ceux qui devraient être déclarés coupables de s'en tirer sans peine d'emprisonnement ni autre peine. Ils seront toujours en liberté et pourront aggraver nos êtres les plus précieux, nos enfants.

Initiatives ministérielles

Il est intéressant que l'amendement présenté par un des membres de mon parti mentionne que John Robin Sharpe a dit qu'il croyait que c'était un bon projet de loi. Celui qui a été accusé de crimes odieux a dit que c'était un bon projet de loi sans doute parce qu'il croyait pouvoir l'utiliser pour s'en tirer. Si cela ne nous met pas la puce à l'oreille quant à l'erreur que nous sommes en train de faire, que nous faudra-t-il de plus? Je suis tout à fait d'accord avec le député de Wild Rose pour dire que nous devons priver les pédophiles de ces échappatoires qu'on trouve dans le projet de loi.

Alors que le député d'en face dit que nous devons mettre un terme au débat pour que la motion soit mise aux voix, je voudrais souligner qu'il faut certes mettre la motion aux voix, mais qu'il faut également adopter le sous-amendement et l'amendement. Nous devons dire que le projet de loi doit être renvoyé au comité. Le sous-amendement prévoit que le comité doit faire rapport d'ici le 1^{er} juin. Cela ne nous donne pas beaucoup de temps, mais j'estime que c'est suffisant pour que le comité corrige ces graves lacunes du projet de loi.

J'exhorte les députés d'en face, lorsque la motion sera mise aux voix, à voter en faveur du sous-amendement et de l'amendement pour que nous puissions faire ce qui s'impose.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, je ne veux pas trop m'étendre sur le sujet, mais je veux soulever quelques questions.

Je dois dire que l'argument des libéraux selon lequel il faut mettre un terme au débat et adopter le projet de loi à toute vapeur est tout à fait caractéristique de l'urgence préélectorale que j'ai pu constater, depuis mon arrivée à cet endroit, à l'égard de projets de loi dont l'adoption n'est guère probable. Même si pareil projet de loi est adopté à la Chambre, s'attend-on à ce qu'il soit adopté au Sénat? C'est peu probable. S'attend-on à ce qu'il soit proclamé? Pas cette année. C'est de la poudre aux yeux.

Lors de la dernière législature, j'ai été témoin de ce genre de situation par rapport à un projet de loi concernant les autochtones. On nous a dit que si le projet de loi ne franchissait pas toutes les étapes ce jour-là sans être renvoyé à un comité, ce serait une injustice. Ce fut effectivement une injustice envers les autochtones qui ont vu les libéraux attendre jusqu'au dernier jour de la législature pour essayer de jeter de la poudre aux yeux en faisant franchir toutes les étapes au projet de loi. Les libéraux avaient été au pouvoir pendant sept ou huit ans, ils avaient eu amplement de temps pour faire adopter le projet de loi, mais ils ne voulaient pas vraiment qu'il le soit.

Ce que ce projet de loi fait, et c'est là un dilemme courant pour les députés de l'opposition, c'est qu'il reconnaît au moins les problèmes. Il s'agit d'un projet de loi sur la protection des enfants. Ça semble bien. Certains aspects du projet de loi sont excellents. Nous avons exprimé notre satisfaction, nous avons dit que nous aimons l'orientation du projet de loi et ainsi de suite. En l'occurrence, on ne saurait toutefois dire que le mieux est l'ennemi du bien. Nous n'avons pas droit à l'erreur; le projet de loi doit être parfait.

Les députés de l'opposition n'ont que le choix d'adopter ou de rejeter ce projet de loi lors du vote. C'est là le problème. Les libéraux veulent nous faire adopter cette mesure à toute vapeur et ils prétendent qu'ils régleront les problèmes plus tard. De ce côté-ci de la Chambre, nous continuons de nous interroger sur l'opportunité d'adopter maintenant cette mesure si elle n'est pas satisfaisante. Nous ne pouvons pas dire que nous approuvons les sept huitièmes du projet de loi. Celui-ci comporte suffisamment d'éléments qui laissent à désirer pour que nous voulions le renvoyer au comité afin que les

correctifs nécessaires soient apportés. J'exhorte le gouvernement à réfléchir à cela.

Je sais ce que diront les libéraux si nous votons contre ce projet de loi, et nous allons voter contre à cause des problèmes qui ont déjà été énumérés. Ils diront que nous sommes contre la protection des enfants, ce qui est ridicule. Ils refusent de s'attaquer au cœur du problème, de réprimer cette activité et de dire qu'ils en ont assez. Pour tout ce qui touche à la pornographie juvénile et à l'exploitation des enfants, il faut dire: nous en avons assez.

Comme je l'ai déjà mentionné à la Chambre, le gouvernement a adopté, il y a quelques années, disons quatre ou cinq ans, un projet de loi permettant de poursuivre ceux qui se rendent à l'étranger pour exploiter des enfants, autrement dit, ceux qui font ce qu'on appelle du tourisme sexuel et qui partent à la recherche d'enfants à exploiter. C'est incroyable, mais pourtant vrai. Il s'agit d'une industrie de plusieurs millions de dollars. Pour la forme, le gouvernement a adopté une mesure législative permettant de poursuivre ceux qui font ce genre de tourisme. C'est une bonne idée.

Cela nous amène à poser la question suivante: combien de gens ont été poursuivis? Je rappelle qu'il s'agit d'une industrie de plusieurs millions de dollars. Des milliers de personnes s'adonnent à cette activité. Il faut donc régler le problème.

Lorsque nous avons été saisis du projet de loi, nous avons averti le gouvernement. Nous lui avons dit que la loi visant à protéger les enfants était certes une bonne idée, mais allait-elle être efficace? Nous avons déclaré: «Nous vous avertissons, la loi ne fonctionnera pas.»

Combien de personnes ont été poursuivies aux termes de cette mesure législative? Pas une. Combien de personnes ont été reconnues coupables? Pas une. Cela a-t-il mis un terme au tourisme sexuel? Pas du tout. Cela a-t-il protégé les enfants au pays comme à l'étranger? Non.

Qu'est-ce que cela signifie? Nous jetons de la poudre aux yeux, nous prétendons avoir réglé la question, mais le problème persiste. En fait, il empire puisque nous refusons de voir clair. Nous disons: «Nous nous sommes attaqués au problème. Il ne doit plus exister.» Entre-temps, de pauvres enfants de la Thaïlande ou d'autres pays sont exploités par des touristes qui donnent libre cours à leur perversité. Dire que nous pourrions agir en faisant clairement comprendre à nos concitoyens qui font du tourisme sexuel qu'ils seront traduits en justice et passibles d'une lourde peine s'ils sont reconnus coupables d'avoir exploité sexuellement des enfants. Mais ce n'est pas le cas.

● (1050)

On n'a pas réussi à faire condamner le moindre prévenu. S'il y en avait au moins un, je n'irais peut-être pas jusqu'à dire que le travail a été bien fait, mais ce serait un bon début pour en arriver à des dizaines d'inculpations et de condamnations, probablement. Nous devrions donner la frousse à ces types-là qui se servent des enfants de pareille façon.

Il n'y a pas eu de résultats parce que le travail n'a pas été bien fait. Voilà la difficulté que présente ce projet de loi. Il n'est pas bien fait et ne donnera rien. C'est pourquoi il plaît à Sharpe. Il se dit: «C'est parfait, mon vieux, c'est juste ce qu'il me faut, et je vais en profiter.» Les avocats sont tous aux aguets. Ils ont fourbi leurs arguments en s'inspirant de la charte. Ceux qui défendent ces agresseurs sont déjà en train de scruter le projet de loi.

Voilà ce qui cloche dans le projet de loi. S'il n'est pas bien conçu, s'il ne fait pas l'affaire, l'opposition a le devoir de le critiquer et de voter contre. Je voudrais en appuyer les sept huitièmes, mais la partie qui cloche prive le reste de toute signification. Pour notre part, nous ne pouvons pas approuver une mesure telle que, dans cinq ans, on reviendra nous dire: «Ils se servent de ce moyen de défense, et ils arrivent à s'en tirer indemnes.»

La même chose est arrivée avec le projet de loi qui devait nous permettre de nous attaquer aux prédateurs sexuels qui vont dans d'autres pays agresser des enfants parce que les lois y sont plus laxistes. Ils vont à l'étranger et font leur truc. Si les députés pensent que, revenus de Thaïlande ou d'ailleurs, où ils s'en prennent à des enfants, ces agresseurs restent bien sages chez nous pendant les 50 semaines suivantes, je ne partage pas leur avis. C'est à leur retour qu'ils commencent à commettre leurs crimes dégoûtants sur des enfants de chez nous. Ils téléchargent de la pornographie sur Internet, montrent ces images à d'autres, les impriment, les distribuent et exploitent et agressent des enfants. Ils ne vont pas passer une semaine de vacances ailleurs pour se conduire ensuite comme des anges, s'étant soulagés de leurs pulsions.

Voilà ce qui clochait dans ce projet de loi et qui cloche encore dans celui-ci. Il n'est pas acceptable. C'est pourquoi il faudrait le réétudier au comité jusqu'à ce que nous trouvions la bonne solution. Pour ces raisons, je vais voter contre le projet de loi et en faveur des amendements.

•(1055)

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Le projet de loi aborde la question du bien public et en donne une brève définition. Il y est dit:

Pour l'application du paragraphe (6), servent notamment le bien public les actes ou le matériel qui sont nécessaires ou profitables à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art.

Cette définition me pose très peu de problèmes lorsqu'il y est dit que le bien public comprend la justice. Les autorités policières et les avocats, entre autres, qui portent des accusations contre certains individus peuvent avoir certaines de ces illustrations. C'est légitime. Mais qu'en est-il de la poursuite d'objectifs scientifiques, médicaux et éducatifs? Dans une certaine mesure, j'imagine que si une personne forme de jeunes médecins ou infirmières dans le domaine de l'anatomie, certaines de ces illustrations ne sont pas pornographiques. Il serait alors possible d'utiliser en toute légitimité cette définition parce que notamment les manuels et les documents contiennent de telles illustrations.

Toutefois, je demande, enfer et damnation, ce qui passe dans le domaine des arts. Je n'utilise pas souvent cette expression, mais c'est à bon escient et à propos que je le fais aujourd'hui. Selon le député quand des représentations pornographiques d'enfants, en art, servent-elles le bien public? Où se trouve le bien public là-dedans? J'aimerais que mon collègue présente son point de vue sur cette définition.

Le vice-président: Je suis prêt à accorder la parole au député de Fraser Valley s'il peut répondre très brièvement. Toutefois, je suggère que nous passions aux déclarations de députés et que nous revenions ensuite à la question du jour, après la période des questions.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

L'hon. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, puisque nous sommes en pleine Semaine nationale de l'action

Article 31 du Règlement

bénévole, j'interviens pour rendre hommage aux centaines de Canadiens qui consacrent leur temps aux autres pour aider leurs voisins et leurs communautés.

Dans les régions rurales, le bénévolat est l'un des piliers sur lesquels on a bâti les communautés. Il n'aurait jamais été possible de venir en aide au prochain, de former des collectivités et d'assurer leur continuité sans la contribution des bénévoles.

Tous les participants à l'action bénévole donnent du temps qu'ils empruntent à leur famille ou à leur entreprise. Ces efforts méritent reconnaissance et appréciation. Ceux qui oeuvrent dans les services d'urgence et sacrifient leur temps lorsqu'on fait appel à eux prennent des risques, tant pour eux-mêmes que pour leur entreprise. C'est dans cet esprit que le projet de loi C-505 a été déposé à la Chambre; il procurera à tous les volontaires des services d'urgence l'égalité aux termes du droit fiscal.

Je tiens à souligner le travail de tous les bénévoles, à féliciter ces gens et à les remercier.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, les Canadiens de ma circonscription, Calgary-Est, en ont assez de la culture de corruption qui règne au sein du Parti libéral.

Nous assistons maintenant à un autre gaspillage de l'argent des contribuables. Au cours des récentes semaines, les candidats libéraux ont dépensé non pas leur propre argent, mais celui des contribuables pour acheter des votes. À eux trois, le député vire-capot de Kings—Hants, le ministre de l'Environnement et le ministre des Finances ont dépensé 225 000 \$ pour se faire réélire.

La corruption, le gaspillage des fonds publics et le copinage sont de plus en plus caractéristiques du gouvernement libéral. Les Canadiens en ont assez.

Lors des prochaines élections, nous dirons au revoir au Parti libéral.

* * *

•(1100)

[Français]

LE SÉNATEUR GÉRALD-A. BEAUDOIN

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, le sénateur Beaudoin a récemment dû quitter son siège à la Chambre haute parce qu'il avait atteint l'âge limite pour exercer son droit de parlementaire, tel que stipulé par la Constitution.

Nommé sénateur le 26 septembre 1988, il a exercé son rôle de parlementaire minutieusement et avec grande dignité. Au cours de sa carrière, il a obtenu plusieurs distinctions, dont le Prix pour le droit Ramon-John-Hnatyshyn en 1997, la médaille Walter-S.-Tarnopolsky pour les droits de la personne en 2002, et il est également Officier de l'Ordre du Canada depuis 1980. Le sénateur Beaudoin a également rédigé de nombreux ouvrages de droit constitutionnel.

Article 31 du Règlement

C'est avec regret que nous le voyons quitter le Sénat et le Parlement. Néanmoins, nous avons toute confiance que nous pourrions toujours compter sur ses compétences pour fins de consultation. Il est un grand juriste, il est un fidèle Canadien et il aura été un grand sénateur. Merci au sénateur.

* * *

[Traduction]

LES ARTS ET LA CULTURE

M. Eugène Bellemare (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, nous célébrons aujourd'hui la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur et, le 26 avril, ce sera la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. Voilà deux bonnes occasions de célébrer le travail de tous les créateurs canadiens qui enrichissent notre vie quotidienne.

[Français]

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur a été créée dans le but de promouvoir la lecture, l'édition et la protection de la propriété intellectuelle par l'intermédiaire du droit d'auteur.

[Traduction]

La Journée mondiale de la propriété intellectuelle offre une occasion idéale de promouvoir et d'enseigner l'importance de la propriété intellectuelle comme outil de développement économique et culturel. Le thème de cette année est: «Encourager la créativité».

J'invite tous les Canadiens à montrer qu'ils apprécient le talent et la passion que tous les créateurs investissent dans leurs oeuvres pour améliorer notre expérience culturelle.

* * *

LA CIRCONSCRIPTION DE VANCOUVER KINGSWAY

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de représenter la circonscription de Vancouver Kingsway au Parlement au cours des sept dernières années. Je voudrais féliciter les habitants de toutes les origines ethniques de ma circonscription qui contribuent à enrichir la collectivité.

Ce fut un privilège pour moi de travailler étroitement avec de nombreux membres de la collectivité et des diverses organisations communautaires.

Dans mes fonctions de députée, j'ai sollicité l'appui du gouvernement dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement abordable et du soutien social pour les familles et les aînés.

J'ai également sollicité l'aide du gouvernement en vue d'obtenir des fonds au chapitre de l'infrastructure pour la construction de la Millennium Sports Facility et pour la reconstruction de la South Vancouver Neighbourhood House. Chaque été, j'ai travaillé avec DRHC afin de créer 78 emplois d'été destinés à des étudiants des niveaux secondaire et collégial.

Je tiens à féliciter les habitants de Vancouver Kingsway des efforts qu'ils déploient et des progrès qu'ils réalisent pour le bien-être de leur collectivité.

* * *

LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, au moment où la Semaine de l'action bénévole arrive à sa fin, je tiens à saluer la contribution des bénévoles de partout au Canada.

La Semaine de l'action bénévole nous donne l'occasion de remercier les 6,5 millions de bénévoles qui oeuvrent au Canada et qui prouvent encore une fois que les Canadiens sont capables de donner de leur temps généreusement et sans compter dans le but d'améliorer le sort de leurs concitoyens.

Les bénévoles renforcent les collectivités. Le bénévolat est un investissement dans nos collectivités et les bénévoles constituent notre ressource la plus précieuse.

Où en seraient nos collectivités si ce n'était de l'engagement des bénévoles?

Winston Churchill a dit un jour que ce que nous touchons est notre gagne-pain et que ce que nous donnons confère un sens à notre vie.

Mère Teresa a dit que les petites choses faites avec beaucoup d'amour apportent la joie et la paix.

Un sage mais illustre inconnu a dit quant à lui que les bénévoles n'ont pas nécessairement beaucoup de temps, qu'ils ont simplement un grand coeur.

Au nom de mes électeurs et en mon nom personnel, je tiens à remercier tous les bénévoles de leur contribution pour améliorer notre collectivité et renforcer le Canada.

* * *

[Français]

LA FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ACADIENNES

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec grand plaisir et beaucoup de fierté que je salue la Fédération des caisses populaires acadiennes pour leur réunion annuelle qui a eu lieu à Moncton, la semaine dernière.

Je salue aussi le président du conseil, Roland Cormier, de Scoudouc, pour le renouvellement de son mandat. Roland Cormier a servi ce mouvement avec énergie, dignité et beaucoup de succès.

[Traduction]

Roland Cormier est un véritable leader.

[Français]

Aussi, le nouveau président et chef de la direction, Camille Thériault, donnera beaucoup de vigueur et de leadership dans les années à venir.

En 2003, le mouvement a connu la meilleure année de son histoire. Cette institution financière est essentielle pour le développement de l'Acadie et elle est entre de très bonnes mains avec Roland Cormier et Camille Thériault en tête.

* * *

● (1105)

LE PEUPLE ARMÉNIEN

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Monsieur le Président, cette semaine, nous avons vécu un moment historique. La Chambre des communes a voté de façon décisive une motion reconnaissant le génocide arménien.

Bien que le ministre des Affaires étrangères ait tenté de minimiser la portée de cette motion présentée par ma collègue de Laval-Centre, il demeure que ce sont les représentants des peuples québécois et canadien qui auront eu le dernier mot sur le sens à donner à cet autre drame qualifié de crime contre l'humanité.

Demain marquera le triste anniversaire du génocide arménien survenu en 1915, qui a fait plus de 1,5 million de victimes.

Le Bloc québécois sympathise avec la communauté arménienne et, avec elle, continuera de se souvenir et de le rappeler aux générations futures pour que de telles atrocités cessent à tout jamais.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

L'hon. David Kilgour (Edmonton-Sud-Est, Lib.): Monsieur le Président, les aviculteurs de la Colombie-Britannique sont au bord du désastre: des oiseaux infectés par un virus hautement contagieux ont été trouvés dans 31 exploitations avicoles de la vallée du Fraser et, à ce jour, environ 950 000 oiseaux infectés ont été détruits.

Même les oiseaux provenant d'exploitations non infectées dans un rayon d'un kilomètre d'une zone touchée sont abattus, dans un effort énergique pour mettre fin à la propagation de ce terrible virus.

Dans des moments comme celui-ci, les agriculteurs d'Abbotsford, de Mission et du reste de la Colombie-Britannique doivent savoir que les Canadiens sont de tout coeur avec eux.

* * *

LE COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE

M. Ken Epp (Elk Island, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a choisi M. Bernard Shapiro comme prochain commissaire à l'éthique. Ses titres de compétence sont impressionnants, mais la méthode employée pour sa nomination nous impressionne beaucoup moins, de même que son rôle restreint dans les cas d'infractions ministérielles aux règles d'éthique.

Le premier ministre parle de déficit démocratique et de pouvoir accru pour les députés mais, dans ce dossier crucial, les députés sont relégués à une position d'impuissance égale à celle des meubles dans cette salle.

Les ministres échappent à l'examen public et parlementaire. Les cas de mauvaise conduite des ministres continueront d'être analysés derrière des portes closes, comme dans le bon vieux temps de Jean Chrétien. Qu'en est-il de l'obligation de faire rapport directement au Parlement?

Tout cet exercice n'est qu'un autre exemple de primauté des apparences sur la substance. Les libéraux veulent donner l'impression qu'ils se penchent sur le grave déficit en matière d'éthique au sein du gouvernement, mais ils refusent de prendre de véritables mesures à cet égard.

* * *

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.): Monsieur le Président, du 18 au 24 avril, nous célébrons la Semaine nationale de l'action bénévole; c'est l'occasion de rendre hommage aux Canadiens qui consacrent leur temps et leur énergie à leurs concitoyens. Ces bénévoles dévoués témoignent de la valeur que les Canadiens accordent aux efforts consacrés aux collectivités.

À une époque où le temps devient une denrée rare, il importe de saluer les efforts de ceux qui trouvent, dans leur horaire chargé, le temps d'apporter une contribution à leur collectivité et d'aider les autres. Le gouvernement du Canada appuie le bénévolat par le truchement de son Initiative canadienne sur le bénévolat.

Des conseils d'administration aux soupes populaires, les bénévoles servent nos collectivités de diverses façons. Ils encadrent nos

Article 31 du Règlement

enfants, visitent les personnes âgées et aident les néo-Canadiens à s'adapter à notre société.

Au nom du gouvernement du Canada, je remercie les 6,5 millions de bénévoles.

* * *

LA BIRMANIE

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je prends aujourd'hui la parole pour condamner avec toute la vigueur possible le gouvernement de la Birmanie, qui a traduit en justice et condamné à mort neuf travailleurs birmans accusés de haute trahison. Ces personnes sont accusées d'avoir pris contact avec l'Organisation internationale du travail des Nations Unies.

L'un des défenseurs a été condamné à mort pour avoir été trouvé en possession d'un rapport de l'OIT sur le travail forcé en Birmanie. J'ai eu l'honneur de collaborer à l'élaboration de ce document de l'OIT, de même que le ministre du Travail du Canada.

Poursuivre des personnes accusées d'avoir pris contact avec l'OIT est une violation des droits fondamentaux de la personne. Nous ne pouvons que souligner l'hypocrisie flagrante du gouvernement birman, qui s'est engagé à coopérer avec l'OIT pour éliminer le travail forcé et qui en même temps poursuit des personnes qu'il accuse de trahison parce qu'elles ont communiqué avec un organisme de l'ONU.

Les autorités birmanes doivent laisser tomber les accusations de haute trahison qui pèsent contre ces ouvriers et faire en sorte qu'ils soient libérés.

J'exhorte le ministre du Travail et le ministre des Affaires étrangères...

● (1110)

Le Président: Le député de Rosemont—Petite-Patrie a la parole.

* * *

[Français]

LA JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, «Lire, un plaisir qui se partage», voilà le thème choisi pour souligner la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Le Bloc québécois profite de l'occasion pour rendre hommage aux artisans dont les oeuvres—le regard souvent critique jeté sur la société par le roman, la nouvelle, la poésie ou autres—immortalisent des pensées, des époques, des épopées. Par leurs oeuvres, ces artisans suscitent la réflexion, nous permettent de rêver et d'alimenter notre imaginaire.

Si l'alphabétisation est le glaive de l'émancipation des individus et des peuples, la lecture entretient, aiguise, encourage le goût de l'évasion et de la liberté.

Mais pour que les oeuvres littéraires soient encouragées dans leur éclosion, il faut assurer aux auteurs la protection et la valorisation de leurs créations. C'est pourquoi le Bloc québécois se bat d'arrachepied pour le respect de leurs droits et propose depuis des années l'abolition de tous les obstacles à la démocratisation de la lecture, en commençant par une réclamation expresse auprès du gouvernement fédéral afin qu'il abolisse la TPS sur les livres.

Article 31 du Règlement

Le Bloc québécois profite de cette journée pour encourager...

Le Président: Le député de Lanark—Carleton a la parole.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC): Monsieur le Président, il y a six ans, les gouvernements fédéral et provinciaux ont signé des accords sur la prestation de soins et non pas sur le versement d'argent à ceux qui ont contracté l'hépatite C lors d'une transfusion sanguine avant 1986 ou après 1990.

En vertu de cet accord, 55 millions de dollars ont été versés au gouvernement de l'Ontario. Cependant, aucune partie de cette somme n'a encore été affectée à la prestation de services de santé. En réalité, le gouvernement de l'Ontario insiste sur le fait qu'il étudie encore le problème. Par conséquent, certaines personnes qui ont été rendues invalides par l'hépatite C et qui ne peuvent plus travailler, n'ont d'autre choix que régler le coût de leurs soins à même leur revenu réduit.

J'invite Santé Canada à enquêter sur ce manque de coopération. Si le ministère est incapable d'amener la province à respecter sa parole, il doit reprendre cet argent et le redistribuer directement aux victimes de l'hépatite C.

C'est une tragédie nationale que des citoyens canadiens aient contracté l'hépatite C lors d'une transfusion sanguine. C'est honteux et embarrassant de constater, 15 ans plus tard, l'absence de norme nationale applicable pour aider les victimes.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, comme chacun le sait, notre système de soins de santé est un héritage dont le gouvernement libéral est fier et dont il ne se départira jamais.

En appuyant de manière indéfectible notre système de soins de santé national, le gouvernement libéral aide les femmes à rester en santé et à améliorer leur bien-être. Ainsi, les Instituts de recherche en santé du Canada réunissent les meilleurs chercheurs de partout au pays pour étudier des problèmes qui concernent les femmes. Nous fournissons aussi un financement stable et permanent à un projet national concernant le cancer du sein et nous octroyons des fonds pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des femmes enceintes, pour offrir à ces dernières des suppléments alimentaires et pour dispenser des services d'orientation et de counseling touchant les habitudes de vie.

Dans les secteurs qui préoccupent les Canadiennes, comme les soins de première ligne, les soins à domicile et l'accessibilité à une assurance-médicaments, le gouvernement libéral aide à accélérer les modifications à apporter à l'infrastructure des soins de santé.

Dans le budget de 2004, le premier ministre s'est engagé à verser 2 milliards de dollars supplémentaires au titre du financement des soins de santé, ce qui portera la contribution annuelle du gouvernement fédéral aux dépenses publiques en matière de santé à 36,8 milliards de dollars, soit environ 40 p. 100 du total de ces dépenses.

Le gouvernement libéral est fier d'appuyer en priorité les soins de santé et les questions qui préoccupent les femmes.

LA FIN DES ÉTUDES SECONDAIRES

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, en cette période de remise des diplômes de fin d'études, je veux présenter à mes collègues les leçons que je partage avec les élèves lors de la cérémonie de remise des diplômes. Cela s'intitule «Toutes les leçons de vie que m'a apprises l'histoire de l'arche de Noé».

Premièrement: Ne manquez pas le bateau.

Deuxièmement: N'oubliez pas que nous sommes tous dans le même bateau.

Troisièmement: Planifiez. Il ne pleuvait pas lorsque Noé a construit son arche.

Quatrièmement: Tenez-vous en forme. Quand vous aurez 600 ans, quelqu'un vous confiera peut-être une tâche colossale.

Cinquièmement: N'écoutez pas les détracteurs; attelez-vous à la tâche à accomplir.

Sixièmement: Bâissez votre avenir sur des assises élevées.

Septièmement: Pour l'amour de Dieu, voyagez avec quelqu'un.

Huitièmement: La vitesse n'est pas toujours un avantage. Les escargots sont montés à bord avec les guépards.

Neuvièmement: Lorsque vous êtes stressé, laissez-vous flotter un certain temps.

Dixièmement: Souvenez-vous que l'arche a été bâtie par des amateurs, et le *Titanic*, par des professionnels.

Onzièmement: Peu importe la tempête, si Dieu vous accompagne, il y a toujours un arc-en-ciel qui vous attend.

Je félicite tous les élèves de 12^e année qui obtiendront leur diplôme cet été.

* * *

●(1115)

L'ENVIRONNEMENT

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, hier, on a souligné le Jour de la Terre. Permettez-moi de présenter une idée simple et brillante à cette occasion: l'ampoule fluorescente compacte.

Le mois dernier, notre gouvernement a lancé le défi visant à réduire d'une tonne les émissions de gaz à effet de serre. Cette campagne incite directement les Canadiens à faire des choix environnementaux et à réduire ces émissions.

Les ampoules fluorescentes compactes constituent la solution idéale pour réduire la consommation d'énergie. Une seule de ces ampoules utilise seulement le quart de l'électricité d'une ampoule ordinaire. De plus, elle dure 10 fois plus longtemps.

Si, dans chaque résidence canadienne, une ampoule ordinaire était remplacée par une ampoule fluorescente compacte, nous économiserions 73 millions de dollars en coûts énergétiques et nous réduirions les gaz à effet de serre de 400 000 tonnes environ. Cela équivaut à retirer 66 000 voitures de la circulation. C'est une idée brillante, littéralement.

J'invite mes collègues à donner l'exemple, en espérant qu'on installera une ampoule fluorescente compacte dans chaque résidence du pays.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES***[Traduction]***LES MARCHÉS PUBLICS**

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): Monsieur le Président, quel enchevêtrement inextricable. Le premier ministre a soutenu qu'il était blanc comme neige en ce qui avait trait aux marchés publics, à la publicité et aux sondages, mais le témoignage de Chuck Guité devant le Comité des comptes publics hier et aujourd'hui confirme encore une fois, avec preuves documentaires à l'appui, que le premier ministre actuel était plongé jusqu'au cou dans des manoeuvres d'ingérence politique afin que ses amis de la firme Earnscliffe Group reçoivent des contrats du gouvernement pour effectuer des sondages et de la recherche.

Comment les Canadiens peuvent-ils croire que ce premier ministre fera la lumière sur ce scandale lorsqu'il est clair, si on retourne dix ans en arrière, qu'il a lui-même enfreint les règles pour favoriser ses amis politiques?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

Tout d'abord, il faut préciser que cela n'a rien à voir avec les commandites. Il est question ici d'activités liées à la publicité au gouvernement du Canada en 1994 et 1995. En fait, si nous regardons les documents, si nous examinons les faits, personne n'est intervenu au nom d'Earnscliffe. Personne n'est intervenu au nom de qui que ce soit.

Si les députés ont lu les documents que j'ai, il est assez clair que, durant cette période, tous ceux qui travaillaient pour le ministre des Finances à l'époque cherchaient en fait à rendre le processus plus concurrentiel...

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): C'est absolument ridicule, monsieur le Président: un processus plus concurrentiel où une seule entreprise a présenté une offre, soit Earnscliffe. Pourquoi? Parce que c'était un contrat truqué. Pourquoi? Parce que le premier ministre et son copain, le ministre des Finances, voulaient s'assurer que des deniers publics allaient aboutir chez Earnscliffe, qui avait un rôle à jouer dans la campagne à la direction du parti.

Pourquoi le premier ministre peut-il clamer son innocence dans la combine des contrats de publicité lorsqu'il était plongé dedans jusqu'au cou, enfreignant les règles gouvernementales pour influencer l'attribution de marchés publics?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Encore une fois, monsieur le Président, rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité. Examinons les faits. Cette question n'a rien à voir avec le programme de commandites. Il ne faut pas oublier cela.

Lorsque je regarde ces documents de 1994 auxquels les gens ne cessent de faire allusion, je constate qu'ils montrent tous en fait la volonté des gens qui travaillaient pour le ministre des Finances à l'époque d'ouvrir le processus, de le rendre plus concurrentiel. Le nom de la firme Earnscliffe n'est mentionné nulle part dans ces documents. En fait, dans un des documents, on va jusqu'à dire que d'autres firmes ont indiqué...

Le Président: Le député de Calgary-Sud-Est a la parole.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, PCC): C'est carrément faux, monsieur le Président. Les documents déposés par M. Guité font mention de la firme Earnscliffe Research et, bien sûr, les

documents que nous avons déposés plus tôt cette semaine montrent que le premier ministre était plongé jusqu'au cou dans des manoeuvres visant à enfreindre les règles.

N'est-il pas intéressant de constater que, hier, nous avons entendu un témoignage selon lequel Terrie O'Leary, chef de cabinet du ministre des Finances à l'époque, téléphonait à M. Guité et rencontrait ce dernier au bureau du ministre des Finances? Scott Reid, porte-parole du premier ministre, nie que ces rencontres ont eu lieu. D'où vient M. Reid? De la firme Earnscliffe Research. Pourquoi le propre porte-parole du premier ministre nie-t-il ses liens avec la firme d'où il vient?

• (1120)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, permettez-moi de rétablir les faits. Personne au cabinet du premier ministre n'a jamais dit que Terrie O'Leary n'avait pas rencontré ou parlé avec M. Guité. Ce que le cabinet du premier ministre a indiqué clairement, c'est que Terrie O'Leary n'est jamais, et je dis bien jamais, intervenue au nom d'Earnscliffe.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, si le premier ministre est si innocent, pourquoi s'est-il fait taper sur les doigts par le ministère des Travaux publics? Pourquoi ce ministère a-t-il affirmé que son comportement était tout à fait inacceptable? Le fait est que le premier ministre s'est ingéré dans le processus, ce qui était contraire aux règles. Voilà pourquoi il s'est fait taper sur les doigts. Comment le premier ministre peut-il prétendre que la combine des contrats de publicité le rend furieux, puisqu'il s'est directement immiscé dans l'attribution de ces contrats?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Je le répète, monsieur le Président, je trouve scandaleux que des députés fassent ce genre d'allégations.

Revenons tout d'abord à l'essentiel. Tout cela n'a rien à voir avec le programme de commandites. J'ajouterais même que l'intervention du personnel du ministre des Finances de l'époque tendait uniquement à rendre le processus plus transparent, plus concurrentiel. Il ne voulait qu'ajouter le nom de sociétés afin de veiller à ce que les contribuables canadiens obtiennent les meilleurs services possibles.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, de l'ingérence dans le processus d'adjudication des contrats, c'est de l'ingérence, peu importe le programme dans lequel cela se produit.

Si ces démarches étaient si inoffensives, pourquoi les documents qui ont fait l'objet de fuites cette semaine prouvent-ils que le processus a été truqué pour veiller à ce que seule la société Earnscliffe soit admissible? C'est ce qu'a découvert le ministère des Travaux publics, pas nous, mais bien ce ministère qui a fustigé le premier ministre et lui a reproché d'avoir truqué le processus pour favoriser la société Earnscliffe. Pourtant, la vice-première ministre...

Le Président: La députée de Calgary—Nose Hill était peut-être à la Chambre hier lorsque j'ai déclaré que le mot anglais «rigging» s'emploie plutôt dans le cas des voiliers et que j'ai sommé les députés de ne pas l'utiliser dans ce dossier. Le député de Calgary-Sud-Est a failli se faire rappeler à l'ordre, mais la députée de Calgary—Nose Hill a dépassé les bornes, et nous ne le tolérerons pas. Je prie donc les députés de bien peser leurs mots.

Questions orales

La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Je signale encore une fois, monsieur le Président, que tous les contrats en question ont été attribués au moyen d'un processus ouvert et transparent. Des critères avaient été établis pour toutes les demandes de propositions et l'intervention du personnel du ministre des Finances de l'époque ne visait qu'à permettre à un plus grand nombre de sociétés de participer au processus dans le seul but de veiller à ce que les contribuables canadiens obtiennent les meilleurs services possibles pour leur argent.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DES COMMANDITES

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, dans le scandale des commandites, Charles Guité a confirmé que le système qui a permis les pires abus à même les fonds publics a été conçu aux plus hauts échelons du gouvernement. M. Guité a affirmé, et je cite: «Mon rôle à moi, c'était d'exécuter. Ce n'est pas moi qui ai décidé de fonctionner ainsi. C'est le bureau du Conseil privé et le bureau du premier ministre.»

Le premier ministre, qui dit vouloir faire toute la lumière sur le scandale des commandites, aura-t-il maintenant le courage de porter les blâmes et d'admettre que la direction politique dont il a lui-même reconnu l'existence émanait directement du bureau de Jean Chrétien?

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député dénature les propos que M. Guité a tenus hier. Ce dernier a dit de façon très explicite qu'il n'y avait pas eu d'ingérence politique en ce qui concerne le choix des agences de publicité ou des événements qui devaient être retenus. Il a précisé qu'il ne recevait que des conseils sur les événements à commanditer. Il prenait ensuite les décisions en exerçant son pouvoir à titre de gestionnaire du programme.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, que le gouvernement, qui prêche la transparence, arrête donc de jouer sur les mots. On regardera maintenant la déclaration de M. Guité. Il a reconnu que le bureau du premier ministre et les ministres ont pris, et je cite, «des décisions» quant à l'octroi de contrats à des «firmes spécifiques», qu'il s'entendait avec Alfonso Gagliano «sur la répartition des contrats», qu'il regardait la liste avec Jean Pelletier et que c'est Jean Chrétien qui signait les demandes de financement.

Le premier ministre admettra-t-il que la direction politique donnée par le bureau de Jean Chrétien était tellement précise qu'elle allait jusqu'à indiquer les firmes amies du Parti libéral qui devaient recevoir les contrats?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, on a parlé plus tôt aujourd'hui de la note de service de Terrie O'Leary datée du 30 mai 1994, dans laquelle cette dernière demandait de façon explicite un processus plus concurrentiel. Par contre, nous

avons entendu hier le témoignage de M. Guité qui s'est rappelé d'une conversation qu'il avait eue, selon lui, il y a une dizaine d'années.

Nous savons que dans le cadre de la recherche des faits, lorsqu'il y a divergence d'opinions, il est beaucoup plus crédible de se fier aux écrits de l'époque qu'aux souvenirs d'une conversation qui remonte à dix ans.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, non seulement le gouvernement refuse-t-il maintenant de condamner les agissements des dirigeants politiques pointés du doigt dans le scandale des commandites, mais, à l'époque, le bureau de l'actuel premier ministre, qui savait comment le tout fonctionnait, a fait de l'interférence politique pour favoriser ses propres amis, la compagnie Earnscliffe.

Charles Guité a confirmé hier qu'en 1994-1995, le chef de cabinet de l'actuel premier ministre lui a fait savoir que «Paul préférerait», que «Paul serait plus heureux» si Earnscliffe était choisie. Qui est Paul sinon l'actuel premier ministre?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je reviens à ce que j'ai dit plus tôt. En fait, si nous examinons les documents de cette période, nous voyons que la chef de cabinet de l'ancien ministre des Finances de l'époque a réclamé un concours plus ouvert.

Des entreprises devaient être ajoutées dans le cadre d'un concours ouvert, concurrentiel, d'un processus de demande de propositions fondé sur des critères. En fait, la chef de cabinet du ministre des Finances d'alors cherchait à obtenir un concours ouvert et un processus concurrentiel permettant de parvenir à l'optimisation des deniers publics.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, il y a plus encore. Les propos de Charles Guité sont confirmés par une lettre de Warren Kinsella, qui se plaignait de l'interférence politique du ministre des Finances de l'époque qui non seulement finançait le scandale, mais voulait aussi en faire profiter ses amis.

Pour un premier ministre qui se veut blanc comme neige, n'a-t-on pas ici la preuve que lui aussi a cherché à favoriser ses amis?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Là encore, monsieur le Président, j'en viens au fait que tout semble indiquer en l'occurrence que la chef de cabinet du ministre des Finances de l'époque essayait de veiller à ce que plus d'entreprises puissent soumissionner en fonction des travaux importants effectués par le ministère des Finances et le gouvernement du Canada. Ces demandes de propositions s'appuyaient sur des critères. Tout était transparent.

En fait, lorsqu'on regarde ces documents, je pense que nous devrions féliciter la chef de cabinet du ministre des Finances de l'époque de ce qu'elle a fait, car elle voulait s'assurer...

Le Président: La députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

*Questions orales***LE PROGRAMME DE COMMANDITES**

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, au cours des dernières 24 heures, nous avons appris comment de proches collaborateurs du premier ministre cherchent à obtenir des faveurs pour ses amis. Au cours des 73 derniers jours, nous avons appris comment de proches collaborateurs de l'ancien premier ministre libéral cherchaient à obtenir des faveurs pour leurs amis.

Les Canadiens en ont ras-le-bol de ce gouvernement libéral qui verse dans le copinage et la corruption, et qui gouverne autour de martinis.

Si l'enquête publique n'a toujours pas démarré, est-ce parce que le premier ministre sait que les libéraux, peu importe dans quel clan ils se trouvent, sont gravement compromis par ce scandale?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je rappelle à la députée que c'est le premier ministre qui a clairement dit que nous voulions aller au fond de cette affaire. C'est lui qui a ordonné la tenue d'une enquête publique.

Il s'agit d'une enquête publique indépendante. Le juge Gomery la mènera comme il l'entendra. C'est aussi le premier ministre qui a demandé que le Comité des comptes publics se mette au travail rapidement pour que tous les Canadiens puissent connaître toute la vérité.

• (1130)

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je rappelle à la vice-première ministre qu'il s'est écoulé 73 jours depuis que le premier ministre a confié la direction de l'enquête publique au juge Gomery, mais elle n'a toujours pas commencé. Dans une situation similaire, le gouvernement britannique n'a mis que dix jours à agir, mais le gouvernement libéral n'a encore rien fait après 73 jours, parce qu'il ne veut pas qu'on connaisse la vérité.

Nous en avons assez et nous en avons assez entendu: des contrats de boutique pour les amis de l'actuel premier ministre et de juteux contrats pour ne rien faire accordés aux amis de l'ancien premier ministre. Si le premier ministre refuse de lancer l'enquête publique, la vice-première ministre va-t-elle au moins se lever et dire que la firme Earnscliffe n'obtiendra plus un cent des contribuables...

Le Président: Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

L'hon. Stephen Owen (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, la députée semble oublier que la raison pour laquelle on a nommé une commission d'enquête indépendante est précisément pour qu'elle agisse en toute indépendance. Le juge Gomery prépare les travaux de la commission, qui débiteront en temps utile.

L'opposition aime bien citer les déclarations de M. Guité qui font son affaire et laisser tomber le reste, mais permettez-moi de citer cette lettre, datée du 10 mars, adressée par l'avocat de M. Guité au président du comité:

Il est évident que les députés de l'opposition qui font partie du comité voient dans ces audiences l'occasion de servir leurs propres idées politiques concernant...

Le Président: Le député de Crowfoot a la parole.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, même les libéraux remettent en question la prétendue sagesse du bras droit du premier ministre au Québec. Il semble que l'ancien séparatiste Jean Lapierre veuille que la GRC porte des accusations dans le scandale des commandites non parce qu'il tient à ce que les

responsables répondent de ce fiasco, mais parce que, selon lui, cela aiderait le gouvernement libéral au cours des élections et dans les sondages.

Cet homme est le porte-parole du Parti libéral. Il est la voix du premier ministre au Québec. Et c'est lui qui veut bousculer la GRC. Ce sont des pressions qui ont un but politique. Pourquoi le gouvernement...

Le Président: L'honorable vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit hier, la GRC mènera son enquête criminelle en toute indépendance. Elle n'est influencée par les propos de personne, pas plus ceux de M. Lapierre.

Je rappelle au député que la décision finale en matière de poursuites revient au procureur général du Québec.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, le député de Toronto—Danforth a dit que Lapierre avait eu le genre de propos qu'on tient quand on ne fait aucune différence entre ce qu'on pense et ce qu'on dit. Pour une fois, je suis d'accord avec le député de Toronto—Danforth.

Ces propos du lieutenant du premier ministre sont simplement stupides ou bien constituent un effort délibéré en vue d'exercer des pressions sur la police pour des raisons politiques. Que faut-il choisir?

Quand le premier ministre va-t-il rappeler son lieutenant québécois à l'ordre?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi de redire une fois de plus que la GRC va mener ses enquêtes de façon indépendante et transparente. Elle ne se laissera influencer par les propos de personne, pas plus ceux de M. Lapierre.

Je rappelle au député que, le cas échéant, quand des accusations seront portées et que des poursuites seront intentées, c'est le procureur général du Québec qui prendra les décisions.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, chaque fois que le premier ministre se rend au Québec dans le cadre de ce qu'il prétend ne pas être sa campagne préélectorale, qui voit-on sur la photo? Jean Lapierre. Les deux hommes se tiennent près l'un de l'autre.

Les Canadiens présumant que lorsque M. Lapierre prend la parole, il le fait au nom du premier ministre. Pourquoi alors le premier ministre refuse-t-il de réprimander M. Lapierre qui a tenté de façon flagrante d'exercer des pressions politiques sur la GRC dans le cadre de son enquête sur le scandale des commandites?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord permettez-moi de dire que personne ne parle au nom du premier ministre, sinon lui-même. Il parle en son propre nom.

Je répète ce que j'ai déjà dit. La GRC mènera ses enquêtes comme bon lui semblera et les opinions personnelles exprimées par qui que ce soit n'auront aucune incidence sur le déroulement d'enquêtes de ce genre.

M. Vic Toews (Provencher, PCC): Monsieur le Président, même la vice-première ministre, oublions le premier ministre, n'est pas prête à admettre que ces propos sont irresponsables. Elle n'est même pas disposée à le dire à la Chambre.

Questions orales

Le fait que le premier ministre garde M. Lapierre à ses côtés et que la vice-première ministre refuse de réprimander M. Lapierre envoie un message très clair aux enquêteurs de la GRC. Le commissaire est le sous-ministre de la vice-première ministre.

Pourquoi le premier ministre et la vice-première ministre gardent-ils le silence alors que les personnes qu'ils ont nommées dénigrent le système de justice?

• (1135)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas demeurée silencieuse, loin de là. En fait, j'ai été très claire sur cette question.

Les observations personnelles de quiconque, y compris celles de M. Lapierre, n'ont absolument aucune incidence sur l'enquête criminelle menée par la Gendarmerie royale du Canada.

* * *

[Français]

LES MARCHÉS PUBLICS

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, comment le premier ministre peut-il affirmer qu'il n'était au courant de rien alors qu'il savait comment le système fonctionnait et que son bureau n'a pas hésité à faire de l'interférence politique en faveur de Earncliffe, une information confirmée par le mémo de Warren Kinsella?

Devant les preuves qui s'accumulent, le premier ministre va-t-il continuer de soutenir qu'il ne savait rien?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à propos de cette question, tout a été fait de manière ouverte et transparente.

Les demandes de propositions comportaient des critères précis, et ces critères visaient à obtenir le meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables. Lorsque l'on examine tous les documents fournis par l'opposition et soumis au comité, on constate qu'il y est question d'ouverture du processus et de mise en place d'un processus plus concurrentiel favorisant la participation d'un plus grand nombre d'entreprises.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, ce qui se dégage de toute cette affaire, même si le premier ministre nous annonce qu'avec lui, la politique ne sera jamais plus pareille, c'est que l'ancien, comme le nouveau gouvernement, c'est du pareil au même.

Est-ce que le gouvernement reconnaîtra que le fil directeur entre l'ancien et le nouveau gouvernement est toujours le même et que lorsqu'on est libéral, on veut d'abord et avant tout faire profiter ses amis des fonds publics?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le président, je le répète: à l'examen, on voit bien qu'il est question dans ces documents de mise en place d'un processus plus efficace, ouvert et concurrentiel pour les contribuables canadiens.

J'ai étudié ces documents et je peux rendre compte du fait qu'ils visent à sélectionner toute entreprise susceptible de vouloir présenter une soumission en inscrivant son nom sur la liste des candidats.

Je répète que la demande de propositions comportait des critères précis. Tout y était transparent et conçu pour assurer le meilleur...

Le Président: Le député de Verchères—Les-Patriotes a la parole.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, une étude de la Fédération canadienne du vêtement confirme que le secteur pourrait perdre entre 19 000 et 50 000 emplois au Canada au cours des cinq prochaines années. C'est Montréal qui sera particulièrement frappée, puisque 58 p. 100 des emplois de l'industrie du vêtement se trouvent au Québec.

Est-ce que le gouvernement compte faire sa part pour sauver l'industrie du vêtement de la disparition et, à cet effet, entend-il éliminer les tarifs sur les textiles qui ne sont pas fabriqués au Canada afin de réduire les coûts des manufacturiers canadiens du vêtement?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais dire que...

Des voix: Oh, oh.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable ministre du Commerce international a la parole.

L'hon. Jim Peterson: C'est vrai, monsieur le Président, que c'est une industrie qui est très importante, et la ministre de l'Industrie reconnaît que la concurrence internationale cause beaucoup de défis pour ces industries. C'est la raison pour laquelle elle a déjà réagi dans ce domaine.

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, dans un autre ordre d'idées, si on veut que les mesures de sauvegarde produisent leur plein effet et ne nuisent pas à l'industrie du textile, celles-ci doivent nécessairement être ciblées.

En conséquence, le gouvernement compte-t-il imposer des barrières temporaires à l'importation de certains produits textiles fabriqués chez nous, comme le permettent les accords de l'OMC, à titre de mesures de sauvegarde?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, c'est évident que les changements devraient être faits en vue de la concurrence internationale. C'est la raison pour laquelle la ministre de l'Industrie a déjà annoncé, cette année et l'année dernière, plus de 80 millions de dollars pour les ajustements.

Je vais continuer à travailler avec l'industrie du textile pour aider les travailleurs dans ce domaine.

* * *

• (1140)

[Traduction]

LE BOIS D'OEUVRE

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, à quelques jours de la visite du premier ministre et du ministre du Commerce international à Washington, des groupes de l'industrie canadienne du bois d'oeuvre sonnent l'alarme et affirment que le gouvernement est disposé à conclure une entente qui affaiblira la souveraineté de notre pays. Le département américain du Commerce veut dicter aux provinces la façon de gérer leurs ressources.

Questions orales

Le premier ministre et le ministre du Commerce international ne se rendent-ils pas compte qu'en acceptant cette entente, nous renonçons à l'indépendance économique du Canada?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à bon nombre de reprises à la Chambre, cette industrie est très importante pour tout le Canada et je suis très heureux que le député m'ait posé cette question.

Nous maintiendrons notre politique en deux volets à cet égard. D'un côté, nous continuerons de plaider notre cause devant l'OMC et l'ALENA, et de l'autre, nous tenterons d'en arriver à une certaine entente négociée.

À venir jusqu'à maintenant, nous n'avons rien entendu de concret sur la nature de cette entente négociée et il est donc prématuré pour le député de préjuger de ce que nous ferions.

M. Charlie Penson (Peace River, PCC): Monsieur le Président, toute entente devra tenir compte de la souveraineté du Canada, et selon ce que rapportent les médias, le ministre du Commerce serait d'avis qu'on pourrait bientôt en arriver à une entente. Toutefois, la proposition transmise par les États-Unis en décembre aurait permis aux entreprises américaines de bois d'oeuvre de percevoir environ la moitié des 2 milliards de dollars versés en droits par les compagnies canadiennes. En plus d'être insultante, cette façon de faire a été considérée comme illégale par l'Organisation mondiale du commerce.

Le gouvernement ne se rend-il pas compte que ce n'est pas en versant des droits sur le bois d'oeuvre à nos homologues américains que nous parviendrons à un libre-échange dans ce secteur?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie l'intérêt du député pour cette question qui est très importante pour nous. Je peux lui assurer que j'ai fait part de l'opinion des provinces à ce sujet le 11 janvier dernier, et si l'entente a été rejetée à l'unanimité, c'est à cause de l'une des raisons qu'il a soulevées.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, la transformation à terre du merlu du Pacifique commercialisé en tant que merlan du Pacifique crée des centaines d'emplois pour des Canadiens, dont la plupart habitent et travaillent à Ucluelet et à Port Alberni, des localités côtières de ma circonscription. Elle se traduit également par des emplois indirects et un meilleur environnement, en raison d'une saine gestion des déchets et d'une gestion optimale de la biomasse fragile.

Au cours de cette période cruciale, le ministre des Pêches et des Océans subit des pressions pour autoriser de nouveau la présence de navires-usines étrangers en haute mer et pour doubler le total autorisé des captures. Cette mesure profiterait à un petit groupe d'intérêts du secteur de la pêche commerciale, mais mettrait en péril nos usines, nos économies locales et la viabilité du secteur de la pêche.

Le ministre honorera-t-il son engagement à favoriser la transformation à terre en continuant d'imposer le moratoire sur les flottes de pêche étrangères en haute mer?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, j'ai récemment rencontré le ministre des Pêches de la Colombie-Britannique, M. John van Dongen, à ce propos. Nous nous sommes entendus pour collaborer dans ce dossier

avec les intéressés et trouver une solution avant le début de la saison de la pêche.

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, les États-Unis ont misé sur la prudence et opté pour seulement la moitié du total autorisé des captures. Les localités, le syndicat et mon bureau ont tous demandé au ministre de faire de même.

Pourquoi le ministre fait-il passer les intérêts des flottes étrangères de pêche commerciale devant ceux de nos localités côtières, de l'environnement et de la viabilité de la ressource?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je collabore avec mon homologue de la Colombie-Britannique sur cette question. Nous considérons tous deux qu'il s'agit d'une question importante. Le moratoire demeure en place pour l'instant. Si nous décidons d'agir autrement, nous en informerons le député.

* * *

LE TRAVAIL

Mme Sophia Leung (Vancouver Kingsway, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Travail.

Je crois savoir que les négociations collectives du Council of Marine Carriers et de la Guilde de la marine marchande du Canada en vue de mettre fin au conflit de travail qui touche le transport en Colombie-Britannique sont dans une impasse depuis hier.

Quelles mesures la ministre du Travail compte-t-elle prendre afin d'aider les parties à conclure un règlement et à rétablir les services de transport réguliers sur la côte ouest du Canada?

L'hon. Claudette Bradshaw (ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri, Lib.): Monsieur le Président, hier, j'ai demandé au médiateur de présenter des recommandations écrites pour régler ce différend. Hier soir, le médiateur a fourni aux parties des recommandations en vue d'un règlement et leur a demandé de répondre avant 16 h 30, heure de Vancouver, aujourd'hui.

Le syndicat a accepté les recommandations du médiateur en vue d'un règlement et il est prêt à reprendre le travail immédiatement si l'employeur est d'accord. J'attends la réponse de l'employeur à ces recommandations. J'exhorte l'employeur à accepter ces recommandations et à prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au conflit dès que possible.

* * *

● (1145)

LES FINANCES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPd): Monsieur le Président, les options sur actions offertes aux dirigeants et aux administrateurs d'une entreprise dans le programme de la rémunération des cadres constituent un élément de passif important que les actionnaires et les investisseurs méritent de connaître.

Au nom du rétablissement de la confiance dans le marché boursier, le gouvernement ne croit-il pas qu'il conviendrait de modifier la Loi sur les corporations canadiennes de manière à ce que les options sur actions soient imputées aux dépenses dans les états financiers annuels des entreprises?

L'hon. Jim Peterson (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de son excellente suggestion. Je sais qu'on a apporté plusieurs modifications au sujet de la comptabilisation des options d'actions au titre des dépenses.

*Questions orales***TURKS ET CAICOS**

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, il y a trois décennies, le NPD a prôné des relations formelles entre le Canada et les îles antillaises Turks et Caicos.

Hier, le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a adopté à l'unanimité une motion invitant les îles Turks et Caicos à se joindre à la fédération canadienne. Les néo-démocrates appuient cette initiative, mais à la condition que nous traitions les citoyens des îles Turks et Caicos en véritables partenaires au sein de la famille canadienne et qu'elles soient ou bien rattachées à la Nouvelle-Écosse, ou bien un territoire distinct, mais non pas une colonie.

Maintenant que le bureau du premier ministre examine cette proposition, le gouvernement est-il favorable à ce que les îles Turks et Caicos se joignent à la famille canadienne?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, j'estime qu'il importe beaucoup dans des matières comme celles-là que nous nous enquérions du sentiment des habitants de ces îles sur le rattachement éventuel au Canada.

Cette question a été examinée par un comité parlementaire, il y a quelques années. Nous nous sommes penchés sur cette possibilité. Le premier ministre a eu une conversation téléphonique avec le dirigeant des îles Turks et Caicos.

Nous sommes plus qu'heureux d'examiner cette éventualité et de discuter avec les habitants de ces îles de la façon dont, en tant que Canadiens, nous pourrions oeuvrer de concert avec eux, soit en nous associant à eux, soit en travaillant avec tous nos partenaires antillais à faire des Antilles un meilleur endroit pour nous tous.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai écrit au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire l'exhortant à intervenir dans la crise de la grippe aviaire en annonçant un régime d'indemnisation qui couvrirait plus que le prix des animaux. Un tel régime doit tenir compte de la perte de revenus des agriculteurs. Il devrait tenir compte des préoccupations des industries satellites touchées par l'ordre d'abattage du gouvernement. Enfin, il doit être mis en place maintenant, pas dans des mois ou des années.

Pour tout le monde, la priorité est d'éliminer la maladie. Le ministre peut-il nous donner maintenant, deux mois après le début de l'épidémie, les détails du régime d'indemnisation qu'il a conçu pour venir en aide à tous ceux qui sont touchés par la grippe aviaire?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, nous sommes en train d'abattre quelque 18 millions de volailles. C'est une entreprise énorme. Je tiens à exprimer mes remerciements au gouvernement de la Colombie-Britannique pour son aide en la matière.

Comme le député le sait également, en vertu de la Loi sur la santé des animaux, j'ai le pouvoir d'indemniser les agriculteurs à cet égard. En fait, à ce jour, nous avons envoyé quelque 54 chèques s'élevant au total à environ 2,4 millions de dollars.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, voici un exemple de l'un des problèmes. Il se trouve que les pigeons dont on a ordonné la destruction dans la vallée n'étaient pas malades, qu'ils ne peuvent pas transmettre la grippe aviaire et qu'ils n'étaient un danger ni pour la volaille ni pour l'homme.

Or, l'ACIA a exécuté un ordre d'abattage touchant la famille de Doug et Susan Rudnisky, qui a perdu 16 000 animaux sans aucune raison. Neville Eccles a perdu des millions de dollars en animaux sans aucune raison. Ces animaux n'étaient pas malades et ne posaient aucun problème. L'ACIA a maintenant modifié sa position.

Quelle indemnisation ces gens vont-ils recevoir à l'égard de ce qui détruira leur industrie et leurs exploitations si le ministre ne répond pas à leurs préoccupations?

L'hon. Bob Speller (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, comme le sait le député, c'est un problème auquel nous faisons face en nous fondant sur les meilleurs renseignements scientifiques en notre possession. En fait, à l'époque, nous croyions que nous devions abattre toute la volaille de la région.

Pour ce qui est des cas spécifiques comme ceux-là, l'ACIA sera en contact avec ces personnes et travaillera en collaboration avec elles.

Pour ce qui est de l'indemnisation en général, le gouvernement du Canada est actuellement en pourparlers avec l'industrie et avec la Colombie-Britannique. Nous essayons d'évaluer exactement ce qui se passe sur le terrain pour savoir précisément quels seront les besoins.

Une fois que seront terminées les discussions et cette phase de l'abattage, nous serons plus à même de parler du long terme...

• (1150)

Le Président: Le député de Gander—Grand Falls a la parole.

* * *

LES PAIEMENTS DE PÉRÉQUATION

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, au mois de février, j'ai attiré l'attention de la Chambre sur le fait que le gouvernement n'a pas modifié la formule de péréquation et de paiements de transfert à ma province.

L'insatisfaction à Terre-Neuve-et-Labrador témoigne de l'inaction du gouvernement fédéral. Terre-Neuve-et-Labrador manque d'argent. Et c'est à cause du gouvernement fédéral, qui n'a pas amélioré la formule de péréquation.

Quand le gouvernement cessera-t-il de financer ses amis et quand offrira-t-il aux provinces une meilleure formule de péréquation pour que l'argent des contribuables soit mieux dépensé?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, la question de la péréquation a été traitée dans le dernier budget. Nombre des questions qui ont été soulevées par diverses provinces durant cette période de cinq ans ont été traitées dans le budget, la plus importante d'entre elles portant sur les dispositions de transition où les ministres des Finances avaient des attentes différentes au cours d'une année.

Le ministre a en fait réglé toutes les questions posées par Terre-Neuve-et-Labrador et toutes les autres provinces touchant des paiements de péréquation.

M. Rex Barnes (Gander—Grand Falls, PCC): Monsieur le Président, la réponse vague et vide de sens du gouvernement est caractéristique d'un gouvernement qui refuse d'agir. Le gouvernement parle, mais n'agit pas.

Questions orales

Nombre de provinces souffrent à cause de la présente formule de péréquation. Le gouvernement a tourné le dos aux besoins des provinces. Il a refusé de négocier un meilleur système de péréquation avec les provinces.

Quand le gouvernement prendra-t-il au sérieux la demande des provinces et quand atténuera-t-il leurs difficultés financières en améliorant la formule de péréquation?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, en fait, si le député se donnait la peine de lire le budget, il se rendrait compte qu'un très grand nombre des questions qui ont été soulevées par les provinces ont été réglées dans le budget, y compris la hausse des paiements de péréquation versés aux diverses provinces bénéficiaires.

Quand le ministre est allé rencontrer les ministres des Finances, ces questions-là ont été discutées. J'étais présent aux réunions. Les questions que le député a soulevées ont été en fait traitées dans le budget.

* * *

[Français]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, il y a un mois, des citoyens ont occupé les bureaux du premier ministre à Montréal et d'autres ont manifesté lors de son passage à Sainte-Anne-des-Monts pour demander un moratoire sur la construction d'un incinérateur de déchets toxiques à Belledune. Malgré de nombreuses manifestations de citoyens conscients de l'impact négatif de la présence d'un tel incinérateur, le gouvernement fédéral fait la sourde oreille et se défile.

En sachant fort bien que le ministre peut invoquer la Loi sur les pêches pour empêcher la construction de l'incinérateur, le premier ministre va-t-il enfin écouter les Gaspésiens et intervenir dans le dossier Bennett à Belledune?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, il est incorrect de dire que nous n'examinons pas cette question de près. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale l'a examinée. Je n'ai pas encore reçu le rapport mais s'il y a certains problèmes transfrontaliers entre les deux provinces, le Nouveau-Brunswick et le Québec, alors il est possible que le gouvernement fédéral ait certaines responsabilités. Cependant, les grandes responsabilités pour cela reviennent à la province du Nouveau-Brunswick et ne se situent pas au niveau fédéral.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Neigette-et-la Mitis, BQ): Monsieur le Président, le ministre est tout à fait conscient que cet incinérateur peut être catastrophique sur la ressource aquatique de la baie des Chaleurs.

Est-ce que le premier ministre pense vraiment que les citoyens de la Gaspésie vont attendre le résultat de votre enquête, après les élections? Personnellement, ma réponse est non. Quelle est la vôtre?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je ne sais pas s'il y avait vraiment une question là-dedans. Je peux assurer l'honorable députée que la santé des populations est la chose la plus importante. Également, nous allons prendre en considération, bien sûr, les ressources naturelles de la région, incluant les pêches.

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, des centaines de garçons ont été victimes d'agressions et de sévices sexuels à l'intérieur et à l'extérieur du Centre de formation de Kingsclear, au Nouveau-Brunswick. Les victimes ont nommé 14 auteurs de voies de fait et, pourtant, seul Karl Toft a fait l'objet d'accusations criminelles. On a versé des millions de dollars pour acheter le silence, y compris aux victimes de Clifford McCann, sergent-chef à la GRC. Les victimes qui ont décidé de parler se sont fait dire par la GRC de ne pas porter plainte.

La vice-première ministre va-t-elle saisir les dossiers d'avant et d'après Kingsclear, mener un examen des dossiers qui soit indépendant de la GRC et faire rapport au Parlement?

• (1155)

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député et moi-même avons eu l'occasion de parler de cette affaire. D'ailleurs, je le remercie de son intérêt de longue date pour cette question et, en particulier, pour ceux qui ont été victimes d'abus à Kingsclear.

Comme le sait le député, le Groupe des crimes graves de la GRC a mené une enquête complète et exhaustive sur ces questions. La GRC, au Nouveau-Brunswick, a indiqué qu'il ne serait pas porté d'accusations dans cette affaire. Au Nouveau-Brunswick, la décision relative au lancement d'accusations relève du procureur général de la province.

M. Peter Goldring (Edmonton-Centre-Est, PCC): Monsieur le Président, cette question touche l'intégrité de la force policière de notre pays.

Des garçons ont été emmenés au su d'agents de correction du Nouveau-Brunswick et de la GRC sur la banquette arrière de voitures de patrouille de la GRC, et à la maison du sergent-chef Clifford McCann, de la GRC.

Si la vice-première ministre s'y refuse, le premier ministre va-t-il donner suite à sa promesse antérieure et faire saisir les dossiers d'avant et d'après Kingsclear, et mener une enquête indépendante en dehors de la GRC? Va-t-il respecter sa promesse?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le député a formulé des allégations très graves à propos de ce qui s'est ou ne s'est pas produit dans le cas des événements de Kingsclear.

Comme je l'ai déjà dit, la GRC a mené une enquête complète et exhaustive sur cette affaire. Si le député a des informations supplémentaires qui, à ses yeux, pourraient nous aider à mieux comprendre ce qui s'est passé, je ne demande pas mieux que de le rencontrer et de poursuivre mes discussions avec lui relativement à...

Le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a la parole.

Questions orales

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre responsable des langues officielles. Le gouvernement, armé d'une liste de priorités, s'apprête à rencontrer les autorités provinciales à propos du financement des soins de santé.

Comme le ministre de la Santé est également le ministre responsable du plan d'action sur les langues officielles, est-il prêt à mettre sur la liste de priorités du gouvernement du Canada les soins de santé pour les communautés de langues officielles, tel que promis dans le plan d'action?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, l'accès à des soins de santé de qualité en français partout au pays est une priorité que nous avons identifiée dans notre plan d'action pour les langues officielles. Notre plan prévoit des investissements substantiels dans trois secteurs d'intervention, soit le réseautage, la formation des professionnels de la santé et les soins primaires.

Tel que ma prédécesseur, maintenant vice-première ministre du pays, l'avait annoncé en cette Chambre le 6 novembre dernier, je suis disposé à inscrire la question de l'accès aux soins de santé pour les communautés minoritaires de langues officielles à l'ordre du jour de la prochaine réunion officielle des ministres de la Santé fédéral, provinciaux et territoriaux.

* * *

[Traduction]

L'AIDE INTERNATIONALE

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, hier, l'ACDI a annoncé l'octroi d'une subvention de 3 millions de dollars au titre d'un programme d'intervention en Chine. L'argent des contribuables canadiens sert maintenant à financer une initiative appuyant un réseau de services sociaux en Chine.

La ministre de la Coopération internationale ou le ministre des Affaires étrangères peuvent-ils expliquer comment il se fait que le gouvernement libéral continue à envoyer des deniers publics canadiens à un régime qui envoie un homme dans l'espace? Expliquez-nous pourquoi?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement du Canada n'envoie pas d'argent à des régimes étrangers.

Au nom du peuple canadien, le gouvernement du Canada a établi une politique d'engagement avec la Chine qui s'avère non seulement une puissance extrêmement importante, mais aussi un pays où nombre de citoyens canadiens ont des intérêts directs.

L'ACDI cherche à soutenir des programmes en Chine, pour améliorer la situation au chapitre des droits de l'homme et les conditions de vie du peuple chinois. Les Canadiens appuient de tels programmes parce qu'ils comprennent que la population de la Chine apprécie l'intérêt que nous lui manifestons et l'aide que nous lui accordons. Les Canadiens veulent participer activement et nous allons continuer dans cette voie.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, au cours de l'exercice 2002-2003, le gouvernement libéral a accordé plus de 54 millions de dollars à la Chine au titre de l'aide internationale. À l'heure actuelle, la Chine arrive au quatrième rang des pays bénéficiaires d'aide bilatérale internationale. Un seul pays

africain, en l'occurrence l'Éthiopie, figure parmi les cinq principaux pays qui reçoivent de l'aide de pays à pays.

Le ministre peut-il expliquer pourquoi la Chine reçoit davantage d'aide internationale que certains pays en développement en Afrique et en Amérique latine?

● (1200)

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est précisément parce qu'une grande partie de l'aide dont parle le député sert à former des magistrats en Chine, à montrer à la population chinoise comment intégrer leur très important pays à la communauté internationale, à promouvoir les droits de l'homme et le système judiciaire et à montrer comment moderniser la Chine pour qu'elle puisse évoluer dans le monde d'aujourd'hui.

Les efforts que nous déployons en Chine revêtent une importance capitale pour le Canada et pour les Canadiens, et nous entendons les poursuivre.

* * *

[Français]

LE FONDS DE L'UNITÉ CANADIENNE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—L'Érable, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Affaires intergouvernementales justifie la lenteur du gouvernement à rendre compte de l'utilisation des fonds secrets de l'unité canadienne au motif qu'il fallait scruter de nombreux programmes et activités pour un certain nombre d'années, laissant ainsi entendre qu'il n'existait aucun relevé au Conseil privé concernant ce fonds.

Ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Puisque c'est sa responsabilité, est-il d'accord avec son collègue des Affaires intergouvernementales à l'effet qu'il n'existe aucun relevé concernant l'utilisation des fonds de la réserve de l'unité canadienne?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement parle d'une seule voix, que ce soit par le Conseil du Trésor ou par le ministre des Affaires intergouvernementales. Le secrétariat du Conseil du Trésor continue de faire un examen très minutieux de l'utilisation de cette réserve de l'unité canadienne. Nous devons regarder dans chacun des ministères qui ont utilisé cette enveloppe pour faire des prolongements de programmes existants. Ils font leur travail d'une façon diligente.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Dominic LeBlanc (Beauséjour—Petitcodiac, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, l'éminent député de Yukon.

Le sommet autochtone tenu cette semaine a été un moment historique pour les peuples autochtones. Les chefs autochtones de ma circonscription ont été très satisfaits de l'engagement du gouvernement. Cependant, ils se demandent quand le gouvernement prendra d'autres initiatives et des mesures dans les autres dossiers pour aider les peuples autochtones, et ils aimeraient bien avoir une réponse à cet égard.

Affaires courantes

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de Beauséjour—Petitcodiac de sa question et de l'excellent travail qu'il accomplit pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis très heureux de pouvoir dire que le travail visant les peuples autochtones a commencé. Deux heures après le sommet, nous étions ici à la Chambre pour débattre d'un autre projet de loi qui apportera de l'aide aux peuples autochtones.

En fait, la semaine est absolument historique pour les peuples autochtones car les débats à la Chambre ont été dominés par des projets de loi leur étant destinés: la Loi sur l'autonomie gouvernementale de la première nation de Westbank, la Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho et la Loi sur les institutions financières des premières nations, que nous espérons étudier aujourd'hui. Pendant ce temps, le ministre est au Nunavut pour aider le peuple inuit à progresser.

Je crois que le fait saillant de cette semaine, c'est que j'ai observé, à la Chambre, une nouvelle détermination, fondée sur l'optimisme et la bonne volonté, d'aider les peuples autochtones à améliorer leur qualité de vie.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.): Monsieur le Président, j'avais une brillante question à poser, mais je l'ai égarée. C'est insensé. Attendez un peu, je l'ai dans ma poche.

L'an dernier, dans la région de la capitale nationale, on observait une sous-représentation des anglophones au sein de la fonction publique de l'ordre de 20 p. 100. Les anglophones n'occupaient que le cinquième des postes bilingues et obtenaient moins que le tiers des promotions. Selon certains rapports, les tests de compétence linguistique défavorisent nettement les anglophones. Quand les libéraux mettront-ils fin à la discrimination systémique dont sont victimes les anglophones aux niveaux du recrutement et des promotions à la fonction publique?

L'hon. Joe Jordan (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, une bonne question mérite une bonne réponse, mais ce n'était pas une bonne question.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

• (1205)

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

INDUSTRIE, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

L'hon. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport du Comité permanent de l'industrie,

des sciences et de la technologie sur le projet de loi C-9, Loi modifiant la Loi sur les brevets et la Loi sur les aliments et drogues.

* * *

PÉTITIONS

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, PCC): Monsieur le Président, au nom des résidents de Calgary-Est, je présente une pétition qui affirme qu'en raison des divorces, de plus en plus de grands-parents se voient refuser le droit de voir leurs petits-enfants, que les petits-enfants souffrent indûment des suites des conflits familiaux et que les grands-parents souffrent aussi et déplorent la perte de ces relations.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter une loi accordant aux grands-parents le droit d'avoir accès à leurs petits-enfants quand on juge qu'il y va de l'intérêt des petits-enfants.

LE MARIAGE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, je veux présenter une pétition provenant de la Canadian Alliance For Social Justice and Family Values Association et portant plus de 22 000 signatures. Il s'agit de la plus grosse pétition que j'aie présentée depuis les 10 ans et demi que je siège au Parlement.

Cette association compte de nombreux membres et en recrute constamment de nouveaux, et vise principalement à corriger l'injustice sociale, à protéger les droits constitutionnels garantis par la Charte ainsi que les droits sociaux, les valeurs familiales et les droits parentaux traditionnels et à promouvoir l'instauration d'écoles traditionnelles. Ce groupe, basé à Vancouver, se compose à 80 p. 100 de Canadiens d'origine chinoise et a oeuvré sans relâche à d'importantes questions familiales et sociales en Colombie-Britannique et à l'échelle nationale.

Les pétitionnaires prient le Parlement de préserver la définition du mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme à l'exclusion de tout autre type d'union. Ils demandent également au Parlement de tenir compte de leur opposition à l'inscription de «l'orientation sexuelle» dans le Code criminel du Canada, et cela pour plusieurs raisons, notamment celle que les droits à la liberté de parole et à la liberté de religion garantis par la charte subiront une érosion marquée lorsque le projet de loi serait adopté. Selon eux, l'orientation sexuelle est une expression vague susceptible de recouvrir tous les types imaginables de gratification sexuelle.

LE VIH-SIDA

Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition signée par des centaines de Canadiens dans le cadre de l'initiative des Signatures d'espérance, commanditée par la Campagne des Perles d'espérance, menée par l'Église Unie du Canada,

Les pétitionnaires sont préoccupés par le fait que nous faisons face à une pandémie mondiale de VIH-sida. Ils aimeraient que notre pays et notre gouvernement fassent preuve de leadership dans ce domaine.

Affaires courantes

Ils prient instamment le Parlement d'adopter les mesures suivantes: user de son influence auprès des institutions financières internationales pour radier la dette multilatérale des pays pauvres; augmenter l'aide officielle du Canada au développement afin d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PIB ou du revenu national brut; faire en sorte que les droits de propriété intellectuelle relatifs aux brevets ou au commerce n'entravent pas l'accès à des biens collectifs, tels les médicaments susceptibles de sauver des vies; et, enfin, doubler le financement accordé au programme national du gouvernement fédéral, c'est-à-dire à la Stratégie canadienne sur le VIH-sida, afin de combattre le VIH et le sida au Canada.

LES LIPIDES TRANS

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi déposer aujourd'hui deux pétitions.

Dans la première pétition, des résidents du Canada demandent à la Chambre des communes d'interdire les acides gras trans dans les aliments transformés. Ils font observer que ces lipides dangereux produits par l'homme sont une cause d'obésité, de cardiopathies et de diabète. La dose quotidienne recommandée est de zéro.

Les pétitionnaires exhortent le gouvernement à éliminer ces acides gras trans qui sont nocifs, dans les aliments transformés que les Canadiens consomment.

• (1210)

L'IMMIGRATION

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur l'immigration.

Les milliers de Canadiens des quatre coins du Canada qui ont signé la pétition demandent au gouvernement fédéral des assouplissements pour la catégorie du regroupement familial afin que, une fois dans sa vie, un néo-Canadien puisse parrainer un membre de sa famille qui, normalement, ne répondrait pas aux exigences de cette catégorie.

Ces Canadiens exhortent le gouvernement du Canada à faire preuve de plus de latitude pour la catégorie des immigrants parrainés par un membre de leur famille.

LA JUSTICE

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui. La première porte sur Steven Truscott qui, en 1959, comme nous le savons probablement tous, a été inculpé du meurtre d'un voisin, reconnu coupable et condamné à la peine capitale.

Comme beaucoup d'autres pétitionnaires l'ont fait avant eux, les signataires attirent l'attention du Parlement sur les circonstances inhabituelles de cette affaire et avancent que M. Truscott a été injustement condamné. Ils exhortent le Parlement à demander au ministre de la Justice de revoir l'affaire dans des délais raisonnables pour que justice soit faite à M. Truscott et pour qu'il soit réhabilité.

LA SANTÉ

M. Scott Reid (Lanark—Carleton, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition porte sur les produits de santé naturels. Les pétitionnaires demandent au Parlement qu'on laisse la liberté de choix à l'égard de ces produits. Ils signalent que ces produits devraient être classés dans la catégorie des aliments et non pas arbitrairement dans celle des médicaments, aux termes du Règlement sur les aliments et drogues. Ils ajoutent qu'on peut tirer de grands bienfaits des produits de santé naturels grâce à un système d'autoréglementation.

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 64.

[Texte]

Question n° 64—**M. Gary Schellenberger:**

Quels progrès le gouvernement a-t-il réalisés exactement dans l'étude et l'analyse des «régimes d'épargne à impôt prépayé»?

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Dans le budget déposé à la Chambre des communes le 18 février 2003, le gouvernement soulignait l'importance que le régime fiscal continue de fournir des mécanismes efficaces à l'appui de l'épargne. On y précisait que le gouvernement examinerait les observations reçues au sujet du traitement fiscal de l'épargne et ferait des analyses afin de déterminer d'éventuelles améliorations futures. En particulier, le gouvernement s'engageait à mener des consultations sur la question de savoir si les régimes d'épargne à impôts prépayés, REIP, pourraient constituer un mécanisme d'épargne utile et valable pour les Canadiens et les Canadiennes.

Dans le budget qu'il a déposé à la Chambre des communes le 23 mars 2004, le gouvernement a signalé que des représentants du ministère des Finances ont consulté des groupes intéressés ainsi que des experts et des universitaires pour connaître leurs points de vue sur le traitement fiscal de l'épargne et sur les REIP. Les discussions ont contribué à recueillir des avis sur les améliorations à apporter au traitement fiscal de l'épargne, et plus particulièrement sur les REIP. Le ministère se penche sur les opinions recueillies pendant les consultations et continue d'examiner les REIP et d'autres approches pour améliorer le traitement fiscal apporté à l'épargne.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le vice-président: D'accord?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Si la Chambre veut bien m'accorder un instant, j'ai oublié de lire, sous la rubrique «Pétitions», ce que j'aurai dû lire avant de passer aux questions au *Feuilleton*.

[Français]

Conformément à l'article 36(8)b) du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que l'absence de réponse du gouvernement aux pétitions présentées en Chambre est réputée renvoyée aux différents comités permanents de la Chambre, comme suit:

Les pétitions n°s 373-0366 et 373-0367, présentées par l'honorable député de Charlesbourg—Jacques-Cartier, sont réputées renvoyées au Comité permanent de la santé.

[Traduction]

Les pétitions n°s 373-0369 à 373-0371, présentées par la députée d'Ottawa-Ouest—Nepean, sont renvoyées au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

La pétition n° 373-0372, présentée par la députée de Halifax, est renvoyée au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Initiatives ministérielles

[Français]

Les pétitions n^{os} 373-0373 à 373-0378, présentées par l'honorable député de Edmonton-Sud-Ouest, sont réputées renvoyées au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

[Traduction]

Conformément au paragraphe 39(5) du Règlement, il est de mon devoir d'informer la Chambre que, étant donné que le ministre n'a pas répondu à la question n^o 56, inscrite au *Feuilleton* au nom du député d'Île de Vancouver-Nord, la question est réputée renvoyée au Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude la motion: Que le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada, soit lu pour la troisième fois et adopté, ainsi que de l'amendement et du sous-amendement.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PCC): Monsieur le Président, juste avant la période des questions, le député de Elk Island m'a posé une question au sujet de la pornographie juvénile dont certains aspects sont abordés dans le projet de loi C-12, Loi modifiant le Code criminel. Il se reportait au paragraphe 7(7) du projet de loi qui a trait à la pornographie et qui dit:

Pour l'application du paragraphe (6), servent notamment le bien public les actes ou le matériel qui sont nécessaires ou profitables à l'administration de la justice, à la science, à la médecine, à l'éducation ou à l'art.

Le député m'a demandé ce que je pensais de ces catégories. Je conviens avec lui que ce matériel est nécessaire à la science ou à la médecine pour, par exemple, traiter les personnes qui ont une dépendance malade à la pornographie juvénile, ou à l'éducation, notamment pour former des policiers chargés de lutter contre la pornographie.

Nous nous interrogeons sur la catégorie de l'art, sur le fait d'inclure la notion de servir le bien public dans cette catégorie.

John Robin Sharpe est satisfait du projet de loi, en partie parce qu'il le considère comme une échappatoire. Il s'en servira de la même façon qu'il a utilisé la notion de valeur artistique par le passé pour tenter de justifier qu'il était acceptable d'avoir en sa possession et de faire circuler ce genre de saletés.

En ce qui concerne l'art, je voudrais raconter une histoire, si je peux la terminer, qui m'a bouleversée il y a bien années. Elle concernait le Dr James Dobson. James Dobson était le président de Focus on the Family, un psychologue fort respecté qui a été nommé il y a des années pour siéger au sein du groupe du président américain chargé d'examiner la pornographie aux États-Unis. Je l'ai entendu une fois donner une conférence à ce propos.

Il a dit qu'il avait dû se déplacer d'une ville à l'autre pour faire ces recherches. Il devait entre autres regarder du matériel pornographique pour savoir quelles horreurs on y montrait. Je ne peux pas imaginer visionner cela pendant des semaines.

Il a dit avoir reçu le pire choc lorsqu'il a été obligé de regarder une série de photos. Au début de la série, on voyait un enfant de deux ans, en santé et joyeux. À la fin, on voyait un enfant de deux ans, un couteau de boucher planté dans la poitrine.

James Dobson se trouvait à une réunion dans une ville dont j'ignore le nom. Il a dit qu'il a ramassé ses documents, s'est rendu à l'aéroport et a pris de premier avion pour retourner chez lui. Il a dit que les photos étaient tellement répugnantes et tellement diaboliques qu'il ne pensait qu'à rentrer chez lui pour embrasser sa famille.

Je sais qu'on pourrait soutenir que nous ne pouvons pas interdire la pornographie parce que nous devons avoir un moyen de l'évaluer. Le problème aux États-Unis, et au Canada, c'est que, lorsqu'on reproduit la photo, qu'on assimile à de l'art, on la considère souvent que comme simplement une photographie.

Un crime a été commis, mais faire circuler les documents n'est pas un crime. Ils peuvent contenir des photos d'enfants exploités des manières les plus odieuses, des photos explicites, horribles et diaboliques, mais leur distribution, si quelqu'un les juge artistiques, n'est pas un crime en soi. Celui qui a commis le crime serait jeté en prison s'il était appréhendé. Mais la circulation des photos parmi ceux qui semblent les trouver excitantes devrait également constituer un crime.

Je ne fais que raconter cette histoire. Je ne veux pas participer à un groupe chargé de visionner ce matériel pendant des semaines. Je ne veux rien voir de tout cela.

Tout ce que je demande, c'est que le gouvernement tienne compte du fait que les gens tenteront toujours de tirer profit de toute lacune. À mon avis, il faudrait renvoyer le projet de loi au comité et trouver quelque chose de mieux que le bien public. Je ne crois pas qu'il soit très sage de conserver cet article qui crée cette échappatoire. On y fera un recours abusif. Et même si ce n'est pas le cas, l'échappatoire sera si évidente que les services d'application de la loi ne se donneront même pas la peine d'engager des poursuites. C'est une situation que nous constatons souvent dans le domaine criminel. Le chef Fantino de la police de Toronto dirait «À quoi bon poursuivre?» Si nous laissons une telle échappatoire dans une loi, les accusés s'en sortent presque à tout coup.

● (1215)

Les services de police n'ont ni les ressources, ni les effectifs, ni la persévérance nécessaires pour y donner suite. Ils ont recueilli des millions de photos. Ils ont confisqué beaucoup de matériel. Ils essaient d'exercer une étroite surveillance sur tout cela, mais sans des lois strictes et sévères, ils ne peuvent éradiquer ce mal.

Pour répondre à mon collègue de Elk Island, je dirais que c'est cet article qui est inquiétant. C'est pour cette raison qu'il faudrait renvoyer le projet de loi au comité. La majeure partie de ce projet de loi améliore la situation pour les enfants, et je suis heureux d'y accorder mon appui. Toutefois, je suis loin d'être certain que la mesure prévue dans cette partie constitue la meilleure façon de régler ce fléau terrible qui se répand dans toutes les couches de la société. Les policiers me disent que ce problème est vraiment hors de contrôle.

Je sais que le gouvernement accorde beaucoup d'attention à cette question, mais je l'exhorte à y jeter un nouveau coup d'oeil et à renvoyer le projet de loi au comité. Corrigeons la situation. Répondons aux besoins des policiers, des tribunaux et du Parlement en modifiant cet article qui est à mon avis essentiel pour la mise en oeuvre de ce projet de loi.

● (1220)

[Français]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Initiatives ministérielles

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur le sous-amendement. Plaît-il à la Chambre de l'adopter ?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui appuient le sous-amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 45 du Règlement, le vote est différé jusqu'à lundi, le 26 avril 2004, à l'heure prévue pour l'ajournement.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le Président, il y a eu des discussions entre les partis et je crois que, si vous le demandiez, vous constateriez qu'il y a consentement pour que le vote que l'on vient de différer à lundi, à la fin des ordres émanant du gouvernement, soit différé de nouveau à 15 heures mardi prochain, après la période des questions orales.

[Traduction]

Le vice-président: En conséquence, le vote qui vient d'être différé a été de nouveau différé du lundi 26 avril au mardi 27 avril, à la fin de la période des questions.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il s'est tenu des discussions entre tous les partis à la Chambre et vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de la motion suivante:

Que le 20^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre concernant la composition des comités soit réputé déposé et adopté.

Le vice-président: Le député a-t-il le consentement de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LOI SUR LE TRANSFÈREMENT INTERNATIONAL DES DÉLINQUANTS

L'hon. Bill Graham (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)

propose: Que le projet de loi C-15, Loi de mise en oeuvre des traités ou des ententes administratives sur le transfèrement international des personnes reconnues coupables d'infractions criminelles, soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Yvon Charbonneau (secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile), Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi C-15, Loi sur le transfèrement international des délinquants, au moment où celui-ci en est à l'étape de la troisième lecture. Après un travail en deuxième lecture et en comité, ce projet de loi a reçu un appui très important de la part de tous les membres qui ont participé à ce débat jusqu'à présent. C'est maintenant le moment de conclure en troisième lecture.

Il faut savoir que l'actuelle Loi sur le transfèrement des délinquants remonte à 1978, suite à une réunion des Nations Unies. Au cours de cette réunion, les pays membres avaient convenu que le transfèrement international des délinquants était le corollaire approprié à la mobilité accrue des personnes et permettrait aux États de mieux coopérer dans les affaires de justice pénale.

Depuis 1978, seules des modifications techniques ont été apportées à la suite de la promulgation de cette loi. L'expérience accrue du Canada en matière de traités et les modifications aux lois contenues dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, en 1992, le projet de loi C-41 sur la détermination de la peine, en 1995, et le projet de loi C-45 sur la réforme du calcul des peines, en 1996, ont cependant permis de faire ressortir des questions plus substantielles.

Le projet de loi C-15, devant nous pour la troisième lecture, moderniserait le cadre législatif autorisant la mise en oeuvre des traités, y compris les conventions multilatérales concernant le transfèrement international des délinquants. Je suis particulièrement fier de parrainer ce projet de loi à cause des objectifs qu'il comporte sur le plan de la sécurité publique et des objectifs humanitaires qu'il fera avancer.

L'objectif de ce projet de loi sur le transfèrement des délinquants et des traités est essentiellement humanitaire. Souvent, les citoyens canadiens sont incarcérés dans des pays dont ils ne connaissent ni la langue ni la culture. Il n'est pas rare non plus que le lieu où ils sont détenus ne réponde pas aux normes canadiennes les plus élémentaires en matière de santé, d'hygiène et de sécurité. L'isolement qu'éprouvent les Canadiens, dans des conditions de détention souvent difficiles, s'ajoute aux épreuves qu'ils connaissent, particulièrement en l'absence de contacts réguliers avec leur famille et leurs amis. La connaissance de ces conditions cause aussi des souffrances aux familles des délinquants, qui elles sont au Canada.

Cette mesure législative atteint un autre objectif important. Elle contribuera à protéger la société canadienne. Pour les délinquants qui purgent leur peine à l'étranger, la réadaptation peut être impossible. Souvent, les pays où ils sont incarcérés n'ont pas de programme de traitement ou de régime de libération conditionnelle. À cette lacune, s'ajoute l'absence de soutien direct de la part des membres de la famille et des amis, ce qui est souvent la clé de la réinsertion des délinquants dans la société. Cette absence de programme et de soutien réduit leurs chances de réadaptation à long terme et a donc un impact sur le plan de la protection du public. Voilà pourquoi il est si important de pouvoir rapatrier les Canadiens chez eux.

La Loi sur le transfèrement des délinquants contribue aussi à l'administration de la justice. Les délinquants canadiens qui sont renvoyés au Canada doivent purger leur peine étrangère jusqu'à la fin. À l'arrivée au Canada, ils tombent sous l'autorité du Service correctionnel du Canada ou des responsables des services correctionnels provinciaux qui sont chargés de leur réinsertion graduelle et contrôlée dans la société. Cette solution est préférable à l'expulsion des délinquants au Canada au terme de leur peine. En effet, en cas d'expulsion, ils arrivent ici sans aucun contrôle correctionnel et sans aucune aide pour se réinsérer dans la société.

La plupart des États reconnaissent l'importance de la coopération en matière de justice pénale.

● (1225)

Les lois pénales et les peines sont appliquées par les États dans le but de dissuader la population d'adopter une conduite interdite. Or, le délinquant n'échappe pas à la justice si l'on fait en sorte qu'il purge le reste de sa peine étrangère chez lui. C'est ce que le régime de transfèrement international des délinquants permet aux pays de faire.

Le gouvernement a procédé à des consultations auprès de 91 organismes privés et gouvernementaux dans le cadre de l'examen de cette loi. Ces consultations et cet examen ont confirmé la nécessité de clarifier et de moderniser l'actuelle Loi sur le transfèrement des délinquants, qui remonte, comme je le disais, à 1978.

Il en est ressorti des propositions visant à modifier cette loi. Celle-ci intégrerait les principes traditionnels des traités internationaux, comblerait les lacunes qui ont été décelées et veillerait à ce que la loi soit en harmonie avec les autres mesures législatives et ainsi accroîtrait l'efficacité du régime de transfèrement des délinquants.

Par exemple, le projet de loi C-15 intégrerait une clause stipulant que l'objet de la nouvelle loi est de contribuer à l'administration de la justice et à la réadaptation des délinquants ainsi qu'à leur réinsertion dans la société, en leur permettant de purger leur peine dans leur propre pays d'origine. Cette caractéristique importante clarifierait le but visé par la loi. Elle contribuerait à l'interprétation de la loi et ferait en sorte que la démarche et la politique qui sous-tendent cette mesure législative aient l'aval du Parlement.

Le consentement volontaire du délinquant à son transfèrement est aussi un principe clé qui est en réalité le point d'ancrage du régime de transfèrement international des délinquants adopté par le Canada. Cette notion repose sur les objectifs humanitaires traditionnels des traités. Il s'agit d'une notion cruciale, car le transfèrement d'un délinquant contre son gré aurait pour effet de réduire considérablement la probabilité de succès de sa réadaptation et de sa réinsertion dans la société.

En outre, des pays pourraient être moins disposés à consentir à un transfèrement pour des raisons humanitaires si le délinquant n'y donnait pas manifestement son consentement éclairé. Voilà la raison pour laquelle cet important principe se reflète dans le projet de loi C-15.

Pour assurer un consentement vraiment éclairé chez les délinquants, il serait prévu, dans le projet de loi, que les autorités canadiennes doivent leur expliquer comment ils purgeraient leur peine à leur retour au Canada. Dans cette optique, le projet de loi prévoit en outre que les autorités canadiennes doivent transmettre à tout délinquant étranger qui demande un transfèrement vers son pays d'origine des renseignements fournis par cet État et décrivant la manière dont il y purgerait le reste de sa peine.

L'actuelle Loi sur le transfèrement des délinquants ne prévoit pas le transfèrement de jeunes délinquants en probation dans le régime

Initiatives ministérielles

de transfèrement. Cette omission est incompatible avec les dispositions de la loi. Celle-ci autorise en effet le transfèrement des délinquants adultes qui sont en probation ou qui purgent une peine de prison. Le projet de loi C-15 corrigerait cette incohérence en rendant les jeunes délinquants en probation admissibles à un transfèrement.

L'actuelle Loi sur le transfèrement des délinquants ne prévoit pas le transfèrement au Canada d'enfants qui pourraient être en train de purger une peine à l'étranger. Le projet de loi C-15 corrigerait cela en autorisant le transfèrement au Canada d'enfants de moins de 12 ans d'origine canadienne qui sont détenus à l'étranger. Le projet de loi préciserait aussi que, par la suite de leur transfèrement au Canada, les enfants ne seraient pas détenus en vertu de leur peine étrangère; ils seraient plutôt assujettis aux mesures législatives concernant le bien-être des enfants de la province ou du territoire d'accueil. Voilà une illustration du caractère humanitaire de ce projet de loi.

● (1230)

Ces dispositions élargiraient le filet du régime de transfèrement des délinquants et, du même coup, feraient progresser l'objectif primordial de cette loi.

À l'heure actuelle, le Canada ne peut conclure de traité pour le transfèrement des délinquants qu'avec des pays reconnus. Toutefois, les événements internationaux récents, comme en témoignent par exemple la dissolution de l'URSS et celle de la Yougoslavie, soulignent la nécessité d'un mécanisme de transfèrement qui tienne compte des Canadiens qui purgent une peine dans des territoires ou des États non reconnus par le Canada comme États étrangers.

Dans ces circonstances, une quantité considérable de temps doit s'écouler avant que les territoires soient reconnus en tant qu'États étrangers. Par conséquent, les Canadiens, qui malheureusement, sont détenus ou emprisonnés dans de telles entités non reconnues et qui purgent une peine dans ces territoires, n'ont pas accès au processus de transfèrement international dans les conditions actuelles: il n'existe pas de traité qui a été signé entre le Canada et un État reconnu, mais l'État étranger ne le mettra pas en application avant des années.

Dans tous ces cas, il peut y avoir des raisons pressantes de rapatrier un délinquant chez lui. C'est pourquoi le projet de loi C-15, à son article 31, qui est un article majeur dans ce projet de loi, prévoit la négociation d'ententes administratives avec un État étranger ou avec une entité non étatique afin de rendre le régime de transfèrement plus sensible à la conjoncture internationale. Il permettrait au Canada de transférer ses citoyens chez lui, mais toujours sous l'autorité des responsables des services correctionnels canadiens, lesquels seraient chargés de la réinsertion graduelle et contrôlée de ces délinquants dans la société canadienne.

La plupart des délinquants tirent profit des ententes de transfèrement. Bien que le nombre d'États qui aient signé et ratifié des traités et des conventions sur le transfèrement des délinquants est encore limité, il est à la hausse. Purger une peine dans un pays étranger ajoute à la gravité de la peine et laisse souvent le délinquant dépourvu de programmes correctionnels et du soutien de la collectivité qui sont essentiels à sa réinsertion sociale. Ce n'est donc pas dans l'intérêt de la société que les choses continuent de cette façon.

Initiatives ministérielles

La Loi sur le transfèrement des délinquants du Canada et les traités et conventions qu'elle met en oeuvre ont réussi à atteindre leur but et continuent de jouer un rôle important dans les relations internationales du Canada. Les progrès accomplis dans le domaine des transfèrements de prisonniers sont importants. En moyenne, environ 85 Canadiens sont renvoyés au Canada chaque année en vertu d'un traité ou d'une convention multilatérale pour le transfèrement de délinquants. Depuis 1978, plus de 1 000 Canadiens ont été rapatriés au Canada et plus de 100 délinquants étrangers ont été transférés dans leur pays d'origine. Une fois encore, les nombres ne sont pas considérables, mais ils augmenteront sûrement à la suite de la mise en oeuvre de cette loi.

J'aimerais souligner la nécessité manifeste d'une plus grande souplesse de la loi, afin de faire avancer l'objectif humanitaire que nourrit le Canada par ce projet de loi sur le transfèrement international des délinquants. La nécessité d'une coopération accrue entre des pays dans les affaires de la justice pénale saute aux yeux, tout comme celle de mieux protéger le public par la réinsertion sûre, graduelle et contrôlée des délinquants dans la société.

Le projet de loi C-15 répondrait à tous ces besoins en reflétant les principes traditionnels des traités internationaux, en comblant les lacunes qui ont été décelées et en assurant la conformité aux autres mesures législatives. Ce projet de loi contribuerait en outre à des objectifs importants en étendant le régime à un plus large éventail de délinquants et en élargissant la catégorie d'entités avec lesquelles le Canada pourrait conclure des ententes de transfèrement.

Pour toutes ces raisons, je prie instamment les honorables députés d'appuyer le projet de loi C-15 en troisième lecture.

● (1235)

[Traduction]

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi C-15, modifications à la Loi sur le transfèrement des délinquants. Ce projet de loi a d'abord été présenté sous le numéro C-33 à la législature précédente et il a fait l'objet d'un débat il y a près d'un an.

En fait, j'ai pris la parole à la Chambre le 29 avril 2003, condamnant le gouvernement libéral parce qu'il nous avait accordé moins de 24 heures entre le moment où nous avons reçu un exemplaire du projet de loi pour que nous puissions l'examiner, et le moment où on nous a demandé de commencer à en débattre à la Chambre. Moins de 24 heures s'étaient écoulées lorsqu'on nous a demandé de débattre du projet de loi.

J'ai déclaré que la mesure prise par le gouvernement pour nous forcer à débattre était «révélatrice de son absence de considération» et de son «irrespect» à l'égard du Parlement et, aussi, de l'opposition. Le gouvernement a totalement manqué de considération en nous laissant si peu de temps pour digérer la teneur de ce projet de loi avant d'amorcer le débat. À mon sens, la seule explication d'une telle absence de considération et d'une mesure aussi irresponsable que celle-là est que le gouvernement n'avait aucun autre projet de loi étoffé. En d'autres termes, comme je l'ai dit à ce moment-là, l'ordre du jour du gouvernement était «vide».

Maintenant, un an plus tard, l'ordre du jour demeure dans le même état, car le gouvernement n'a pas encore brigué le mandat de gouverner. Manifestement, le gouvernement est au point mort ou, pire encore, il recule au débrayé. Il perd du terrain. Rien n'a changé depuis avril 2003, lorsque le premier ministre, qui n'était alors qu'un candidat à la direction, a déclaré:

Ces derniers temps, on a pu remarquer un certain relâchement, un certain laisser-aller. Nous avons perdu un peu de l'énergie et de l'enthousiasme que recherchent les Canadiens.

C'est du Parlement dont il parlait. Le député de LaSalle—Énard, l'actuel premier ministre, après des mois de silence au sujet du programme de son gouvernement et de ses propres plans pour faire progresser le pays, parlait alors de l'inaction et de l'absence de réalisation de son prédécesseur.

Soulignant les relations tendues avec l'administration américaine au sujet de la guerre en Irak, l'absence de solution pour éliminer les listes d'attente dans le système de santé et l'épidémie du SRAS, le député de LaSalle—Énard a déclaré que ces dossiers exigeaient l'attention immédiate du gouvernement fédéral.

Eh bien, monsieur le Président, le premier ministre est maintenant en fonction depuis plus de quatre mois et il n'a absolument pas fait progresser ces dossiers. Nous sommes encore dans l'incertitude parce que, je le répète, le premier ministre n'a pas de mandat pour gouverner le pays.

Quant au projet de loi C-15 dont nous sommes actuellement saisis, il remplace l'ancienne Loi sur le transfèrement des délinquants et il vise à accélérer le transfèrement de citoyens canadiens qui purgent des peines dans des pénitenciers à l'étranger, vers des pénitenciers du Canada. Il vise aussi à accélérer le transfèrement d'étrangers qui purgent des peines au Canada vers leur pays d'origine.

À mon avis, le projet de loi C-15 ne vient que confirmer de nouveau le fait que la sécurité publique et les droits des victimes ne font absolument pas partie des priorités du gouvernement. Le projet de loi C-15 n'est rien d'autre qu'une nouvelle tentative du gouvernement visant à privilégier les délinquants dans le cadre du système de justice.

L'article 3 du projet de loi C-15 est ainsi libellé:

La présente loi a pour objet de faciliter l'administration de la justice et la réadaptation et la réinsertion sociale des délinquants en permettant à ceux-ci de purger leur peine dans le pays dont ils sont citoyens ou nationaux.

Dans un communiqué de presse concernant le projet de loi C-33, l'ex-solliciteur général a fait remarquer que la Loi sur le transfèrement des délinquants datait de plus de 20 ans et qu'elle n'autorisait que le transfèrement de contrevenants entre le Canada et les États reconnus. En outre, il a souligné ceci:

...le projet de loi est important du point de vue humanitaire, d'autant plus que, dans certains pays, les conditions de détention sont particulièrement pénibles pour les Canadiens.

● (1240)

Si le projet de loi C-50 concernait les efforts humanitaires, s'il s'agissait de faire en sorte que les Canadiens ne soient pas soumis à des traitements inhumains, nous appuierions le projet de loi. Nous l'appuierions parce que le principe fondamental de notre système de justice est le droit à un procès équitable et le droit à être traité avec compassion. Quoi qu'il en soit, comme le remarqueront les députés, si on lit le sommaire du projet de loi C-15, ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Si on lit la partie du projet de loi C-15 intitulé objet et principes, on voit qu'il ne porte pas sur les efforts humanitaires. L'objet du projet de loi est non seulement de permettre aux citoyens canadiens ayant commis des crimes dans d'autres pays de purger leurs peines dans des prisons plus humaines mais également de les rapatrier et, dans certains cas, de les loger dans des prisons du genre club med. Il a pour objet de réduire la peine imposée par un autre pays.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-15 crée un précédent alarmant car il tente d'imposer les normes du système canadien de justice pénale à des crimes commis et jugés ailleurs.

L'article 14 se lit comme suit:

Sous réserve du paragraphe 17(1) et de l'article 18, si, au moment de la réception par le ministre de la demande de transfèrement d'un délinquant canadien, la peine imposée à celui-ci est plus longue que la peine maximale dont il aurait été passible s'il avait été déclaré coupable de l'infraction correspondante au Canada, le délinquant ne purge que cette dernière peine.

Cela découle de l'article 13 qui dit ceci:

La peine imposée aux délinquants canadiens transférés continue de s'appliquer en conformité avec le droit canadien, comme si la condamnation et la peine avaient été prononcées au Canada.

Essentiellement, un citoyen canadien pourrait aller dans un autre pays, y commettre un crime passible d'une peine beaucoup plus longue, et être transféré au Canada pour y servir une peine moins longue. Cela pourrait revenir à accorder l'immunité aux citoyens canadiens. À mon avis, c'est mal. Cela va à l'encontre d'une récente décision de la Cour suprême du Canada,

Dans l'affaire *Kindler c. Canada*, le juge McLachlin, écrivant au nom de la majorité, dit ceci:

Simplement, si nous devons insister sur le strict respect de notre propre système [de justice pénale], il y aurait à toute fin pratique aucun État avec lequel nous pourrions entretenir des liens de réciprocité...Le Canada serait le perdant.

En outre, dans l'affaire *États-Unis c. Burns*, la Cour suprême du Canada a fait l'observation suivante:

En vertu d'un principe opposé de justice fondamentale, les Canadiens accusés d'avoir commis un crime [dans un pays étranger] peuvent habituellement s'attendre à être assujettis au droit que les citoyens de ce pays ont collectivement décidé d'appliquer aux infractions commises sur leur territoire, y compris les peines fixées à cet égard.

Je suis d'avis que si un citoyen canadien commet un crime dans un autre pays, il devrait en payer le prix...

•(1245)

La présidente suppléante (Mme Guay): Le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—île-d'Orléans invoque le Règlement.

[*Français*]

M. Michel Guimond: Madame la Présidente, je m'excuse d'interrompre mon collègue du Parti conservateur du Canada, mais j'aimerais que vous regardiez si nous avons effectivement quorum.

Et les députés ayant été comptés:

La présidente suppléante (Mme Guay): Nous avons maintenant quorum. Nous reprenons le débat, avec l'honorable député de Crowfoot.

[*Traduction*]

M. Kevin Sorenson: Madame la Présidente, je suis d'accord que si un citoyen canadien commet un crime dans un autre pays, il devrait subir les sanctions imposées par ce pays et non pas par le Canada, dont le gouvernement est bien connu pour sa sensibilité en matière judiciaire.

Le communiqué de l'ancien solliciteur général précisait également que la société est mieux protégée lorsque les délinquants participent à des programmes correctionnels dans les établissements et communautés canadiens et lorsque leur mise en liberté est supervisée.

Je ne suis pas d'accord. La société est mieux protégée lorsque les délinquants passent suffisamment de temps en prison pour les empêcher de nuire aux autres et pour assurer efficacement leur réadaptation.

Le gouvernement ne se préoccupe pas de protéger les Canadiens. Il ne tient pas à adopter des sanctions adéquates et dissuasives. Il ne tient pas non plus à ce que les délinquants dédommagent leurs victimes.

Tout ce qui importe au gouvernement libéral, c'est de traiter les délinquants comme de pauvres personnes malavisées, qui ne sont pas responsables de leurs crimes, même les actes les plus odieux et les plus graves et peu importe le nombre de victimes, qui restent marquées parfois pour la vie.

Au sujet des victimes, je rappelle qu'aux termes de l'article 8 du projet de loi C-15, le transfèrement nécessite le consentement des trois parties en cause, soit le délinquant, le pays étranger et le Canada. Le projet de loi ne prévoit rien au sujet du consentement de la victime. Autrement dit, si un enfant est violé au Canada et qu'une entité étrangère demande le transfèrement du délinquant, la victime et sa famille n'ont absolument rien à dire au sujet du transfèrement pas plus, par voie de conséquence, qu'au sujet de l'évaluation relative à la libération conditionnelle et de la décision subséquente. Ils ne sont pas non plus informés de la date à laquelle le délinquant est remis en liberté dans le pays où il a été transféré. Le projet de loi C-15 ne prévoit rien à cet égard.

En 2003, le ministère de la Justice a adopté la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité, qui précise que le système de justice pénale devrait prendre en compte les besoins de la victime. Ce devrait être le cas avant de décider si le transfèrement d'un délinquant est justifié ou non.

Le paragraphe 10(4), qui concerne le transfèrement des jeunes délinquants, stipule:

Dans le cas du délinquant canadien qui est un enfant au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, son intérêt est la considération primordiale sur laquelle le ministre et l'autorité provinciale compétente se fondent pour décider s'ils consentent au transfèrement.

Autrement dit, si un adolescent de 17 ans violait une fillette de 11 ans dans un autre pays, il pourrait être rapatrié et se voir imposer une peine maximale de trois ans alors que cette infraction est assortie d'une lourde peine dans le pays où elle a été commise. Qu'en est-il de la victime de 11 ans? Qu'en est-il de l'intérêt de cette victime? Qu'en est-il de l'intérêt de la société ou de l'intérêt de nos enfants qui seront peut-être les prochaines victimes de ce contrevenant? Qu'en est-il de la sécurité publique?

Enfin, j'aimerais signaler un autre aspect du projet de loi que je mets en question, soit l'article 38, une disposition transitoire, qui se lit ainsi:

La présente loi s'applique à l'égard de toutes les demandes de transfèrement en instance à la date d'entrée en vigueur du présent article.

Autrement dit, le projet de loi aurait un effet rétroactif. On veut s'empresser d'adopter ce projet de loi et de lui donner un effet rétroactif de manière à traiter efficacement tous les délinquants qui purgent actuellement de telles peines dans d'autres pays.

Initiatives ministérielles

• (1250)

Pourquoi donne-t-on un effet rétroactif à une mesure qui favorise le contrevenant, celui qui a commis l'infraction, alors qu'on ne le fait pas dans le cas d'une mesure qui ne favorise pas le contrevenant, comme que le registre des délinquants sexuels ou la banque de données génétiques?

Nous pouvons tirer des conclusions très claires. Le gouvernement se préoccupe davantage des droits des contrevenants que des droits des victimes. Il se préoccupe davantage des droits des délinquants que des victimes et des séquelles dont souffrent non seulement les victimes elles-mêmes, mais aussi leur famille.

C'est pour ces raisons que nous ne pouvons pas appuyer ce projet de loi. Il penche injustement en faveur du délinquant, au détriment de la victime et de la société.

• (1255)

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir sur le projet de loi C-15 qui, rappelons-le, a été déposé par le solliciteur général de l'époque, l'actuel député de Malpeque, le 28 avril 2003. L'objectif de ce projet de loi à l'époque visait à remplacer l'ancienne Loi sur le transfèrement des délinquants. On sait que l'actuelle Loi sur le transfèrement des délinquants est en vigueur depuis plus de 20 ans.

Je vous indiquerai dès le départ que le Bloc québécois sera contre ce projet de loi. Je vous en expliquerai les raisons. Toutefois, nous devons reconnaître qu'il y a certains éléments, dans les principes directeurs du projet de loi, avec lesquels nous sommes en accord. Je les mentionnerai après vous avoir indiqué les raisons majeures pour lesquelles nous ne pouvons souscrire au projet de loi. En somme, le Bloc québécois sera contre.

On sait que le projet de loi propose des modifications substantielles à la loi actuelle, en ce qu'il énonce clairement, à l'article 3, que l'objectif premier de cette loi est de faciliter l'administration de la justice, la réadaptation et la réinsertion sociale, en permettant aux délinquants de purger leur peine au Canada ou dans leur pays d'origine. Par la suite, les dispositions du projet de loi C-15 font état des conditions d'application et des modalités d'exécution de cet objectif.

Que le présent projet de loi s'oriente vers la facilitation de cette procédure administrative est tout à fait souhaitable, et le Bloc québécois appuiera ce premier principe directeur.

Ensuite, pour expliquer un peu la construction légale de ce projet de loi, je vous dirai que les articles 4 et 5 font état des critères d'admission pouvant mener à une demande de transfèrement.

L'exigence de consentement qui est requis, à l'article 8, est essentielle au bon fonctionnement de cette procédure, qui se veut respectueuse des principes de justice fondamentale. Il est clairement stipulé que le transfèrement requiert le consentement de l'entité étrangère du Canada et du délinquant. Il est stipulé à l'article 9 que des règles s'appliqueront à l'égard du consentement du Québec et des provinces. Il est dit spécifiquement que le consentement sera requis avant tout transfèrement dont le Québec et les provinces seront responsables.

Encore une fois, vous comprenez que nous, du Bloc québécois, qui réaffirmons régulièrement la juridiction québécoise dans plusieurs domaines et qui condamnons le fait que le fédéral s'immisce dans des compétences de juridiction québécoise, avec

cet article, sommes d'accord à l'effet que le consentement sera requis avant tout transfèrement dont le Québec sera responsable.

Par la suite, les balises d'évaluation sont énumérées à l'article 10 du projet de loi C-15. Selon le libellé de cet article, il revient au ministre responsable d'évaluer les facteurs afférents à la bonne conduite du transfèrement. Il est aussi question de la menace à la sécurité que peut constituer le retour du délinquant au Canada. De plus, le ministre prendra en considération les intentions de résidence du même délinquant et, enfin, il devra déterminer si les liens familiaux sont assez forts pour accorder la demande de transfèrement.

Dans le cas d'un étranger ayant été condamné au Canada, le ministre doit tenir compte notamment de la propension du délinquant à se livrer à des actes de terrorisme dans son évaluation de transfèrement. Vous comprendrez que, dans la foulée des événements du 11 septembre 2001, il y a une importance à accorder à toute cette notion de propension du délinquant à se livrer à des actes de terrorisme.

Les paragraphes 3 et 4 de cet article touchent les facteurs d'appréciation dans le cas de demande d'un adolescent. L'article 11, quant à lui, précise que les demandes doivent être faites par écrit et que les refus seront motivés.

• (1300)

Il faut ajouter que la vérification du consentement du délinquant est de la responsabilité du ministre, en vertu de l'article 12 du projet de loi C-15.

Les articles 13 à 15 font état de la continuité des peines imposées aux délinquants. Il est question ici de respecter le droit pénal des États, principe avec lequel nous sommes en accord. La primauté du droit doit être respectée.

L'article 16, quant à lui, énonce les balises en cas de probation et de la concordance qui en découlera.

Pour ce qui est des articles 17 à 20, ils touchent tout particulièrement l'application des modalités de transfèrement dans le cas des adolescents.

Le Bloc québécois est d'avis que nous devons porter une attention particulière et spécifique à ces articles. L'avis d'experts pourra certes nous éclairer judicieusement, surtout dans le cadre du renvoi à la Cour d'appel du Québec. C'est ainsi que j'en viens à vous exprimer la position de mon parti.

Je remercie mon collègue, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot de me donner la possibilité de m'exprimer sur ce projet de loi important. Ce même collègue, le député de Saint-Hyacinthe—Bagot, porte-parole en matière de sécurité publique, a eu l'occasion d'affirmer—et il aura aussi l'occasion de le réaffirmer—que le Bloc québécois est contre le projet de loi C-15. Je vous explique pourquoi.

Nous ne pouvons être en faveur de ce projet de loi, puisque, malgré la récente opinion de la Cour d'appel du Québec dans l'affaire du décret du gouvernement du Québec concernant le renvoi relatif au projet de loi C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, le gouvernement fédéral a décidé d'aller de l'avant et d'imposer des peines pour adultes à des adolescents.

Initiatives ministérielles

Dans cette foulée du projet de loi C-7, j'aimerais profiter de l'occasion en cette Chambre pour souligner tout le travail que le Bloc québécois avait fait à cette occasion relativement au projet de loi C-7 et rappeler aussi le travail de notre ancien collègue et député du Bloc québécois de Berthier—Montcalm, qui avait littéralement pris le bâton de pèlerin et qui avait fait une tournée dans tous les coins du Québec, où le Québec avait réaffirmé son opposition à la façon de traiter les jeunes contrevenants.

La Cour d'appel du Québec a jugé que l'article de la loi C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, établissant des peines pour adultes pouvant être imposées à des adolescents de 14 ans et plus au lieu que ce soit à des adolescents de 16 ans et plus, dans le cas de crimes graves, contrevient à la Charte canadienne des droits et libertés. La Cour d'appel du Québec a jugé que cet article contrevient à l'article 7 de ladite charte, puisque cette disposition oblige l'adolescent à démontrer pourquoi il ne devrait pas être condamné à une peine pour adulte.

Vous comprenez l'importance de ce qu'on appelle en droit le fardeau de la preuve. C'est au jeune à convaincre le tribunal quant aux raisons qui font en sorte qu'on ne devrait pas lui infliger une peine pour adulte. Les juges de la Cour d'appel du Québec ont conclu que cette présomption d'assujettissement comporte une atteinte aux droits, à la liberté et à la sécurité psychologique des adolescents, laquelle se révèle non conforme aux principes de justice fondamentale.

En l'occurrence, le projet de loi C-15 prévoit notamment qu'un adolescent âgé entre 14 et 17 ans transféré au Canada sera automatiquement réputé purger une peine applicable aux adultes au sens de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, si la peine qui lui a été imposée par un pays étranger était plus longue que la peine maximale prévue à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

C'est là que le bât blesse. Cette disposition, particulièrement, pose problème. Or, nous, du Bloc québécois, considérons que cette disposition contrevient à sa face même aux principes énoncés par la Cour d'appel du Québec et viole ainsi l'article 7 de la charte.

• (1305)

En conclusion, le Bloc québécois ne pourra pas appuyer le projet de loi C-15 qui comporte des dispositions qui contreviennent à la Charte et cela, au détriment du droit des adolescents.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.): Monsieur le Président, à l'occasion de la Semaine nationale de l'action bénévole, je félicite les milliers de bénévoles de ma circonscription de Yukon de leur contribution.

L'avant-dernier intervenant dans le présent débat a laissé entendre que le gouvernement n'a pas de programme en ce qui concerne le projet de loi C-15. J'estime plutôt paradoxal qu'un représentant de ce parti fasse de telles suggestions parce que, dans les faits, c'est ce parti qui n'a pas de programme. Voilà pourquoi ses députés craignent le déclenchement des élections.

Depuis notre retour des fêtes de fin d'année, ces députés n'ont posé que très peu de questions concernant les impôts, la dette, l'aide étrangère ou les programmes sociaux. Ils n'ont pas non plus posé énormément de questions au sujet de l'aide aux entreprises. En bref, ils n'ont tout simplement pas soulevé grand chose.

Ce parti n'a pas de programme. Les médias se rendent enfin compte que le roi n'est pas habillé. Le Parti conservateur n'a ni programme, ni politiques. Quand on demande aux ex-députés du Parti progressiste conservateur de nommer une seule politique que le nouveau parti fusionné a adoptée, ils restent cois. Le nouveau parti possède les vieilles politiques de l'Alliance canadienne. Personne n'arrivant à s'entendre, comment est-il possible de proposer un programme politique aux Canadiens? Je sympathise avec les difficultés que le parti éprouvera pour élaborer une politique, quelle qu'elle soit. Je suis persuadé que ses députés n'auront aucune question à poser au cours de la période des questions et qu'ils continueront à essayer d'éviter des élections tant et aussi longtemps que le parti n'aura pas une proposition politique quelconque à présenter.

Le discours du Trône contenait une politique très dynamique. Encore une fois, les députés conservateurs n'ont pu poser aucune question à ce sujet à la période des questions ou le critiquer, parce que ce discours a retenu la faveur populaire. Il comporte toute une section sur les programmes sociaux pour les autochtones, trois initiatives distinctes pour les personnes handicapées et des mesures en matière d'éducation des jeunes enfants. Le discours du Trône aborde également le vaste thème de la nouvelle économie dans le monde moderne et prévoit des initiatives au chapitre de l'apprentissage, de l'amélioration des compétences et de l'innovation.

Le troisième grand sujet au programme, qui est inexistant selon ces députés, consiste à intensifier la présence du Canada dans le monde, et notamment à augmenter notre aide internationale et à renforcer notre rôle, tant en Afghanistan qu'en Haïti.

Il y a aussi le nouveau projet de loi fort important concernant l'Afrique. Le Canada est le premier pays du monde à s'attaquer à la complexité des règlements et des brevets des grandes pharmaceutiques transnationales et ce projet de loi permettra aux Africains atteints de maladies de recevoir plus d'aide qu'ils n'en obtiendraient autrement. D'autres pays reconnaissent que le Canada joue un rôle de chef de file dans le monde. Des électeurs de ma circonscription et d'ailleurs nous ont donné leur avis sur ce projet de loi et nous avons apporté d'importants amendements afin qu'il soit plus fonctionnel et efficace.

Quant à la pollution environnementale, le gouvernement a aussi inclus un projet de loi sur les sites contaminés qui propose la plus grande dépense de toute l'histoire canadienne à cet égard. Comment ces députés peuvent-ils dire que le gouvernement n'a aucun programme?

Le gouvernement a aussi inclus, dans le discours du Trône, des initiatives très novatrices concernant le secteur du bénévolat. Nous avons enrichi notre programme de recherche. Nous avons changé la donne pour les municipalités en leur accordant le remboursement de la TPS. Nous avons formé de nouveaux partenariats non seulement avec les municipalités, mais aussi avec les peuples autochtones, comme les députés ont pu le constater lundi lors de la rencontre historique avec les autochtones.

Le Parti conservateur ne devrait pas laisser entendre que le gouvernement n'a aucun programme législatif alors que, tout au long de l'année durant la période des questions, il a été incapable de montrer qu'il en possédait un lui-même. Il n'a pas réussi à présenter une seule nouvelle mesure qui ne soit pas issue de l'ancien Parti allianciste. Nous aimerions bien que les députés de ce parti s'abstiennent de faire des déclarations aussi ironiques et inexacts.

Initiatives ministérielles

Nous parlons aujourd'hui du projet de loi sur le transfèrement des délinquants. En fait, nous avons discuté de divers projets de loi cette semaine et je ne comprends pas comment le Parti conservateur peut dire que nous n'avons pas de programme. La Chambre a été remplie. Nous avons débattu de la Loi sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du peuple tlicho. Nous avons aussi parlé de plusieurs autres petits projets de loi entre les grands débats. Aujourd'hui, il y a quatre ou cinq mesures législatives en attente. En outre, nous sommes censés discuter de la Loi sur les institutions financières.

Je ne sais pas d'où ces députés tirent l'idée que le gouvernement n'a pas de programme. Si nous pouvions avoir un peu plus de collaboration de la part de ces députés, nous pourrions accomplir beaucoup plus de progrès en ce sens. S'ils veulent contester cette déclaration, je pourrais leur indiquer le nombre de fois depuis Noël où ils ont employé des tactiques d'obstruction qui ont fait en sorte de retarder le programme législatif. Ils ont entravé l'adoption de bons projets de loi qui pourraient aider les Canadiens et ont perdu plusieurs jours et gaspillé le temps des Canadiens en retardant l'adoption de ces mesures législatives. J'attendrai qu'ils remettent en cause mon affirmation pour entrer davantage dans les détails.

●(1310)

Sur la question de la Loi sur le transfèrement des délinquants, je dirai qu'elle prévoit la mise en oeuvre de traités conclus avec d'autres pays pour le transfèrement international des contrevenants. La loi et les traités conclus par le Canada et des États étrangers ont un objet essentiellement humanitaire. La loi permet aux Canadiens inculpés et détenus à l'étranger dans des conditions difficiles de purger leur peine au Canada et aux ressortissants étrangers inculpés au Canada de rentrer dans leur pays pour y purger la leur.

La Loi sur le transfèrement des délinquants vise également à assurer la protection du public. Elle permet aux délinquants de purger leur peine au Canada et d'être graduellement remis en liberté. Autrement, ils seraient expulsés du pays à la fin de leur peine.

Aux yeux des Canadiens, la priorité absolue n'est pas la revanche, mais la réhabilitation. Ce dont ils aimeraient s'assurer, c'est d'être en sécurité à l'avenir et que le délinquant ne commette plus d'autres infractions. À l'évidence, nous ne possédons pas encore toutes les réponses, puisque nous constatons un taux élevé de récidive. Cela nous oblige à prévoir un processus très élaboré pour traiter les délinquants, à savoir les réinsérer par étapes dans la société, notamment par des maisons de transition, et leur apprendre que se réinsérer dans la société n'est pas pour eux un pas infranchissable, une démarche irréalisable. Nous souhaitons qu'ils soient réintégrés lentement et efficacement, sous une supervision de plus en plus discrète, de sorte que nous puissions protéger les Canadiens et assurer leur sécurité lorsque les délinquants finiront par bénéficier d'une liberté totale.

Une telle démarche n'est pas possible sans la Loi sur le transfèrement des délinquants. Ce qui se produirait, c'est qu'une personne reconnue coupable d'un crime grave dans un autre pays purgerait dans son pays toute la durée de la peine prévue dans le pays étranger. Un certain nombre de pays ne disposent pas de programmes de réhabilitation, de programmes d'éducation ni de programmes de réinsertion dans la société, parce que les délinquants ne proviennent même pas de la société dans laquelle ils auront à se réinsérer. Ils seraient remis en liberté au Canada dès le jour où ils sortiraient de prison après être devenus des délinquants endurcis. Alors, nous serions à risque.

Si nous permettons que les délinquants canadiens soient transférés dans notre pays, ceux-ci peuvent être insérés dans notre système de réhabilitation. Nous pouvons les aider en leur offrant des programmes de formation qui sont pertinents dans notre pays, du soutien social, de la formation en maîtrise de la colère ou en relations interpersonnelles et tous les programmes dont ils auraient besoin pour se réinsérer avec succès dans la société.

Ces délinquants peuvent faire l'objet d'une probation durant laquelle ils sont partiellement réintégrés dans des maisons de transition ou de la façon que le système de réhabilitation juge la plus efficace pour qu'ils puissent être réinsérés progressivement moyennant une supervision partielle mais prudente, moyennant une observation attentive et des mesures de réparation. De cette manière, les Canadiens seront en sécurité. Voilà l'un des avantages de la Loi sur le transfèrement des délinquants.

Cette loi est en vigueur à l'heure actuelle, mais nous parlons ici de certaines modifications à lui apporter. Cette loi n'a pas subi de modifications importantes depuis sa proclamation en 1978. Seules des modifications techniques lui ont été apportées; des questions importantes ont été soulevées. Nous avons procédé à certaines consultations pour nous documenter sur ces questions. Nous avons produit un document de consultation en 1997. Nous avons procédé à un examen approfondi au cours duquel nous avons constaté que la Loi sur le transfèrement des délinquants avait besoin d'être modernisée et clarifiée.

Ces consultations ont été passablement étendues. Nous avons approché 91 organismes privés et gouvernementaux. La plupart de ces organismes ont répondu au document de consultation, ont réagi favorablement aux questions abordées et se sont prononcés en faveur des propositions mises de l'avant dans le document.

J'aimerais préciser en quoi consistaient certaines de ces propositions. Pour faciliter la compréhension des gens qui viennent tout juste de commencer à regarder la transmission télévisée de ces débats, je vais diviser ces propositions en différentes catégories.

La première comprend les propositions qui correspondent aux principes traditionnels des traités, dans le but d'accroître la portée de la loi et de fournir une meilleure description des principes du traité qu'il s'agit de respecter. Nous allons intégrer dans ce but une disposition de déclaration d'objet et un certain nombre de principes, notamment les suivants: non-durcissement de la peine, acte punissable dans deux États, adaptation et application continue, qui répondent à l'objectif de cette mesure législative.

●(1315)

Deuxièmement, nous allons ajouter une nouvelle exigence concernant la communication de renseignements. Il reviendra à la personne désignée par le ministre et à l'instance provinciale ou territoriale responsable de l'administration des prisons d'informer tout citoyen étranger relevant de sa compétence de l'existence d'un traité de transfèrement international entre le Canada et le pays dont cette personne est citoyenne.

Il est facile de comprendre ce que ressentent les gens qui se retrouvent dans un pays étranger dont ils ne comprennent pas la langue. Dans certains pays, les gens subissent de très mauvais traitements lorsqu'ils ont commis un crime. Certains pays ne reconnaissent pas l'intégralité des droits de la personne, et une personne arrêtée peut bien ne rien connaître aux dispositions de la loi du pays. C'est difficile même au Canada si l'on n'est pas avocat, alors songez à la difficulté que cela représente de connaître la loi d'un autre pays lorsqu'on se retrouve, à tort ou à raison, dans l'une de ses prisons.

Initiatives ministérielles

Dans de telles circonstances, comment fait-on pour savoir quels sont ses droits? Comment, en particulier, une personne qui commet une infraction pour la première fois et qui n'a aucune expérience du système judiciaire, fait-elle pour savoir qu'il existe un traité de transfèrement international?

Nous devons garantir les droits des citoyens canadiens afin qu'ils sachent que ce traité existe. Cela doit figurer dans la loi, pour qu'ils aient ces droits et en soient obligatoirement informés.

Le Canada possède les normes les plus élevées en matière de droits de la personne. Nous voulons nous assurer que tout notre personnel des prisons et autres établissements soit au courant du traité et sache qu'il a l'obligation d'informer les prisonniers temporairement détenus dans nos établissements qu'ils ont le droit d'être transférés chez eux pour y entreprendre leur réadaptation, apporter réparation, assurer leur réintégration et redevenir de bons citoyens dans leur propre pays.

La catégorie suivante de modifications contient de nouvelles dispositions relatives au transfèrement. Par exemple, des délinquants étrangers détenus au Canada pourraient retirer leur consentement à leur transfèrement à tout moment avant qu'il n'intervienne.

Des délinquants étrangers pourraient, pour une raison ou l'autre, juger qu'ils seraient en danger ou pourraient ne pas saisir toutes les conséquences de leur transfèrement; pour une raison ou l'autre, ils auraient le droit de refuser leur transfèrement, jusqu'à ce qu'il soit effectué.

La prochaine catégorie de modifications à la Loi sur le transfèrement des délinquants vise à assurer l'uniformité de cette loi et des autres lois. Il s'agit davantage de modifications de forme visant à faire en sorte que la loi soit compatible avec les autres lois.

Ces propositions contiennent des dispositions relatives au transfèrement au Canada de jeunes délinquants en probation, des enfants de moins de 12 ans, et le transfèrement de délinquants atteints de désordres mentaux.

Le projet de loi contient des dispositions qui exigeraient le consentement explicite de la province au transfèrement de Canadiens et d'étrangers bénéficiant d'une probation, d'une libération conditionnelle provinciale, d'une absence temporaire provinciale, d'une ordonnance de sursis ou d'une peine intermittente.

Comme l'ont souligné nos estimés collègues du Bloc, il est très important, lorsque des services provinciaux sont en cause, que la province donne son consentement s'il y a de nouveaux coûts, de nouveaux clients, de nouveaux détenus ou s'il y a lieu d'accorder une libération conditionnelle ou une probation à des détenus. Cela inclurait toutes les activités correctives connexes possibles, dont il a été question plus tôt dans ce débat.

Troisièmement, une disposition d'uniformisation exigerait que les délinquants soient informés de la raison pour laquelle le ministre a refusé leur transfèrement.

● (1320)

Donc, si les prisonniers demandent un transfèrement et qu'il leur est refusé, ils auront l'impression que leurs droits ont été bafoués. Ils pourraient trouver qu'ils sont victimes de ségrégation, pour une raison ou pour une autre. Ils doivent savoir pourquoi leur transfèrement leur a été refusé. Ça peut certes être pour des raisons légitimes. Il pourrait facilement y avoir des raisons légitimes pour qu'un pays ne permette pas le transfèrement d'un contrevenant, que ce soit pour le ramener de l'étranger ou pour le renvoyer à l'étranger. Toutefois, le contrevenant a le droit de connaître ces raisons. On ne

peut être accusé d'un crime, ou d'autre chose, ni privé d'un droit sans qu'on nous dise pourquoi.

La quatrième disposition entre dans la catégorie des révisions nécessaires pour assurer l'uniformité avec d'autres dispositions législatives. Ce sont des dispositions qui précisent les règles de calcul des peines et qui uniformisent la Loi sur le transfèrement des délinquants avec le Code criminel, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition ainsi qu'avec d'autres lois dont la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Certaines de ces lois ont récemment été modifiées et nous devons donc apporter des précisions pour que la Loi sur le transfèrement des délinquants soit conforme aux autres lois.

La cinquième proposition concernant ce groupe de lacunes a pour objet d'assurer l'uniformité avec d'autres lois. Il s'agit d'ajouter une nouvelle disposition reflétant l'obligation faite au Canada de par la loi de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'un État étranger le prévient qu'il a pris des mesures d'ordre humanitaire à l'égard de la condamnation ou de la peine d'un contrevenant, par exemple une réduction de peine ou la levée de la condamnation.

La sixième proposition entrant dans la catégorie des mesures ayant pour objet d'assurer l'uniformité avec d'autres dispositions législatives consiste à ajouter une nouvelle disposition qui assurerait que, à moins que le tribunal ne déclare le transfèrement d'un contrevenant invalide parce qu'il n'est pas citoyen canadien, la peine serait applicable au Canada. Par ailleurs, si le transfert était déclaré invalide, le ministre prévientrait le ministre de la Justice de la possibilité que le contrevenant soit extradé et prévientrait également le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration de la possibilité que le contrevenant soit renvoyé du Canada.

La septième proposition ayant pour objet d'éliminer les lacunes trouvées dans la Loi sur le transfèrement des délinquants et d'assurer l'uniformité avec d'autres dispositions législatives serait d'énoncer dans la loi les éléments à prendre en considération pour décider du transfèrement, qui, à l'heure actuelle, figurent dans le règlement. Cela leur donnerait un caractère plus permanent et les rendrait plus difficiles à modifier. Les changements ne seraient plus aussi faciles et cela donnerait plus de certitude aux personnes concernées.

Le dernier ensemble de propositions visant à rehausser l'efficacité comprend les suivantes. Il supprimerait la référence à l'annexe et l'annexe de la Loi sur le transfèrement des délinquants. Il effectuerait une modification de forme. Il ajouterait des dispositions qui permettraient des accords administratifs pour le transfèrement international de personnes souffrant de troubles mentaux et de contrevenants détenus dans des pays ou des régions qui ne sont pas reconnus comme des États, tels que Taïwan, Hong Kong ou des États avec lesquels le Canada n'a pas de traité en vigueur.

Il y a beaucoup de collectivités dans le monde, comme Taïwan et Hong Kong, avec lesquelles le Canada, même en l'absence de relations diplomatiques officielles, entretient tout de même d'excellentes relations diplomatiques. Nos relations commerciales sont excellentes. Nous entretenons de bonnes relations amicales. Nous avons beaucoup de parents et de familles d'immigrants qui viennent de ces parties du monde et qui entretiennent des liens étroits avec les Canadiens et leur culture. C'est l'un des facteurs qui rendent le Canada tellement passionnant et diversifié sur le plan culturel.

Initiatives parlementaires

● (1325)

Il y a beaucoup de relations entre ces collectivités dans le monde. C'est pourquoi, bien entendu, ces dispositions, qui s'appliquent aux pays avec lesquels nous sommes liés par traité et à d'autres pays du monde qui appliquent cette loi, devraient également s'appliquer aux régions avec lesquelles nous entretenons beaucoup de relations, d'échanges, et de liens interpersonnels familiaux et amicaux. Par souci d'efficacité, nous voudrions que ces dispositions du projet de loi s'appliquent.

Pour résumer, j'aimerais dire qu'étudier ce projet de loi en s'assurant de son bon fonctionnement va de l'intérêt général, en permettant en premier lieu que les contrevenants soient réintégré à la société dans les conditions les plus favorables et sécuritaires possibles pour les autres citoyens.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, j'ai suivi avec attention le discours du député de Yukon. Une phrase m'a particulièrement frappé. Il a dit qu'il trouvait inconcevable que les députés d'opposition faisaient tout pour retarder l'adoption d'un projet de loi comme celui-ci et laissait entendre que nous retardions l'adoption de la plupart des projets de loi.

J'aimerais que le député de Yukon nous explique ce qui s'est passé à la Chambre, depuis les trois derniers jours. On l'a vu pour deux projets de loi. Au Yukon, je suis persuadé qu'il y a une importante communauté autochtone. J'aimerais qu'il nous explique pourquoi les députés du Parti libéral ont littéralement «filibusté» deux projets de loi, soit les projets de loi C-11 et C-21. Systématiquement, durant les trois derniers jours, il y avait uniquement des députés du Parti libéral qui parlaient et nous, les partis d'opposition, n'avions plus rien à dire sur ces deux projets de loi, en particulier les projets C-11 et C-21. Est-ce que ce sont les députés d'opposition qui retardent les choses?

Je vais donner l'explication avant qu'il nous réponde. Ce gouvernement a un agenda très mince. Il n'a rien à dire et il fait tout pour retarder le peu de projets de loi qui sont présentés devant nous. J'aimerais que le député réponde à cela.

[Traduction]

L'hon. Larry Bagnell: Monsieur le Président, je suis terriblement déçu du député du Bloc. Quand nous voulons que des autochtones prennent la parole sur nos projets de loi, il dit que nous faisons de l'obstruction. Ses collègues et lui ont la chance de parler sur ces mesures. Si cela ne les intéresse pas et qu'ils ne veulent pas en parler, c'est leur problème. Sur les trois derniers députés qui ont parlé sur la première nation de Westbank, deux étaient des députés autochtones. Ces deux députés et moi avons réfuté des questions soulevées non pas par des députés du Bloc, mais par d'autres députés de l'opposition. Je ne doute pas que si un projet de loi renfermait des injustices, le Bloc serait le premier à vouloir que les députés le sachent.

Je suis très déçu qu'ils ne veulent pas que des députés autochtones expriment leur point de vue sur des projets de loi concernant les peuples autochtones. Les députés autochtones ne sont pas nombreux à la Chambre et ils devraient avoir l'occasion de prendre la parole sur ces projets de loi.

De plus, si des projets de loi remplis de problèmes sont présentés, ces problèmes ne devraient pas être laissés sans solution. Un certain nombre de solutions ont été présentées d'un manière très constructive parce que les gens ont présenté des objections et des plaintes, mais

nous ne pouvons pas laisser ces plaintes sans réponse de manière permanente.

Ils parlent d'un projet de loi dont nous ne sommes pas saisis, mais je leur demande de regarder le *Feuilleton* d'aujourd'hui. Je serais heureux de tout voir, mais je ne pense pas que nous pourrions étudier tous les projets de loi, même ceux qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui. Cela fait beaucoup de projets de loi. Cette observation ne s'adresse pas aux députés du Bloc en fait, car ils n'ont pas fait le commentaire initial concernant le projet de loi ou l'absence de projet de loi. La totalité de mes plaintes s'adressent directement aux conservateurs, mais si le Bloc veut être visé maintenant, le Bloc faisait partie de...

● (1330)

Le vice-président: Que ce soit le cas ou non, il faut avancer. Comme il est 13 h 30, la Chambre passe à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 23 février, de la motion: Que le projet de loi C-471, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (agression sexuelle à l'endroit d'un enfant—délinquants dangereux), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Hedy Fry (secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole pour participer au débat sur le projet de loi C-471, qui porte sur la désignation comme délinquants dangereux des agresseurs sexuels d'enfants qui récidivent. Le projet de loi propose d'imposer obligatoirement la désignation de délinquant dangereux à tout délinquant dont on peut montrer qu'il a déjà été condamné pour une infraction sexuelle qualifiée contre un enfant.

Mes collègues qui ont abordé cette question il y a quelques mois ont dit que cette disposition posait un problème grave du point de vue constitutionnel. J'ajoute que des députés d'en face ont soutenu qu'il n'y avait aucun problème constitutionnel, car elle permet à l'intimé de réfuter la présomption qu'il devrait être désigné comme délinquant dangereux.

Il s'agit d'une tentative de réponse aux questions que cette disposition soulève évidemment du point de vue de la charte, mais je ne peux pas convenir que, en fait, cela l'emporte sur les problèmes particuliers cités par la Cour suprême du Canada dans les causes principales que sont *R. c. Lyons* et *R. c. Johnson*.

Ces affaires traitent de la capacité du ministère public de demander une peine d'emprisonnement de durée indéterminée tout en respectant notre Constitution. Des principes de justice fondamentale sont prévus dans notre Constitution, et la cour a établi clairement que ces principes devaient être respectés pour que le ministère public puisse solliciter une ordonnance de détention préventive pour une période indéterminée, en plus de la peine habituellement assortie au type d'infraction pour laquelle le délinquant a été reconnu coupable.

Initiatives parlementaires

Premièrement, le fardeau de la preuve revient au ministère public, qui doit prouver que la personne traduite devant le tribunal est un délinquant dangereux qui risque de commettre un crime violent. Deuxièmement, si le ministère public réussit à faire cette preuve en vertu de critères précis, il doit aussi démontrer que le danger particulier que le délinquant représente pour la société ne peut être géré d'aucune autre manière, particulièrement la nouvelle disposition du paragraphe 753.1 du Code criminel concernant les délinquants à contrôler.

En effet, la Cour suprême du Canada a statué que, si le ministère public ne pouvait pas fournir la preuve exigée par le tribunal qui détermine la peine que le risque de récidive grave ne peut être géré en vertu des dispositions les moins sévères concernant les délinquants à contrôler, la désignation de délinquant dangereux ne peut s'appliquer.

Enfin, la Cour suprême a statué que, même si le ministère public établit cette preuve, le juge qui impose la peine conserve le pouvoir discrétionnaire de refuser d'imposer au délinquant une peine d'une durée indéterminée. Sans ce pouvoir discrétionnaire, l'incarcération pour une durée indéterminée ne résiste pas à notre charte.

Quand on examine le projet de loi, on se rend compte qu'il est contraire aux principes clairs établis par la Cour suprême dans les affaires Lyons et Johnson. Le projet de loi C-471 obligerait un juge à déclarer qu'un délinquant est délinquant dangereux. La décision n'est pas laissée à la discrétion du juge. Dans le projet de loi, on dit bien que le juge «doit» prendre cette décision et non qu'il «peut» la prendre. À toutes fins utiles, la disposition autorisant le juge à rejeter la demande si le délinquant parvient à le convaincre qu'il ne devrait pas être déclaré délinquant dangereux ne s'appliquerait pas dans de tels cas. À mon avis, ce qui est proposé dans le projet de loi ne respecte pas les principes énoncés par la Cour suprême du Canada dans les affaires Lyons et Johnson.

Le projet de loi a pour objet non seulement d'imposer une peine d'emprisonnement d'une durée indéfinie à tous ceux qui sont reconnus, au moins deux fois, coupables d'agression sexuelle à l'endroit d'un enfant âgé de moins de 18 ans, mais aussi de rendre le processus de libération conditionnelle encore plus difficile pour les délinquants dangereux.

C'est pourtant déjà le cas. Aux termes de la partie XXIV du Code criminel, un contrevenant qui est déclaré délinquant dangereux doit accomplir sept ans de sa peine d'emprisonnement avant de pouvoir obtenir une audience de libération conditionnelle. C'est notre gouvernement qui a grandement resserré ce critère en 1997.

Auparavant, les délinquants dangereux pouvaient demander la libération conditionnelle après avoir purgé seulement trois ans de leur peine d'emprisonnement. Nous sommes intervenus dans le but notamment de prévenir les incohérences au niveau du traitement des demandes de libération conditionnelle présentées par des contrevenants non dangereux condamnés à une peine d'emprisonnement de dix ans pour avoir commis les mêmes infractions que des délinquants dangereux.

Le projet de loi C-471 tente de mettre au point des critères bien particuliers pour un groupe très précis de criminels dangereux. Aux termes de cette proposition, la Commission nationale des libérations conditionnelles disposerait d'une série de règles législatives pour les délinquants dangereux et d'une autre série pour ce groupe de délinquants sexuels.

La Commission nationale des libérations conditionnelles constitue un tribunal administratif indépendant et son mandat relève de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Pour

pouvoir prendre des décisions concernant le moment où un détenu peut être libéré et les conditions de sa libération, les membres de la Commission doivent se baser sur les faits propres à chaque cas et tenir compte des lois, politiques et précédents établis par les tribunaux canadiens.

● (1335)

On retrouve dans la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition certains principes qui permettent d'orienter la Commission.

Le principe de la protection de la société se trouve à la base de toute étude de cas de libération conditionnelle. Aux termes de la loi, les membres de la Commission doivent tenir compte, dans leur analyse de chacun des cas, de tous les renseignements pertinents disponibles.

Ainsi, la Commission nationale des libérations conditionnelles a adopté une politique qui établit que toutes les demandes de libération présentées par des délinquants dangereux doivent être étayées d'au moins une évaluation psychologique et psychiatrique par session. Ces évaluations fournissent des renseignements essentiels sur l'état d'esprit du délinquant et soulèvent d'autres caractéristiques et facteurs qui peuvent influencer sur les risques de récidive. On peut donc dire que l'évaluation psychologique demandée par le projet de loi C-471 existe déjà.

Le député de Crawford demande la tenue de plus d'une évaluation. Je ne sais pas trop pourquoi. Il ne fait aucun doute que l'évaluation constitue une importante partie du dossier d'évaluation des demandes de libération conditionnelle dans le cas des délinquants dangereux. L'évaluation n'est qu'un élément de l'analyse approfondie que les membres de la Commission doivent effectuer aux termes de la loi, chaque fois qu'ils revoient un tel dossier.

Je l'ai déjà mentionné, selon le système actuel, la sécurité du public est primordiale dans tous les cas, y compris en ce qui concerne les délinquants dangereux. Toutefois, si on accorde trop d'importance à la seule évaluation psychologique, je crois qu'on pourrait créer un dangereux précédent. Si les évaluations sont favorables au retour dans la communauté, la Commission nationale des libérations conditionnelles pourrait se voir forcée de libérer un délinquant même en présence d'autres facteurs qui s'y opposent.

Je crois qu'il est essentiel que la Commission nationale des libérations conditionnelles demeure un tribunal administratif indépendant du gouvernement du Canada. Le fondement légal de ses pouvoirs est clairement énoncé dans les lois, notamment la Loi constitutionnelle, la Charte canadienne des droits et libertés, le Code criminel du Canada, la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition et ses règlements ainsi que d'autres lois.

Lorsque la commission prend de bonnes décisions à propos des libérations conditionnelles et de la réhabilitation, et qu'elle formule des recommandations dans les cas de clémence, son premier objectif reste la protection à long terme de la population. En bout de ligne, on exige de la Commission nationale des libérations conditionnelles qu'elle assure mieux la sécurité du public grâce à la libération conditionnelle supervisée et opportune et grâce à l'application des peines. Toutefois, bien que la commission soit autonome et indépendante, elle doit répondre de ses actes au Parlement et, finalement, à tous les Canadiens.

Initiatives parlementaires

La commission est dirigée par un président qui fait rapport au Parlement par l'intermédiaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile. La ministre ne donne pas et ne devrait pas donner d'orientations à la Commission dans l'exercice de ses pouvoirs conditionnels en ce qui concerne la remise en liberté conditionnelle de délinquants pris individuellement. Ce serait exactement comme si le ministre de la Justice dictait aux juges qui est coupable et qui est innocent, et la façon dont les peines devraient s'appliquer. Cela est absolument inacceptable.

L'indépendance de la Commission nationale des libérations conditionnelles contribue à assurer l'impartialité, l'objectivité et l'intégrité du processus décisionnel en matière de libérations conditionnelles. Il n'y a pas d'ingérence politique dans la prise de décision dans des cas individuels et il ne devrait pas y en avoir. Il me semble que la restriction qui est proposée dans le cas des délinquants dangereux dans le projet de loi C-471 poserait une entrave superflue au pouvoir discrétionnaire au cas par cas que la Commission exerce pour prendre des décisions.

La Commission des libérations conditionnelles, en vertu du droit actuel, ne peut libérer des délinquants dangereux à moins qu'elle ne puisse établir qu'ils ne posent pas un risque indu pour la société. Dans les rares cas où on accorde la libération conditionnelle à des délinquants dangereux, ils sont soumis à une intense surveillance jusqu'à la fin de leurs jours. En vérité, très peu de délinquants dangereux obtiennent une libération conditionnelle et, dans la grande majorité des cas, seulement quand ils ont atteint un âge avancé. Dans les rares cas où ces délinquants sont mis en liberté conditionnelle, ils sont soumis à de rigoureuses conditions de présentation et de surveillance pour le restant de leurs jours.

Pour résumer, je ne crois pas que ces modifications au Code criminel seraient constitutionnelles. Je ne crois pas non plus que les modifications figurant dans le projet de loi C-471 amélioreraient efficacement la protection des enfants. C'est pourquoi je refuserai respectueusement d'appuyer le projet de loi.

• (1340)

Le vice-président: Constatant qu'aucun autre député ne se lève, je donne la parole au député au nom duquel le projet de loi est présenté. Au titre du droit de réponse, je lui donne les dernières minutes qui restent.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, PCC): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour clore le débat sur mon projet de loi d'initiative parlementaire C-471.

S'il est promulgué, mon projet de loi modifiera les articles 752 à 761 du Code criminel de façon que quiconque est reconnu coupable de deux ou plusieurs infractions sexuelles contre des enfants soit automatiquement désigné délinquant dangereux. Il incombera au délinquant déclaré dangereux de prouver qu'il ne l'est pas. De plus, ce projet de loi d'initiative parlementaire modifierait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition de manière à restreindre les conditions de libération du délinquant.

En vertu du projet de loi C-471, la Commission nationale des libérations conditionnelles ne peut accorder la libération conditionnelle, une permission de sortir sans escorte ou la libération d'office à un délinquant déclaré délinquant dangereux conformément à l'article 753 du Code criminel, à moins d'avoir reçu au moins deux rapports d'évaluation psychiatrique concernant le délinquant.

Ces rapports doivent en outre confirmer que, s'il est mis en liberté, le délinquant n'est pas susceptible de commettre une autre infraction et ne constituera pas une menace pour les personnes âgées de moins de dix-huit ans.

Ce projet de loi d'initiative parlementaire découle du fait que la loi actuelle ne traite pas comme il se doit, selon moi, ceux qui constituent un risque permanent pour notre société, plus particulièrement ceux qui sont une menace permanente pour les membres les plus vulnérables de notre société, nos enfants. Mon projet de loi d'initiative parlementaire découle également d'une décision rendue par la Cour suprême du Canada en septembre dernier, selon laquelle il est plus difficile maintenant pour les tribunaux de déclarer quelqu'un délinquant dangereux.

Dans un jugement unanime, la Cour suprême justifie que, peu importe le nombre de crimes qu'une personne commet contre des gens innocents, les juges des cours inférieures doivent envisager la possibilité d'une réinsertion sociale, au lieu d'imposer des peines d'une durée indéterminée à ceux qui ont déjà montré qu'ils comptent continuer de se livrer à des actes criminels violents.

En raison de ce jugement sans précédent, le 31 mars, un juge torontois a rejeté une demande de déclaration de délinquant dangereux faite à l'encontre de Ronald Roberts. Ce criminel invétéré avait été condamné en août 2002 pour avoir gravement battu un client dans une salle de billard. Il avait déjà été condamné pour 30 infractions sur une période de 19 ans, y compris pour deux agressions sexuelles à la pointe d'un couteau.

Le 2 avril dernier, Douglas Donald Moore s'en pendu en prison, où il se trouvait pour avoir commis 11 agressions sexuelles sur des enfants. On croit que ce prédateur sexuel a également assassiné René Charlebois, 15 ans, Robert Grewal et Giuseppe Manchisi.

Moore était un monstre. Il avait commis des agressions sexuelles sur quatre garçons en 1986, sur un garçon de 12 ans en 1988, puis s'était enfui pendant sa libération conditionnelle et avait agressé sexuellement un adolescent de 14 ans en 1991.

Après n'avoir purgé que quatre ans sur une peine de huit ans, Moore a été admissible à une libération d'office en 1995. La Commission nationale des libérations conditionnelles a refusé de libérer Moore, estimant qu'il représentait un risque élevé pour la sécurité publique et qu'il récidiverait. Or, 18 mois plus tard, il a été mis en liberté après que la commission eut soutenu qu'il était devenu un modèle positif à la suite d'une thérapie pour délinquance sexuelle.

On croit qu'après sa libération, en 1997, Moore a agressé un grand nombre d'enfants et tué au moins trois personnes.

Moore était un agresseur d'enfants invétéré. Pratiquement tous les spécialistes diraient qu'il ne pouvait être soigné. Des études révèlent que ni l'imposition de peines ni la réadaptation ne sont efficaces dans le cas d'un grand nombre d'agresseurs sexuels d'enfants. Les experts nous disent que les prédateurs sexuels, surtout les pédophiles, sont les délinquants les moins susceptibles d'être réadaptés. En fait, ils disent ce qui suit:

Les délinquants sexuels récidivistes sont deux fois plus susceptibles que les autres délinquants de commettre d'autres délits sexuels; ils sont en outre bien plus susceptibles de violer les conditions de leur libération conditionnelle et plus susceptibles de commettre un autre délit non sexuel que tous les autres délinquants.

De nombreuses études corroborent entièrement ces données et indiquent que, sur l'ensemble des groupes criminels, les délinquants sexuels présentent un des plus hauts taux de récidive. On estime que 40 p. 100 des délinquants sexuels libérés récidivent dans un délai de cinq ans.

En outre, les recherches indiquent que les programmes de traitement des délinquants donnent des résultats limités. En fait, les intervenants ne prétendent pas guérir les délinquants sexuels, mais plutôt gérer le mieux possible le risque de récidive de leur part.

En ce qui a trait à Douglas Moore, un article paru dans le *Hamilton Spectator* disait:

Pourquoi un homme ayant de tels antécédents n'a-t-il pas fait l'objet d'une audience afin de permettre à la cour de déterminer s'il était un délinquant dangereux et s'il devait être détenu durant une période indéfinie?

● (1345)

La réponse donnée se lit comme suit:

La responsabilité incombe au ministère fédéral de la justice et aux procureurs de la Couronne et aux juges de la province.

Depuis le mois de septembre 2003, la responsabilité à l'égard des agresseurs d'enfants qui circulent librement dans nos rues incombe à la Cour suprême du Canada. Plus tôt ce mois-ci, un bon nombre d'autres causes ont été entendues.

À mon avis, la seule façon d'assurer la protection des membres les plus vulnérables de notre société est de classer automatiquement tous ceux qui sont trouvés coupables de deux agressions sexuelles ou plus à l'endroit d'enfants comme étant des délinquants dangereux. La seule manière de stopper ces prédateurs sadiques est de les garder derrière les barreaux. Les agresseurs sexuels d'enfants qui récidivent devraient être incarcérés jusqu'à ce que l'on soit absolument convaincu qu'ils ne vont pas récidiver.

J'exhorte les députés de tous les partis à la Chambre d'appuyer mon projet de loi d'initiative parlementaire.

Initiatives parlementaires

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément à l'article 93 du Règlement, le vote par appel nominal est reporté au mercredi 28 avril, immédiatement avant le début de la période réservée aux initiatives parlementaires.

[Français]

Comme il est 13 h 47, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 13 h 47.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers

M. RÉGINALD BÉLAIR

La vice-présidente adjointe des comités pléniers

MME BETTY HINTON

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. DALE JOHNSTON

M. MICHEL GUIMOND

L'HON. MAURIL BÉLANGER

L'HON. JACQUES SAADA

M. JOHN REYNOLDS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	PCC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	PCC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	PCC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	PCC
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Ontario	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Québec	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélanger, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	PCC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PCC
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brisson, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas— Flamborough—Aldershot	Ontario	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington— Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	PCC
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup —Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Québec	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	PCC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity— Conception	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	PCC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	PCC
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	PCC
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam —Burnaby	Colombie-Britannique	PCC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul—Pointe Saint-Charles	Québec	Lib.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing— Pembroke	Ontario	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary— Okanagan	Colombie-Britannique	PCC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	PCC
Groseclose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	PCC
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PCC
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	Alberta	PCC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	PCC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	PCC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	PCC
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Québec	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	PCC
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	PCC
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	Ind.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	PCC
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PCC
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	PCC
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	Manitoba	NPD
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	Ontario	NPD
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	PCC
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	PCC
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonneuve	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock— Langley	Colombie-Britannique	PCC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	PCC
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	PCC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins— Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	Alberta	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Québec	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	PCC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	PCC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	PCC
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	PCC
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	PCC
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	PCC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	Ontario	PCC
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	PCC
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	PCC
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	Ind.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	PCC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	PCC
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	PCC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	PCC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	PCC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ ind.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PCC
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	PCC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	PCC
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	PCC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	PCC
VACANCE	Ottawa Centre	Ontario	
VACANCE	Etobicoke	Ontario	
VACANCE	Saint-Maurice	Québec	

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Troisième session, Trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	PCC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	PCC
Benoit, Leon	Lakeland	PCC
Casson, Rick	Lethbridge	PCC
Chatters, David	Athabasca	PCC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	PCC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	PCC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	PCC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	PCC
Harper, Stephen	Calgary-Sud-Ouest	PCC
Hill, L'hon. Grant, chef de l'opposition	Macleod	PCC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	PCC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	PCC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	PCC
Kilgour, L'hon. David	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	PCC
Mills, Bob	Red Deer	PCC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	PCC
Penson, Charlie	Peace River	PCC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	PCC
Solberg, Monte	Medicine Hat	PCC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	PCC
Thompson, Myron	Wild Rose	PCC
Williams, John	St. Albert	PCC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	PCC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	PCC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	PCC
Cummins, John	Delta—South Richmond	PCC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	PCC
Dhaliwal, L'hon. Herb	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	PCC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	PCC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	PCC
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	PCC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	PCC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	PCC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Hill, Jay	Prince George—Peace River	PCC
Hinton, Betty, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	PCC
Leung, Sophia	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	PCC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	PCC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Ind.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	PCC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	PCC
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	PCC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	PCC
Owen, L'hon. Stephen, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John	West Vancouver—Sunshine Coast	PCC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	PCC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	PCC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	PCC
White, Randy	Langley—Abbotsford	PCC
White, Ted	North Vancouver	PCC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, L'hon. Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence	Cardigan	Lib.
McGuire, L'hon. Joe, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique	Egmont	Lib.
Murphy, L'hon. Shawn, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, L'hon. Reg, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, L'hon. Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PCC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	PCC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	PCC
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	PCC
Simard, Raymond	Saint-Boniface	Lib.
Toews, Vic	Provencher	PCC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy, ministre d'État (Infrastructure)	Fredericton	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PCC
Wayne, Elsie	Saint John	PCC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, L'hon. Scott, secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada-États-Unis)	Kings—Hants	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PCC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, L'hon. Mark, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PCC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PCC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, L'hon. Geoff, ministre des Pêches et des Océans	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (103)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, L'hon. Jean, ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, L'hon. Sue, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, vice-président des comités pléniers	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, L'hon. Mauril, leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, L'hon. Carolyn, ministre d'État (Santé publique)	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, L'hon. Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	PCC
Bulte, Sarmite	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor	Thornhill	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Carroll, L'hon. Aileen, ministre de la Coopération internationale	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, L'hon. Brenda, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, L'hon. Joe, ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila	Hamilton-Est	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art	York-Centre	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Fontana, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du premier ministre (sciences et petites entreprises)	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	PCC
Galloway, L'hon. Roger, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Samia—Lambton	Lib.
Godfrey, L'hon. John, Secrétaire parlementaire du premier ministre (villes)	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, L'hon. Albina, ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)	Mississauga-Est	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, L'hon. Joe, secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, L'hon. Jim, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, L'hon. Stan, ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Vice-président et président des comités pléniers	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, L'hon. Walt, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold	Northumberland	Lib.
Mahoney, L'hon. Steve	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, L'hon. Gurbax, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
Masse, Brian	Windsor-Ouest	NPD
McCallum, L'hon. John, ministre des Anciens Combattants	Markham	Lib.
McCormick, Larry	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, L'hon. John, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, L'hon. Dan, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter, Président	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Parry Sound—Muskoka	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Myers, Lynn	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim, ministre du Commerce international	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, L'hon. Jerry, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, L'hon. David, ministre de la Défense nationale	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	PCC
Schellenberger, Gary	Perth—Middlesex	PCC
Serré, Benoît	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, L'hon. Judy, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, L'hon. Bob, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, L'hon. Andrew, Secrétaire parlementaire du premier ministre (Affaires autochtones)	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, L'hon. Tony, ministre des Transports	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, L'hon. Joseph, ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Ottawa CentreOntario	
VACANCE	EtobicokeOntario	
QUÉBEC (75)		
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Ind.
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, L'hon. Eleni	Ahuntsic	Lib.
Barrette, Gilbert	Témiscamingue	Lib.
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin	Outremont	Lib.
Charbonneau, L'hon. Yvon, secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones	Bourassa	Lib.
Cotler, L'hon. Irwin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Mont-Royal	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	BQ
Dion, L'hon. Stéphane	Saint-Laurent—Cartierville	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude	Beauce	Lib.
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf	Lib.
Farrah, L'hon. Georges, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde	Laval-Ouest	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Frulla, L'hon. Liza, ministre du Développement social	Verdun—Saint-Henri—Saint-Paul— Pointe Saint-Charles	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	BQ
Gagnon, Sébastien	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Gaudet, Roger	Berthier—Montcalm	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, L'hon. André, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Jobin, Christian	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Ind.
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	BQ
Marcil, L'hon. Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, Le très hon. Paul, premier ministre	LaSalle—Émard	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pacetti, Massimo	Saint-Léonard—Saint-Michel	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, ministre d'État (Institutions financières)	Brome—Missisquoi	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, L'hon. David, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Compton—Stanstead	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	Westmount—Ville-Marie	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, L'hon. Jacques, leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, L'hon. Hélène, ministre du Patrimoine canadien	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ ind.
VACANCE	Saint-MauriceQuébec	
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	PCC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	PCC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	PCC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	PCC
Goodale, L'hon. Ralph, ministre des Finances	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	PCC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	PCC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Ind.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	PCC
Yelich, Lynne	Blackstrap	PCC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (7)		
Barnes, Rex	Gander—Grand Falls	PCC
Byrne, L'hon. Gerry, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PCC
Efford, L'hon. R. John, ministre des Ressources naturelles	Bonavista—Trinity—Conception	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PCC
Matthews, Bill	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, ministre d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
Bagnell, L'hon. Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 23 avril 2004 — 3^e Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DU DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET DES RESSOURCES NATURELLES

Président: Guy St-Julien

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	Stan Dromisky	Rick Laliberte	Lawrence O'Brien	(16)
Serge Cardin	John Duncan	Yvan Loubier	Chuck Strahl	
Brenda Chamberlain	André Harvey	Pat Martin	Andrew Telegdi	
David Chatters				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Reed Elley	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Ken Epp	Jason Kenney	John Reynolds
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gerry Ritz
Claude Bachand	Paul Forseth	James Lunney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Ghislain Fournier	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Inky Mark	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Anita Neville	Elsie Wayne
Rick Casson	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Randy White
Joe Comartin	Grant Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Paul Crête	Jay Hill	Brian Pallister	John Williams
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Lynne Yelich
Stockwell Day	Betty Hinton	Gilles-A. Perron	

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bernard Patry

Vice-présidents: Stockwell Day
Diane Marleau

Stéphane Bergeron	Brian Fitzpatrick	Dan McTeague	Karen Redman	(18)
Scott Brison	Francine Lalonde	Deepak Obhrai	Raymond Simard	
Bill Casey	Paul Harold Macklin	Charlie Penson	Bryon Wilfert	
Art Eggleton	Alexa McDonough	Beth Phinney		

Membres associés

Jim Abbott	John Cummins	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Norman Doyle	David Kilgour	John Reynolds
Rob Anders	John Duncan	Yvan Loubier	Gerry Ritz
David Anderson	Reed Elley	Gary Lunn	Svend Robinson
Sarkis Assadourian	Ken Epp	James Lunney	Yves Rocheleau
Claude Bachand	Mark Eyking	Peter MacKay	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Paul Forseth	John Maloney	Gary Schellenberger
Eleni Bakopanos	Cheryl Gallant	Inky Mark	Werner Schmidt
Rex Barnes	Peter Goldring	Keith Martin	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Gurmant Grewal	Brian Masse	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Deborah Grey	Philip Mayfield	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Art Hanger	Grant McNally	Chuck Strahl
Rick Borotsik	Stephen Harper	Val Meredith	Greg Thompson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Rob Merrifield	Myron Thompson
Sarmite Bulte	John Harvard	Bob Mills	Vic Toews
Andy Burton	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
Chuck Cadman	Grant Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
John Cannis	Jay Hill	Lorne Nystrom	Susan Whelan
Rick Casson	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Randy White
Martin Cauchon	Betty Hinton	Pierre Paquette	Ted White
David Chatters	Rahim Jaffer	Pauline Picard	John Williams
Joe Clark	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Paul Crête	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président:

Vice-président:

Stéphane Bergeron	John Cannis	Mark Eyking	Charlie Penson	(9)
Bill Blaikie	Bill Casey	John Harvard	Susan Whelan	
Sarmite Bulte				

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président:

Vice-président:

Eleni Bakopanos	Stockwell Day	Keith Martin	Svend Robinson	(9)
Colleen Beaumier	David Kilgour	Deepak Obhrai	Yves Rocheleau	
Martin Cauchon				

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Paul Steckle

Vice-présidents: Gerry Ritz
Rose-Marie Ur

Gilbert Barrette
Rick Borotsik
Wayne Easter
Ken Epp

Mark Eyking
Georges Farrah
Marcel Gagnon

Howard Hilstrom
David Kilgour
Larry McCormick

John O'Reilly
Louis Plamondon
Dick Proctor

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan

Claude Duplain
Reed Elley
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Pauline Picard
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Sarkis Assadourian

Vice-présidents: Madeleine Dalphond-Guiral
Raymonde Folco

Diane Ablonczy
Colleen Beaumier
Sheila Copps
Hedy Fry

Art Hanger
Sophia Leung
Steve Mahoney

Inky Mark
Pat Martin
Grant McNally

Yves Rocheleau
Andrew Telegdi
Byron Wilfert

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Francine Lalonde
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Brian Masse
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylcia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Marlene Jennings
Beth Phinney

Maurizio Bevilacqua	Peter Goldring	Steve Mahoney	Shawn Murphy	(17)
Odina Desrochers	Joe Jordan	Philip Mayfield	Alan Tonks	
Paul Forseth	Walt Lastewka	Val Meredith	Judy Wasylycia-Leis	
Roger Gaudet	Dominic LeBlanc			

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Gerald Keddy	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	John Duncan	Jason Kenney	Benoît Sauvageau
Rob Anders	Reed Elley	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Ken Epp	James Lunney	Werner Schmidt
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Alex Shepherd
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Pat Martin	Monte Solberg
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Kevin Sorenson
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
John Bryden	Art Hanger	Bob Mills	Peter Stoffer
Andy Burton	Stephen Harper	James Moore	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Richard Harris	Anita Neville	Greg Thompson
Serge Cardin	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Brian Pallister	Vic Toews
Rick Casson	Jay Hill	Charlie Penson	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Gilles-A. Perron	Elsie Wayne
John Cummins	Betty Hinton	James Rajotte	Randy White
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Scott Reid	Ted White
Bev Desjarlais	Dale Johnston	John Reynolds	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DE LA PROTECTION DES TÉMOINS ET DES TÉMOIGNAGES**Président:****Vice-président:**

Odina Desrochers	Marlene Jennings	Judy Wasylycia-Leis	John Williams	(4)
------------------	------------------	---------------------	---------------	-----

DÉFENSE NATIONALE ET ANCIENS COMBATTANTS

Président:	Pat O'Brien	Vice-présidents:	Jay Hill Janko Peric	
Rob Anders	Murray Calder	Lawrence O'Brien	David Price	(16)
Claude Bachand	Rick Casson	John O'Reilly	Jane Stewart	
Robert Bertrand	Cheryl Gallant	Louis Plamondon	Bob Wood	
Bill Blaikie				

Membres associés

Jim Abbott	Jim Gouk	John Maloney	Gerry Ritz
Diane Ablonczy	Gurmant Grewal	Inky Mark	Svend Robinson
David Anderson	Deborah Grey	Keith Martin	Gary Schellenberger
Roy Bailey	Monique Guay	Pat Martin	Werner Schmidt
Rex Barnes	Art Hanger	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Stephen Harper	Alexa McDonough	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Richard Harris	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Loyola Hearn	Val Meredith	Darrel Stinson
Garry Breitreuz	Grant Hill	Rob Merrifield	Peter Stoffer
Andy Burton	Howard Hilstrom	Bob Mills	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Betty Hinton	James Moore	Greg Thompson
Bill Casey	Rahim Jaffer	Anita Neville	Myron Thompson
David Chatters	Dale Johnston	Deepak Obhrai	Vic Toews
John Cummins	Gerald Keddy	Brian Pallister	Rose-Marie Ur
Stockwell Day	Jason Kenney	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Norman Doyle	Francine Lalonde	Joe Peschisolido	Elsie Wayne
John Duncan	Sophia Leung	Pauline Picard	Randy White
Reed Elley	Wendy Lill	Carmen Provenzano	Ted White
Ken Epp	Yvan Loubier	James Rajotte	Bryon Wilfert
Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Scott Reid	John Williams
Paul Forseth	James Lunney	John Reynolds	Lynne Yelich
Peter Goldring	Peter MacKay		

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président:	Bob Wood	Vice-président:		
Claude Bachand	Murray Calder	John O'Reilly	Rose-Marie Ur	(9)
Bill Blaikie	Rick Casson	Carmen Provenzano	Elsie Wayne	

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président: Judi Longfield

Vice-présidents: Eugène Bellemare
Brian Pallister

Peter Adams	Libby Davies	Tony Ianno	Carol Skelton	(18)
Eleni Bakopanos	Reed Elley	Gary Lunn	Yolande Thibeault	
Paul Bonwick	John Finlay	Larry McCormick	Suzanne Tremblay	
Jeannot Castonguay	Monique Guay	Grant McNally		

Membres associés

Jim Abbott	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	Scott Reid
Diane Ablonczy	Paul Forseth	Nancy Karetak-Lindell	John Reynolds
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Gerry Ritz
David Anderson	Marcel Gagnon	Jason Kenney	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Sébastien Gagnon	Wendy Lill	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Yvan Loubier	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	James Lunney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Yvon Godin	Peter MacKay	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Peter Goldring	Inky Mark	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Chuck Strahl
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Greg Thompson
Chuck Cadman	Deborah Grey	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Tony Tirabassi
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Vic Toews
David Chatters	Richard Harris	Bob Mills	Alan Tonks
Paul Crête	Loyola Hearn	James Moore	Maurice Vellacott
John Cummins	John Herron	Anita Neville	Judy Wasylcyia-Leis
Madeleine Dalphond-Guiral	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Stockwell Day	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
Bev Desjarlais	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Norman Doyle	Betty Hinton	Dick Proctor	John Williams
John Duncan	Ovid Jackson	James Rajotte	Lynne Yelich
Ken Epp	Rahim Jaffer		

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Bob Mills
Paul Szabo

Roy Bailey
Rex Barnes
Bernard Bigras
David Chatters

Joe Comartin
Stéphane Dion
Sébastien Gagnon

John Godfrey
Charles Hubbard
Serge Marcil

Diane Marleau
Anita Neville
Julian Reed

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds

Gerry Ritz
Svend Robinson
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:** Roy Cullen**Vice-présidents:** Nick Discepola
Monte Solberg

Rodger Cuzner	Sophia Leung	Pierre Paquette	Alex Shepherd	(18)
Odina Desrochers	John McKay	Gary Pillitteri	Robert Thibault	
Richard Harris	Maria Minna	John Reynolds	Judy Wasylycia-Leis	
Rahim Jaffer	Massimo Pacetti	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Dale Johnston	Charlie Penson
Diane Ablonczy	Ken Epp	Gerald Keddy	Gilles-A. Perron
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	Pauline Picard
David Anderson	Paul Forseth	Yvan Loubier	James Rajotte
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Gary Lunn	Scott Reid
Rex Barnes	Roger Gaudet	James Lunney	Gerry Ritz
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Gary Schellenberger
Stéphane Bergeron	Yvon Godin	Richard Marceau	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Andy Burton	Deborah Grey	Alexa McDonough	Greg Thompson
Chuck Cadman	Monique Guay	Grant McNally	Myron Thompson
Bill Casey	Art Hanger	Val Meredith	Vic Toews
Rick Casson	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Randy White
Stockwell Day	Jay Hill	Lorne Nystrom	Ted White
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	John Williams
John Duncan	Betty Hinton	Brian Pallister	Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Brent St. Denis

Vice-présidents: Marlene Jennings
James Rajotte

Gérard Binet
David Collenette
Paul Crête
Herb Dhaliwal

Joe Fontana
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold

Gurbax Malhi
Brian Masse
Grant McNally

Andy Savoy
Carol Skelton
Lyle Vanclief

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais
Odina Desrochers

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Pat Martin
Philip Mayfield
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Pierre Paquette
Charlie Penson

Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE, DROITS DE LA PERSONNE, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE

Président: Derek Lee

Vice-présidents: Chuck Cadman
Paddy Torsney

Sue Barnes	Paul DeVillers	Peter MacKay	Pauline Picard	(18)
Garry Breitzkreuz	Stéphane Dion	John Maloney	Kevin Sorenson	
Marlene Catterall	Robert Lanctôt	Richard Marceau	Vic Toews	
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Lorne Nystrom		

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Marlene Jennings	James Rajotte
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Dale Johnston	Scott Reid
Rob Anders	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
David Anderson	Reed Elley	Jason Kenney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Ken Epp	Yvan Loubier	Svend Robinson
Rex Barnes	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Colleen Beaumier	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Inky Mark	Carol Skelton
Bernard Bigras	Peter Goldring	Philip Mayfield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Jim Gouk	Alexa McDonough	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Grant McNally	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Deborah Grey	Réal Ménard	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Val Meredith	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Rob Merrifield	Maurice Vellacott
Rick Casson	Richard Harris	Bob Mills	Tom Wappel
David Chatters	Loyola Hearn	James Moore	Judy Wasylcia-Leis
Joe Clark	Grant Hill	Anita Neville	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Deepak Obhrai	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Brian Pallister	Ted White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Libby Davies	Rahim Jaffer	Dick Proctor	Lynne Yelich
Stockwell Day			

SOUS-COMITÉ DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président:

Vice-président:

Rob Anders	Paul DeVillers	Anita Neville	Vic Toews	(11)
Marlene Catterall	Yvan Loubier	Lorne Nystrom	Tom Wappel	
Yvon Charbonneau	Lawrence MacAulay	Kevin Sorenson		

LANGUES OFFICIELLES

Président: Don Boudria

Vice-présidents: Yvon Godin
Raymond Simard

Eugène Bellemare	Rahim Jaffer	James Lunney	Benôit Sauvageau	(16)
Roy Cullen	Christian Jobin	Marcel Proulx	Benôit Serré	
Claude Drouin	Jason Kenney	Scott Reid	Yolande Thibeault	
Christiane Gagnon				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Gerald Keddy	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	Gary Lunn	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Keith Martin	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Chuck Strahl
Garry Breitreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Loyola Hearn	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Comartin	Jay Hill	Charlie Penson	Randy White
John Cummins	Howard Hilstrom	Pauline Picard	Ted White
Stockwell Day	Betty Hinton	Louis Plamondon	John Williams
Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich

LIAISON

Président: Judi Longfield

Vice-président: Tom Wappel

Peter Adams	Sarmite Bulte	Derek Lee	Brent St. Denis	(20)
Sarkis Assadourian	Charles Caccia	Pat O'Brien	Paul Steckle	
Raymond Bonin	Roy Cullen	Bernard Patry	Paul Szabo	
Don Boudria	Stan Dromisky	Guy St-Julien	John Williams	
Bonnie Brown	Gurmant Grewal			

Membres associés

Gilbert Barrette	Norman Doyle	Diane Marleau	James Rajotte
Eugène Bellemare	Raymonde Folco	Bill Matthews	Gerry Ritz
Chuck Cadman	Paul Forseth	Rob Merrifield	Gary Schellenberger
John Cannis	Yvon Godin	Bob Mills	Raymond Simard
Jeannot Castonguay	Jay Hill	James Moore	Monte Solberg
John Cummins	Marlene Jennings	Brian Pallister	Chuck Strahl
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Janko Peric	Paddy Torsney
Stockwell Day	Robert Lanctôt	Beth Phinney	Rose-Marie Ur
Nick Discepola	Paul Harold Macklin	Marcel Proulx	Maurice Vellacott

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Judi Longfield	Vice-président:	Bonnie Brown
Roy Cullen Pat O'Brien	Bernard Patry	Tom Wappel	John Williams

(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Président:	Paul Szabo	Vice-présidents:	Paul Forseth Robert Lanctôt
Carole-Marie Allard Leon Benoit Brenda Chamberlain Roger Gaudet	Joe Jordan Walt Lastewka Pat Martin	Anita Neville Gilles-A. Perron Alex Shepherd	Tony Tirabassi Ted White Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott	Ken Epp	Rahim Jaffer	Dick Proctor
Diane Ablonczy	Brian Fitzpatrick	Dale Johnston	James Rajotte
Rob Anders	Christiane Gagnon	Gerald Keddy	Scott Reid
David Anderson	Cheryl Gallant	Jason Kenney	John Reynolds
Roy Bailey	Jocelyne Girard-Bujold	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rex Barnes	Yvon Godin	James Lunney	Gary Schellenberger
Rick Borotsik	Peter Goldring	Peter MacKay	Werner Schmidt
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Inky Mark	Carol Skelton
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Chuck Cadman	Deborah Grey	Grant McNally	Kevin Sorenson
Bill Casey	Monique Guay	Réal Ménard	Darrel Stinson
Rick Casson	Art Hanger	Val Meredith	Chuck Strahl
David Chatters	Stephen Harper	Rob Merrifield	Greg Thompson
Paul Crête	Richard Harris	Bob Mills	Myron Thompson
John Cummins	Loyola Hearn	James Moore	Vic Toews
Stockwell Day	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Odina Desrochers	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
Norman Doyle	Howard Hilstrom	Pierre Paquette	Randy White
John Duncan	Betty Hinton	Charlie Penson	John Williams
Reed Elley			

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Sarmite Bulte

Vice-présidents: Jeannot Castonguay
Gary Schellenberger

Jim Abbott	Christiane Gagnon	Nancy Karetak-Lindell	James Lunney	(16)
Carole-Marie Allard	Gurmant Grewal	Wendy Lill	Dennis Mills	
Mark Assad	John Harvard	Clifford Lincoln	Caroline St-Hilaire	
Paul Bonwick				

Membres associés

Diane Ablonczy	Stockwell Day	Gerald Keddy	John Reynolds
Rob Anders	Norman Doyle	Jason Kenney	Gerry Ritz
David Anderson	John Duncan	Yvan Loubier	Benoît Sauvageau
Roy Bailey	Reed Elley	Gary Lunn	Werner Schmidt
Rex Barnes	Ken Epp	Peter MacKay	Carol Skelton
Leon Benoit	Brian Fitzpatrick	Inky Mark	Monte Solberg
Stéphane Bergeron	Paul Forseth	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Bernard Bigras	Cheryl Gallant	Grant McNally	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Peter Goldring	Val Meredith	Chuck Strahl
Diane Bourgeois	Jim Gouk	Rob Merrifield	Greg Thompson
Garry Breitzkreuz	Deborah Grey	Bob Mills	Myron Thompson
Andy Burton	Art Hanger	James Moore	Vic Toews
Chuck Cadman	Stephen Harper	Anita Neville	Suzanne Tremblay
Serge Cardin	Richard Harris	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
Bill Casey	Loyola Hearn	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Rick Casson	Grant Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
David Chatters	Jay Hill	Pauline Picard	Randy White
Joe Clark	Howard Hilstrom	Dick Proctor	Ted White
Joe Comartin	Betty Hinton	James Rajotte	John Williams
John Cummins	Rahim Jaffer	Scott Reid	Lynne Yelich
Libby Davies	Dale Johnston		

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Tom Wappel

Vice-présidents: John Cummins
Bill Matthews

Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges Farrah
Ghislain Fournier

Loyola Hearn
Shawn Murphy
Joe Peschisolido

Carmen Provenzano
Jean-Yves Roy
Gary Schellenberger

Paul Steckle
Peter Stoffer
Bob Wood

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Comartin
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz

Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président:	Peter Adams	Vice-présidents:	Marcel Proulx Chuck Strahl	
Garry Breitzkreuz	Yvon Godin	Dale Johnston	Carolyn Parrish	(16)
Elinor Caplan	Michel Guimond	Judi Longfield	Benoît Sauvageau	
Claude Duplain	Loyola Hearn	Lynn Myers	Diane St-Jacques	
Roger Gallaway				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Jason Kenney	John Reynolds
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Gerry Ritz
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	Gary Schellenberger
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Rex Barnes	Cheryl Gallant	Philip Mayfield	Monte Solberg
Leon Benoit	Peter Goldring	Grant McNally	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Jim Gouk	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	Art Hanger	Bob Mills	Myron Thompson
Chuck Cadman	Stephen Harper	James Moore	Vic Toews
Bill Casey	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paddy Torsney
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Jay Hill	Brian Pallister	Elsie Wayne
John Cummins	Howard Hilstrom	Charlie Penson	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Betty Hinton	Dick Proctor	Ted White
Libby Davies	Rahim Jaffer	James Rajotte	John Williams
Stockwell Day	Gerald Keddy	Scott Reid	Lynne Yelich
Norman Doyle			

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président:	Marcel Proulx	Vice-président:		
Claude Duplain	Lynn Myers	Benoît Sauvageau	Chuck Strahl	(6)
Yvon Godin				

SOUS-COMITÉ DE LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Président:	Paddy Torsney	Vice-président:		
Yvon Godin	Michel Guimond	Marcel Proulx	Scott Reid	(5)

SANTÉ**Président:** Bonnie Brown**Vice-présidents:** Gilbert Barrette
Rob Merrifield

Don Boudria	Ivan Grose	Robert Nault	Greg Thompson	(16)
Diane Bourgeois	David Kilgour	Gilbert Normand	Susan Whelan	
Gerry Byrne	Réal Ménard	Svend Robinson	Randy White	
Deborah Grey				

Membres associés

Jim Abbott	Norman Doyle	Dale Johnston	James Rajotte
Diane Ablonczy	John Duncan	Gerald Keddy	Scott Reid
Rob Anders	Reed Elley	Jason Kenney	John Reynolds
David Anderson	Ken Epp	Yvan Loubier	Gerry Ritz
Roy Bailey	Brian Fitzpatrick	Gary Lunn	Gary Schellenberger
Rex Barnes	Paul Forseth	James Lunney	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Peter MacKay	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	John Maloney	Monte Solberg
Rick Borotsik	Peter Goldring	Inky Mark	Kevin Sorenson
Garry Breitzkreuz	Jim Gouk	Pat Martin	Darrel Stinson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Alexa McDonough	Myron Thompson
Bill Casey	Stephen Harper	Grant McNally	Vic Toews
Rick Casson	Richard Harris	Val Meredith	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Bob Mills	Judy Wasylcyia-Leis
John Cummins	Grant Hill	James Moore	Elsie Wayne
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Deepak Obhrai	Ted White
Libby Davies	Howard Hilstrom	Brian Pallister	John Williams
Stockwell Day	Betty Hinton	Charlie Penson	Lynne Yelich
Bev Desjarlais	Rahim Jaffer	Pauline Picard	

SREG**Président:****Vice-président:** Paul Harold Macklin

Gurmant Grewal	Céline Hervieux-Payette	Pat Martin	Caroline St-Hilaire	(5)
----------------	-------------------------	------------	---------------------	-----

TRANSPORTS

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: John Cannis
James Moore

Rex Barnes
Bernard Bigras
Bev Desjarlais
Jim Gouk

Charles Hubbard
Ovid Jackson
Christian Jobin

Jim Karygiannis
Mario Laframboise
John Manley

Alan Tonks
Susan Whelan
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
Roy Bailey
Leon Benoit
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gaudet
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Yvan Loubier
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
John Maloney
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Pauline Picard
Dick Proctor

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésidents: Stan Dromisky
Yves Morin

Vice-coprésident: Norman Doyle

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michael J. Forrestall
Noël Kinsella

Jean Lapointe
Vivienne Poy

Mark Assad
Gérard Binet
Elinor Caplan
Claude Duplain
Marcel Gagnon
Roger Gallaway
Deborah Grey

Karen Kraft Sloan
Wendy Lill
Lawrence O'Brien
Louis Plamondon
Werner Schmidt
Diane St-Jacques
Darrel Stinson

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Rex Barnes
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
John Duncan

Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston

Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Gary Schellenberger
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Paul Harold Macklin

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Michel Biron
Mac Harb
James Kelleher

Raymond Lavigne
Wilfred Moore
Pierre Claude Nolin

Rex Barnes
Elinor Caplan
Paul DeVillers
Ken Epp
Raymonde Folco
Roger Gallaway
Peter Goldring
Michel Guimond

Derek Lee
John Manley
Pat Martin
Val Meredith
Lynn Myers
Caroline St-Hilaire
Tom Wappel

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
John Cummins
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Deborah Grey
Art Hanger
Stephen Harper
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Philip Mayfield
Grant McNally
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau

Gary Schellenberger
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Judy Wasylycia-Leis
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Paul Martin	premier ministre
L'hon. Jacob Austin	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	ministre des Finances
L'hon. Anne McLellan	vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
L'hon. Lucienne Robillard	ministre de l'Industrie et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre de la Santé, ministre des Affaires intergouvernementales et ministre responsable des langues officielles
L'hon. Jim Peterson	ministre du Commerce international
L'hon. Andy Mitchell	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et ministre responsable des sans-abri
L'hon. Denis Coderre	président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable du Bureau sur le règlement des questions des pensionnats autochtones
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
L'hon. John McCallum	ministre des Anciens Combattants
L'hon. Stephen Owen	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Stan Keyes	ministre du Revenu national et ministre d'État (Sport)
L'hon. Bob Speller	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Joseph Volpe	ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences
L'hon. Reg Alcock	président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé
L'hon. Geoff Regan	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Tony Valeri	ministre des Transports
L'hon. David Pratt	ministre de la Défense nationale
L'hon. Jacques Saada	leader du gouvernement à la Chambre des communes et ministre responsable de la réforme démocratique
L'hon. Irwin Cotler	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Judy Sgro	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Hélène Scherrer	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. R. John Efford	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Liza Frulla	ministre du Développement social
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	ministre d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. Andy Scott	ministre d'État (Infrastructure)
L'hon. Gar Knutson	ministre d'État (Marchés nouveaux et émergents)
L'hon. Denis Paradis	ministre d'État (Institutions financières)
L'hon. Jean Augustine	ministre d'État (Multiculturalisme et Situation de la femme)
L'hon. Joe Comuzzi	ministre d'État (Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Albina Guarnieri	ministre associée de la Défense nationale et ministre d'État (Protection civile)
L'hon. Joe McGuire	ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique
L'hon. Mauril Bélanger	leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Carolyn Bennett	ministre d'État (Santé publique)
L'hon. Aileen Carroll	ministre de la Coopération internationale

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

L'hon. Scott Brison	du premier ministre (Canada-États-Unis)
L'hon. Joe Fontana	du premier ministre (sciences et petites entreprises)
L'hon. John Godfrey	du premier ministre (villes)
L'hon. Andrew Telegdi	du premier ministre (Affaires autochtones)
L'hon. Serge Marcil	du ministre de l'Environnement
L'hon. John McKay	du ministre des Finances
L'hon. Yvon Charbonneau	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (protection civile)
L'hon. Jerry Pickard	de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile (mouvements transfrontaliers)
L'hon. Gurbax Malhi	du ministre de l'Industrie
L'hon. Gerry Byrne	du ministre de la Santé
L'hon. John Harvard	du ministre du Commerce international
L'hon. Larry Bagnell	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Brenda Chamberlain	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada
L'hon. Walt Lastewka	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Dan McTeague	du ministre des Affaires étrangères
L'hon. Mark Eyking	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (agroalimentaire)
L'hon. Georges Farrah	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (développement rural)
L'hon. Eleni Bakopanos	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (économie sociale)
L'hon. Paul Bonwick	du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences (prêts étudiants)
L'hon. Joe Jordan	du président du Conseil du Trésor
L'hon. Shawn Murphy	du ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Jim Karygiannis	du ministre des Transports
L'hon. David Price	du ministre de la Défense nationale
L'hon. Roger Gallaway	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Sue Barnes	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Hedy Fry	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. André Harvey	du ministre des Ressources naturelles

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 23 avril 2004

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel

Projet de loi C-12. Troisième lecture	2327
M. Easter	2327
M. Thompson (Wild Rose).....	2328
Mme Barnes (London-Ouest).....	2328
M. Epp	2329
Mme Barnes (London-Ouest).....	2331
M. Thompson (Wild Rose).....	2331
M. Strahl	2332
M. Epp	2333

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

La Semaine nationale de l'action bénévole

M. Easter	2333
-----------------	------

Le Parti libéral du Canada

M. Obhrai	2333
-----------------	------

Le sénateur Gérard-A. Beaudoin

M. Boudria	2333
------------------	------

Les arts et la culture

M. Bellemare.....	2334
-------------------	------

La circonscription de Vancouver Kingsway

Mme Leung	2334
-----------------	------

La Semaine de l'action bénévole

M. Barnes (Gander—Grand Falls).....	2334
-------------------------------------	------

La Fédération des caisses populaires acadiennes

M. LeBlanc.....	2334
-----------------	------

Le peuple arménien

M. Perron.....	2334
----------------	------

L'agriculture

M. Kilgour	2335
------------------	------

Le commissaire à l'éthique

M. Epp	2335
--------------	------

La Semaine nationale de l'action bénévole

M. Malhi	2335
----------------	------

La Birmanie

M. Martin (Winnipeg-Centre).....	2335
----------------------------------	------

La Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

M. Bigras.....	2335
----------------	------

La santé

M. Reid.....	2336
--------------	------

La santé

Mme Barnes (London-Ouest).....	2336
--------------------------------	------

La fin des études secondaires

M. Thompson (Wild Rose).....	2336
------------------------------	------

L'environnement

M. Tonks	2336
----------------	------

QUESTIONS ORALES

Les marchés publics

M. Kenney	2337
Mme McLellan.....	2337
M. Kenney	2337
Mme McLellan.....	2337
M. Kenney	2337
Mme McLellan.....	2337
Mme Ablonczy.....	2337
Mme McLellan.....	2337
Mme Ablonczy.....	2337
Mme McLellan.....	2338

Le programme des commandites

M. Guimond	2338
M. Owen (Vancouver Quadra).....	2338
M. Guimond.....	2338
M. Owen (Vancouver Quadra).....	2338

Les marchés publics

Mme Guay	2338
Mme McLellan.....	2338
Mme Guay	2338
Mme McLellan.....	2338

Le programme de commandites

Mme Wasylcyia-Leis.....	2339
Mme McLellan.....	2339
Mme Wasylcyia-Leis.....	2339
M. Owen (Vancouver Quadra).....	2339
M. Sorenson.....	2339
Mme McLellan.....	2339
M. Sorenson.....	2339
Mme McLellan.....	2339
M. Toews.....	2339
Mme McLellan.....	2339
M. Toews.....	2339
Mme McLellan.....	2340

Les marchés publics

M. Loubier	2340
Mme McLellan.....	2340
M. Loubier	2340
Mme McLellan.....	2340

L'industrie du vêtement

M. Bergeron.....	2340
M. Peterson.....	2340
M. Bergeron.....	2340
M. Peterson.....	2340

Le bois d'oeuvre

M. Penson.....	2340
M. Peterson.....	2341
M. Penson.....	2341
M. Peterson.....	2341

Les pêches et les océans

M. Lunney.....	2341
M. Regan.....	2341

M. Lunney	2341
M. Regan	2341
Le travail	
Mme Leung	2341
Mme Bradshaw	2341
Les finances	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2341
M. Peterson	2341
Turks et Caicos	
Mme McDonough	2342
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2342
L'agriculture	
M. Strahl	2342
M. Speller	2342
M. Strahl	2342
M. Speller	2342
Les paiements de péréquation	
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	2342
M. McKay	2342
M. Barnes (Gander—Grand Falls)	2342
M. McKay	2343
L'environnement	
Mme Tremblay	2343
M. Anderson (Victoria)	2343
Mme Tremblay	2343
M. Anderson (Victoria)	2343
La justice	
M. Goldring	2343
Mme McLellan	2343
M. Goldring	2343
Mme McLellan	2343
Les langues officielles	
M. Boudria	2344
M. Pettigrew	2344
L'aide internationale	
M. Obhrai	2344
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2344
M. Obhrai	2344
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	2344
Le Fonds de l'unité canadienne	
M. Desrochers	2344
M. Pettigrew	2344
Les affaires autochtones	
M. LeBlanc	2344
M. Bagnell	2345
La fonction publique	
M. Pankiw	2345
M. Jordan	2345
AFFAIRES COURANTES	
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Bagnell	2345

Les comités de la Chambre	
Industrie, sciences et technologie	
M. Vanclief	2345
Pétitions	
Les droits des grands-parents	
M. Obhrai	2345
Le mariage	
M. Duncan	2345
Le VIH-sida	
Mme Wasylycia-Leis	2345
Les lipides trans	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2346
L'immigration	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2346
La justice	
M. Reid	2346
La santé	
M. Reid	2346
Questions au <i>Feuilleton</i>	
M. Bagnell	2346

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Le Code criminel	
Projet de loi C-12. Troisième lecture	2347
M. Strahl	2347

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Lee	2348
Motion d'approbation	2348
Adoption de la motion	2348

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi sur le transfèrement international des délinquants	
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) (au nom de la vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile)	2348
Projet de loi C-15. Troisième lecture	2348
M. Charbonneau	2348
M. Sorenson	2350
M. Guimond	2352
M. Bagnell	2353
M. Guimond	2356

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Le Code criminel	
Projet de loi C-471. Deuxième lecture	2356
Mme Fry	2356
M. Sorenson	2358
Report du vote sur la motion	2359

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**